



No. 211
Mars 1943



L'EGYPTE CONTEMPORAINE



LE CAIRE

Revue de la Société Fouad I^{er}
d'Economie Politique,
de Statistique et de Législation

XXXIV^e ANNÉE



LE CAIRE
IMPRIMERIE NATIONALE, BOULAC
1943

Prix P.T. 20.

Les numéros non réclamés par les Membres et Abonnés dans le délai d'un mois à partir de la date de leur publication, ne leur seront remis que contre paiement du prix.

Les opinions émises par les collaborateurs n'engagent pas la responsabilité de la Société.

La reproduction et la traduction des articles publiés dans la présente Revue sont interdites, sauf autorisation préalable de la Société.

Tout manuscrit remis à "L'Egypte Contemporaine" devient la propriété de la Société.

SOMMAIRE

For translation see corresponding page of back cover

PAGES

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES

R. ADLER.—Les lignes principales du problème de la population de l'Égypte et leur coordination	161-204
P. DEMANGET.—De l'intervention de l'État dans l'établissement du bilan des Sociétés Anonymes	205-222
A. LAMBERT.—Les salariés dans l'entreprise agricole égyptienne ..	223-236
L. BELILOS.—Moyens de relèvement social et économique de l'Égypte.	237-264

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES

LES LIGNES PRINCIPALES DU PROBLÈME DE LA POPULATION D'ÉGYPTÉ ET LEUR COORDINATION

PAR

RICHARD ADLER

Ancien Conseiller de la Banque Misr

SOMMAIRE :

Première partie : Aspect démographique.

- (a) Considérations sur les chiffres de la Statistique.
- (b) La situation de l'Égypte comparée à celle d'autres pays étrangers :
L'accroissement de la population de ces pays, la mortalité infantile, les raisons de l'affaiblissement de la natalité dans ces pays, l'âge de la maternité des femmes, la répartition de leur population suivant l'âge.
- (c) La structure sociale de la population de l'Égypte :
La composition de la population, l'état civil des habitants, leurs occupations, la densité et la mobilité de cette population.
- (d) Conclusions et suggestions pour aboutir à freiner l'accroissement de la population.

Deuxième partie : Aspect économique.

- (a) La fortune nationale de l'Égypte mise en face de celle des Etats-Unis d'Amérique.
- (b) L'estimation des revenus nationaux de l'Égypte, leur emploi et leur répartition entre l'Etat, les entrepreneurs et les salariés.
- (c) Le rôle de l'Etat dans le nivellement des revenus des différentes classes de la population : le système fiscal, les dépenses de l'Etat, la part réservée aux classes pauvres.
- (d) Les Revenus des travailleurs en Égypte, la possibilité de leur augmentation par une exploitation méthodique de la force du travail. Les salaires, avant et après guerre, l'ajustement des prix des vivres en corrélation avec l'agriculture.
- (e) L'organisation du marché du travail, du cadre des salariés et des employeurs.

Sujets complémentaires au problème de la population.

L'occupation des diplômés, les répercussions pour le relèvement culturel par les institutions des œuvres sociales ; les conséquences de la généralisation de l'usage de la langue nationale dans la vie économique du pays et de l'augmentation du nombre des lettrés.

Considérations générales.

PREMIÈRE PARTIE.—Aspect Démographique

Une précédente étude a donné un aperçu de la situation économique et financière de l'Egypte durant la guerre et les prévisions pour les jours à venir. Elle se termine par ces mots : " La Renaissance de l'Egypte est liée au développement de ses forces intérieures et à leur coordination."

Pour donner à cette phrase une valeur pratique, il faut approfondir le problème de la population dans tous ses détails, la structure sociale dans son évolution actuelle ainsi que la production nationale.

Une étude approfondie due à la plume de M. Cleland, professeur à l'Université Américaine, traite ce sujet ainsi que plusieurs grands économistes du pays tels que S.E. Hafez Afifi Pacha et S.E. Aly Chamsy Pacha et un article de l'un des meilleurs économistes, M. Minost, démontre l'ensemble des questions qui se posent. Les conclusions de ce dernier se terminent sur un ton plutôt pessimiste, justifié par la carence des personnes appelées à résoudre le problème dont l'importance est à la base du futur développement du pays.

C'est ainsi qu'avec juste raison M. Minost déclare :

" Le souci de comprendre les aspirations du pays se heurte à des considérations de faits peu propices, mais il vaut mieux dénoncer les difficultés que les ignorer, parce qu'on ne peut bien combattre que ce qu'on connaît bien."

Considérations générales.

Nous nous proposons de traiter le problème sous les deux aspects, humanitaire et économique. Pour rendre un jugement approprié en nous basant sur les chiffres de la statistique dont nous disposons, nous devons d'une part savoir jusqu'à quel point le matériel existant suffit à nos besoins.

D'autre part, pour pouvoir évaluer les chiffres, il nous faut faire des comparaisons avec d'autres pays et, dans ce but, plusieurs tableaux ont été établis, démontrant les différents pourcentages équivalents dans les pays choisis.

Statistiques.—Le matériel du recensement de 1937 est assez abondant, quoique certains chiffres doivent être utilisés avec prudence. Un service de statistique, aussi bien organisé qu'il soit, ne peut aboutir au résultat souhaité si les bases ne sont pas conformes à la réalité. Or, il est difficile d'obtenir d'une population, en grande partie illettrée, et dans l'ignorance des dates et chiffres, des renseignements d'une précision suffisante.

C'est ainsi qu'en additionnant les chiffres des naissances et des décès annuellement enregistrés, dans l'intervalle du recensement

décennal, nous constatons un surplus de 600.000 environ, dont la rectification se fait alors d'un trait lors du recensement périodique comme ce fut le cas en 1937. Il en résulte que le coefficient de 1,6 % établi comme représentant l'augmentation de la population s'avère fortement erroné.

Il faut supposer qu'un grand nombre de décès, surtout parmi les enfants au-dessous de 1 an n'a pas été porté à la connaissance des autorités ; il faut aussi se méfier du chiffre indiquant les enfants morts-nés, dont le nombre doit dépasser largement celui figurant dans la statistique officielle.

L'indication de l'âge des individus doit de même rester très vague aussi longtemps qu'elle ne sera pas basée sur une immatriculation régulière auprès des autorités, ce qui nous amène à déduire qu'une partie des chiffres sur lesquels les nombreuses études ont été basées exigent de fortes rectifications.

L'accroissement de la population, même si le coefficient de 1,6 %, officiellement annoncé, devait être ramené à 1,2 %, s'avère très élevé relativement aux moyens d'existence dont nous disposons. Une étude sérieuse du problème s'impose, quand même la crainte d'une surpopulation ne soit pas imminente.

L'amélioration des chiffres de statistique est visible ; c'est ainsi que le surplus de naissances se réduit officiellement pour 1940 à 1,51 % et pour 1941 à 1,4 % se rapprochant ainsi de la réalité.

A.—L'accroissement de la population des divers pays.

TABLEAU I.—EXCÉDENT DES NAISSANCES DANS LES DIFFÉRENTS PAYS CHOISIS

Pays	Pourcentage des naissances				Mortalité				Surplus	
	1911 à 1912	1921 à 1925	1926 à 1931	1937	1911 à 1912	1921 à 1925	1926 à 1931	1937	1911 à 1913	1937
Egypte ...	42,5	42	44,3	43,5	25,8	25,6	26,2	27,2	1,65	1,62
Indes ...	38,6	32,7	33,3	34,5	29,9	26	24,5	22,4	0,87	,21
Allemagne ...	27	22,2	18,6	18,8	14,8	13,5	11,8	11,9	1,22	0,71
Belgique ...	22,7	20,4	18,6	15,3	15,3	13,4	13,7	13,9	0,74	0,22
Bulgarie ...	35,8	39	33,1	24,3	23,7	20,8	17,9	13,7	1,21	1,16
Espagne ...	31,2	29,8	28,5	21,3	22,2	20,7	17,9	17,9	0,90	0,34
France ...	18,1	19,5	18,2	14,7	19	17,2	16,8	15	0,90	0,30
Angleterre ...	24,3	20,4	17,2	15,3	14,2	12,4	12,3	12,6	1,10	0,27
Italie ...	31,7	29,7	26,8	23,8	19,3	17,3	16	13,9	1,24	0,99
Suède ...	23,6	19,7	15,9	14,9	13,9	12,1	12,1	12	0,97	0,29
E.U.A. ...	25,1	22,5	19,7	17,8	14,1	11,8	11,8	11,2	1,10	0,66

* Egypte : D'après le recensement de 1937 seulement 1,2 %.

Nous avons choisi des pays affectés par la guerre mondiale de 1914-1918, ainsi que quelques autres qui ont dû subir les conséquences de crises économiques aiguës, deux facteurs d'importance dans le sujet que nous étudions.

En analysant ce tableau nous remarquons :

Egypte.—Si le pays maintient invariablement depuis de longues années un accroissement, la raison principale réside d'une part dans le fait qu'il a ignoré le cataclysme d'une guerre, et d'autre part que les crises économiques qui ont touché l'Égypte, à l'instar d'autres pays, n'ont eu aucun effet sur l'accroissement de sa population.

Les Indes.—Elles améliorent leur coefficient à la suite du développement de leurs institutions sanitaires et de l'abandon de certaines traditions anciennes.

Belgique.—Elle a été la plus éprouvée par les événements de la guerre 1914-1918 et montre un recul excessif, comparativement à d'autres pays.

France.—Elle se défend péniblement contre un recul de sa population. Ses pertes en hommes ayant été trop sensibles, c'est uniquement grâce à l'immigration de nouveaux éléments qu'elle peut maintenir le chiffre de sa population.

Les pays totalitaires, malgré les efforts et les procédés de toutes sortes pour stimuler un accroissement, n'ont pas obtenu de résultats satisfaisants. Ce sont les générations les plus vigoureuses qui tombent les premières sur le champ de bataille et, pour reboiser une forêt dévastée, la nature exige un temps appréciable.

D'autre part, un recul se manifeste aussi dans les pays comme les E.U.A., la Suède, etc., qui ont subi les effets de crises économiques, pays dont la population habituée à un niveau de vie élevé, évitent toute augmentation de la famille lorsque l'existence du foyer est ébranlée par la diminution des revenus.

B.—La mortalité infantile.

Le chapitre de la mortalité infantile est un des principaux sur lequel se concentre l'attention générale. Quelques pays ont combattu avec succès le mal d'un coefficient trop élevé. Nous citons l'Allemagne, la France, l'Italie, etc.

TABLEAU II.—MORTALITÉ INFANTILE (pour 1000)

Pays	1921-23	1926-30	1931-35	1937
Egypte	144	152	163	165
Indes	182	178	170	164
Allemagne	122	94	74	64
France... ..	95	89	73	65
Angleterre	78	70	65	61
Roumanie	201	192	182	178
Malte	287	278	277	241
Suède	60	53	50	45
Espagne	140	124	113	110
E.U.A.	74	68	59	54
Italie	126	118	105	109

L'Egypte à en juger par son coefficient ne détient pas le record de la mortalité infantile; mais c'est un des rares pays qui accuse une augmentation. Nous devons à nouveau souligner que le chiffre présenté n'est pas certain, par suite de la négligence de la population. Nous avons essayé d'approfondir cette erreur et, dans ce but, nous avons eu recours à une comparaison des recensements de 1917 et 1937 pour démontrer, suivant l'âge, le développement de la population 20 ans après.

Individus en 1917 à l'âge de :	Qui ont atteint en 1937	Pour cent
1- 9 ans	20-29	75
10-19 „	30-39	90
20-29 „	40-49	81
30-39 „	50-59	55
40-49 „	60-69	50
50-59 „	70-79	37
60-69 „	80-89	22
70-79 „	90 et plus	17

La diminution de la première catégorie de 25 pour cent se justifie par le nombre de décès survenus parmi les enfants dans la première enfance. Un fait surprenant est la diminution excessive des hommes de 30 à 39 ans durant les 20 années suivantes. Toutefois,

tout jugement est sujet à caution, en raison des irrégularités des avis de décès et de l'incertitude qui règne parmi la population sur l'âge réel des individus.

Il faut surtout se méfier des indications et du pourcentage concernant les hommes âgés.

Etant donné le coefficient défavorable de la mortalité infantile et celui des hommes d'âge moyen, on est en droit de se demander comment, malgré ces faits, l'Egypte obtient invariablement un surplus de naissances.

C.—Les raisons de l'affaiblissement de la natalité dans divers pays.

Pourquoi les autres pays n'obtiennent-ils pas des résultats en rapport avec leurs efforts ?

Nous avons essayé de résumer en quelques lignes les faits qui ont provoqué, dans les pays du Continent, l'abaissement des naissances.

(a) Les pays directement touchés par la guerre mondiale 1914-1918 ont été non seulement affectés par la perte des jeunes soldats, mais aussi ont vu la santé de la population civile minée par les privations et restrictions subies durant de longues années.

L'épidémie de grippe espagnole qui a suivi de près la guerre, a trouvé là un terrain propice pour causer ses ravages. L'affaiblissement des générations nées à cette époque, ressort nettement du chiffre des naissances dans les années 1934-1937, époque où ces générations ont atteint leur maturité.

S'il n'y avait pas eu d'efforts pour diminuer la mortalité des anciennes générations, plusieurs de ces pays auraient accusé un déficit des naissances.

(b) Une des répercussions a été le déséquilibre économique et social pendant les années qui ont suivi la guerre.

Après une période de prospérité factice, créée par l'ambiance fiévreuse tendant à effacer les traces dévastatrices, la crise économique est survenue, laissant des milliers de chômeurs sur le pavé, écrasant la classe moyenne et les rentiers par une dévalorisation rapide des monnaies nationales.

La fin de cette crise ne fut malheureusement pas amenée par une reprise régulière et saine dans des buts constructifs, mais par l'accélération des armements dans tous les pays ; les pays totalitaires, pour des raisons agressives ; les autres, avec hésitation, pour des raisons défensives.

(c) La mentalité de millions d'hommes avait subi de forts changements. Dans les pays à standard de vie élevé, où la grande majorité de la population recherche le maintien d'un foyer et de sa stabilité, chaque individu durant les époques d'instabilité économique évite des charges supplémentaires pouvant gêner son confort, c'est-à-dire, en premier lieu, le nombre des enfants.

Si toutefois le nombre de mariages n'a pas diminué, la raison se trouve dans le changement qui s'est opéré sur le marché du travail, les femmes ayant obtenu une indépendance matérielle pendant la guerre et pris l'habitude de travailler hors du foyer. Beaucoup d'hommes ont trouvé ainsi des compagnes qui participent à l'entretien du foyer et lui assurent la stabilité. Ce phénomène n'est pas non plus favorable à la formation de familles nombreuses.

Même parmi les populations rurales, ce phénomène est devenu visible par suite du départ de nombreux individus qui ont quitté la terre et afflué vers les villes industrielles.

Dans les pays totalitaires, toutes sortes de moyens ont été mis en œuvre pour stimuler les naissances, primes aux nouveaux mariés, défense de la recherche de la paternité, etc., mais la crise économique ayant été trop aiguë on est allé jusqu'à encourager les instincts, principe en contradiction avec toute conception religieuse, et créant par opposition des théories antireligieuses frôlant le paganisme.

(d) Parmi les raisons ayant une influence sur le nombre des mariages et des naissances, nous devons faire mention du service militaire obligatoire qui est une particularité de la vie sociale des pays entretenant une armée régulière. Il retient les jeunes gens durant 1 à 3 ans loin de leurs familles, de la vie sociale et leur enlève la possibilité de créer un foyer avant la fin de leur service, donc après la 22ème ou la 23ème année.

Pour enrayer la dépopulation et lutter contre la mortalité infantile, les différents gouvernements ont adopté certaines mesures de protection à l'égard des femmes enceintes et, durant les semaines qui suivent la délivrance ; ils ont procédé à la création de crèches pour soigner et garder les petits enfants des femmes travaillant dans les usines.

A ces mesures viennent s'ajouter les législations ouvrières destinées à veiller sur la santé des travailleurs, réglementant la limitation des heures

de travail, l'obligation de respecter le jour du repos hebdomadaire, des congés annuels payés.

Outre cela, le développement des institutions d'hygiène et des mesures d'assistance publique.

Nous croyons avoir donné par ces quelques lignes, un aperçu de tous les facteurs qui ont influencé le mouvement démographique.

Avant de procéder à des conclusions en ce qui concerne la situation de l'Egypte, il convient de compléter nos investigations.

D.—L'âge de la maternité dans les divers pays.

TABLEAU III.—L'ÂGE DES MÈRES LORS DE L'ACCOUCHEMENT

Pays	Jusqu'à 20 ans	20-24	25-29	Au-dessus
	%	%	%	%
E.U.A.	14	31	28	27
Allemagne	2,2	21	34	42,8
France... ..	5,1	35	33	26,9
Roumanie	6	37	38	19
Suède	5,2	23	29	42,8
Algérie	16	24	31	29

Les pays qui publient l'âge des mères lors de leur premier accouchement sont limités et nous avons choisi, parmi eux, l'Algérie, dont la situation climatérique se rapproche de celle de l'Egypte.

En ce qui concerne l'Egypte, on peut remplacer la statistique y relative par celle se rapportant à l'âge des jeunes mariées.

Nous trouvons les pourcentages suivants :

	%
au-dessous de 20 ans	44
de 20-24 ans	26
de 25-29 ans	13,5
de 30-34 ans	7,5
au-dessus	9

On peut conclure que l'âge des jeunes mères au-dessous de 20 ans prédomine et influe fortement sur le nombre des naissances ; il est même probable que le nombre des mères de 15-16 ans est très élevé, âge auquel la maturité physique est insuffisamment avancée pour assurer une progéniture vigoureuse.

E.—*La répartition de la population suivant l'âge.*

En poursuivant nos investigations, arrêtons-nous aux pourcentages des groupements de la population d'après l'âge.

TABLEAU IV.—GROUPEMENT PAR ÂGE

Pays	Jusqu'à 14 ans	15-45	Au-dessus
	%	%	%
Egypte	38,5	45,2	16,3
Indes	39,9	40,3	13,8
E.U.A.	29,4	47,7	22,9
Allemagne	24,2	41	34,8
Bulgarie	32,3	44,4	23,2
France... ..	22,9	45,8	31,3
Italie	30,5	44,5	25
Angleterre	24,2	47	28,8
Suède	22,4	48,3	29,3

Il ressort clairement que le pourcentage du groupe 14-45 ans ne diffère que peu de celui des autres pays.

Par contre, celui jusqu'à 14 ans dépasse fortement le chiffre normal et fait prévoir un accroissement accéléré dans les années suivantes.

Pour compléter l'étude du problème de la population, nous devons examiner la composition de notre population, son état civil, son occupation et la structure sociale.

II.—LA SITUATION DE LA STRUCTURE SOCIALE EN EGYPTE

TABLEAU V.—COMPOSITION DE LA POPULATION—RECENSEMENT DE 1937

Nombre des hommes au-dessus de 14 ans	...	...	...	4.805.947	30,3
„ femmes „ „ 14 ans...	...	...	...	4.889.235	30,7
„ enfants de 5-14 ans	...	...	...	3.160.726	19,8
„ „ „ 1-5 „					

(a) *La composition de la population.*

L'Egypte a atteint, en 1937, le nombre de 16.000.000 d'habitants, et l'augmentation régulière fait prévoir le chiffre de 18.000.000, lors du prochain recensement de 1947.

Nous trouvons, comme partout, le même phénomène : la population se répartit par moitié entre les deux sexes.

Si l'Egypte accuse un certain surplus de femmes, cela doit être attribué à la longévité du sexe féminin, dans la mesure de 4-5 pour cent.

La composition, telle que nous l'observons, est la suivante :

30,3 % hommes

30,7 „ femmes.

19,8 „ enfants de 5-14 ans.

19,2 „ „ „ 1-5 „

La composition présentée de cette manière indique que le nombre d'individus qui forment notre mouvement social se réduit à environ 5.000.000 de femmes et 5.000.000 d'hommes en tout, en y englobant les enfants de 14-19 ans, qui n'entrent d'ailleurs que partiellement en compte pour ces considérations.

(b) *Etat civil de la population*

TABLEAU VI.—RÉPARTITION D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL

	HOMMES		FEMMES	
		%		%
Mariés... ..	3·105·146	64,7	3·179·371	65
Célibataires individus au-dessus de 14 ans... ..	1.500·174	31,3	673·972	13,8
Veufs	129·613	2,5	932·321	19,1
Divorcés	60·234	1,3	97·134	2
Etat civil inconnu	10·680	0,2	6·564	0,1
	4·805·847	100	4·889·362	100
Enfants-garçons de 14 ans	3·160·728		Filles 3·064·786	
	7·966·575		7·954·148	

Nous relevons du tableau établi qu'à 3.105.000 hommes mariés correspondent à 3.179.000 femmes ; le petit écart entre les deux groupes laisse présumer qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte de la polygamie, qui est même en diminution, sans l'intervention des autorités religieuses.

Parmi les autres sous-chapitres, nous voyons 1,3 pour cent d'hommes divorcés, et seulement 2 pour cent de femmes divorcées, pourcentage

peu inquiétant si l'on tient compte des facilités offertes par les lois religieuses.

Le chiffre des célibataires de 1.500.000 contient ceux de l'âge de 14-19 ans qui ailleurs ne sont pas officiellement inclus parmi les célibataires. La même remarque peut être faite pour les jeunes filles.

Un chiffre qui attire l'attention, est celui de 923.000 veuves, soit 19,1 pour cent de la totalité des femmes, chiffre qui jette une lumière lugubre sur la foule de malheureuses qui mènent durant la plus grande partie de leur vie, souvent avec des enfants, une existence précaire autant matériellement que physiquement, à la charge de parents et de tiers.

Nous ignorons l'âge de ces veuves, mais en tenant compte du chiffre des femmes au-dessus de 70 ans, au total 225.000, par rapport aux hommes dépassant cet âge, soit 162.000, nous devons en déduire que, en majorité, les veuves sont relativement encore jeunes.

On peut expliquer partiellement ce phénomène par la mortalité élevée des hommes avant l'âge de 50 ans, par l'aversion des Orientaux d'épouser une veuve avec ou sans enfants, et par la préférence des hommes d'âge mûr à choisir leur conjointe, parmi la jeunesse, les parents des jeunes filles ne considérant que l'intérêt matériel, sans se soucier ni de l'avenir ni du déséquilibre physique et moral qui résulte de ces unions.

Au point de vue de la structure sociale, plus d'un million de femmes et avec elles des milliers d'enfants, ignorent l'existence d'un toit familial. La situation matérielle de ce groupe s'avère souvent inférieure à celle des mendiants et la question d'une réorganisation de l'institution des Wakfs est en corrélation avec ce fait.

Nous avons fait allusion, lors de la description de la situation matérielle des femmes du Continent, à l'importance de la création d'un foyer par le travail des femmes. Il est probable que nous aboutirons en Egypte au même résultat, en offrant à celles-ci des occasions, tout en respectant les mœurs de l'Orient qui limitent l'activité féminine.

(c)—*L'occupation de la population.*

Il est bien difficile d'établir le groupement d'une population d'après ses occupations sans disposer d'une organisation méthodique du travail. La confusion règne par conséquent dans la partie du recensement réservée à ce chapitre.

TABLEAU VII.—OCCUPATIONS DÉCLARÉES EN 1937

	Hommes	Femmes
Agriculture	3·625·080	703·121
Industrie... ..	564·631	47·038
Transport	137·899	1·012
Commerce	399·923	60·152
Services publics	158·236	520
Services privés	135·139	16·068
Domestiques	187·060	69·039
Inconnus—sans profession	501·400	4,194·980
	5·709·368	5·094·930
<i>Inaptes :</i>		
Infirmes	157·860	111·639
Au-dessus de 70 ans	191·157	244·365
Enfants au-dessous de 5 ans... ..	1·107·789	1·100·958
Écoliers	851·706	457·329
Filles jusqu'à 15 ans non écolières	—	949·320
	8·017·970	7·958·547
*Dépassant le recensement (environ)	51·295	38·000

Sur un total d'environ 5.700.000 d'hommes on déclare que 1/10 sont inoccupés. Sur un total de 5.100.000 de femmes, 4.200.000 figurent "sans métier déclaré" quoique parmi elles se trouvent les meilleurs éléments de l'agriculture. Contrairement au cadastre qui établit l'inscription de plus de 2.400.000 propriétaires, nous ne trouvons, parmi les cultivateurs figurant au tableau des métiers déclarés, que 950.000 agriculteurs-propriétaires et 210.000 fermiers.

Il y a un fait, celui que toutes les considérations des économistes sur la répartition des terres et la structure de la population agricole, se trouvent faussées et exigent une révision profonde.

Le nombre des femmes inscrites au recensement "sans profession" peut s'expliquer par le rapprochement du nombre des femmes mariées et des veuves avec le chiffre énoncé. Cette supposition mène à la

* Il est probable qu'un certain nombre d'enfants occupés, surtout par l'agriculture, est compté parmi les adultes.

conclusion que le travail des femmes, malgré son importance pour l'ensemble, n'entre pas dans le cadre des occupations de la population, fait significatif du rôle réservé aux femmes en Orient.

Un point non moins important, est l'incorporation partielle des enfants parmi les ouvriers. Nous examinerons cette question et ses répercussions dans nos considérations sur le marché du travail et des salaires. Ce qui est à relever au point de vue social, c'est que environ 1.500.000 enfants, sur un total de 3.160.000 enfants de 5 à 14 ans, sont inscrits comme écoliers; on pourrait croire par conséquent que la moitié des enfants se vouent aux études. En réalité, le chiffre exact établi par les autorités scolaires, ne concorde pas avec celui du recensement et les enfants figurent, d'après la conception du recenseur, quelquefois comme écoliers, quelquefois comme travailleurs. D'autres ne sont nulle part mentionnés, malgré leur importance dans la structure sociale.

(d) *La densité et la mobilité de la population.*

En rapport avec l'occupation de la population, se trouve la question de la densité de la population.

En divisant la population en deux parties: l'urbaine et la rurale, en considérant théoriquement celle des 5 Gouvernorats et des 36 villes de la Basse et de la Haute-Egypte (supérieures à 20.000 âmes) comme population urbaine, nous atteignons un total de 3.670.000 âmes (enfants compris), il resterait le chiffre énorme de 12.300.000 pour la population rurale.

Pour autant que le cadastre nous démontre les superficies de différentes villes, nous avons pu établir la densité dans certains détails.

Population urbaine	Nombre d'habitants		Superf. en Km ²		Densité par Km ²
5 Gouvernorats	2.364.000		592,5		6071
Basse-Egypte:					
7 chefs-lieux	539.000		80,1		6770
Haute-Egypte:					
7 chefs-lieux	304.000	3.217.000	95,5	569,1	3190
Population Rurale:					
Basse-Egypte	5.585.000		21.565,8		304
Haute-Egypte	6.112.000	12.697.000	11.952,3	33.618,1	511
		15.914.000		34.186,2	

Ainsi, même en incorporant la population de 22 villes de provinces dépassant chacune 20.000 habitants parmi la population rurale nous constatons que la densité de cette population baisse sensiblement. Cette diminution est encore plus prononcée si on défalque 38½ pour cent pour les enfants au-dessous de 14 ans.

On prétend souvent que les grands écarts entre la densité des différentes Moudiriehs sont une conséquence de l'immobilité de notre population. Ainsi en Charkieh on compte 223 habitants par Km²; contre en Ménoufieh 733, et plus de 500 par Km². en Assiout, Guirgueh.

Pour l'expliquer nous aurons recours aux chiffres du cadastre. La totalité des terres cadastrées s'élève à 8.325.000 feddans dont environ 5.831.000, sont cultivées et environ 2.500.000 feddans incultes. Mais la répartition de ces derniers influe fortement sur les moyens d'existence de la population de chaque province. Il ressort de la Statistique qu'en Charkieh seulement 39 pour cent des terres cadastrées sont cultivées, en Ménoufieh, par contre, 86 pour cent et en Assiout, à Guirgueh environ 85 pour cent.

En tenant compte en outre du fait qu'une partie appréciable des terres cultivées produit deux récoltes annuellement, la superficie réservée à l'exploitation agricole correspond à 8.550.000 feddans exigeant aussi une main-d'œuvre plus élevée dans certaines localités.

Un nivellement de la densité de la population des différentes Moudiriehs par la mise en culture de terrains délaissés, pourrait même passagèrement causer une pénurie de main-d'œuvre agricole dans les provinces considérées actuellement surpeuplées.

Il convient donc de se servir avec précaution des chiffres de la densité d'autant plus qu'il faut tenir compte des richesses naturelles qui varient de province à province, de la fertilité des terres, ce qui ressort du tableau d'estimation des terres par le Fise et, finalement, des industries qui se sont formées dans ces dernières 15 années dans les centres industriels, comme Mehalla el-Kobra et autres.

Nous avons essayé de reconstituer la provenance des populations du Caire et d'Alexandrie d'après les indications pour 1927, du lieu de naissance. Le résultat est le suivant :

Population	Au Caire		A Alexandrie	
		%		%
Nationaux nés :				
Au Caire... ..	587-137	55,3	10-567	2,2
A Alexandrie	12-741	1,2	320-637	55,8
Gouvernorats, etc.	12-608	1,2	4-147	0,7
Basse-Egypte	149-509	14	48-916	8,5
Haute-Egypte	182-692	17	62-921	10,9
A l'Etranger	39-490	3,7	22-525	4
Etrangers nés :				
En Egypte	34-365	3,2	45-034	7,8
A l'Etranger	42-345	4	54-580	9,4
Inconnu	4-216	0,4	3-715	0,7
	1-065-103	100	573-042	100

Les investigations, dans ce même ordre d'idées, du déplacement entre la Haute et la Basse-Egypte, nous démontrent l'aversion de la population à se déplacer sans nécessité absolue.

CONCLUSIONS

Tous les dirigeants sont persuadés du fait que l'accroissement de la population dans les proportions actuelles est un mal qui s'aggrave, du moment que le développement économique ne suit pas la même cadence ; il en résulte un abaissement du standard de vie de la grande masse de la population, causant un déséquilibre qui peut menacer l'ordre social du pays.

Les efforts entrepris actuellement par le Gouvernement se dirigent principalement vers l'amélioration de la santé publique, et servent de palliatifs qui ne peuvent produire un effet durable.

Une diminution de la mortalité infantile, le relèvement rapide de l'instruction publique ne pourront qu'aboutir à des résultats opposés, s'ils ne sont pas accompagnés d'un relèvement du niveau matériel.

Nous voyons journellement des personnes qui se dévouent corps et âme aux œuvres sociales. En réalité, c'est grâce à une foi religieuse profondément enracinée dans la grande masse, et à l'esprit fataliste, que nous ne sommes pas exposés aux manifestations turbulantes des mécontents qui ne cessent d'augmenter dans de fortes proportions.

Nous avons démontré les raisons qui mènent l'Egypte à l'augmentation dangereuse des naissances et, d'autre part, par des comparaisons et des explications, nous avons donné celles qui ont provoqué en Europe l'affaiblissement de la population des différents pays. Il est difficile, pour ces derniers, d'appliquer chez eux ce qui provoque involontairement en Egypte une surpopulation ; mais l'Egypte peut tenir compte de certains phénomènes qui ont freiné dans les pays l'accroissement de leur population.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il convient de rechercher la solution qui s'impose, même si certaines mesures doivent se heurter à l'égoïsme individuel qui prédomine et aux traditions d'un temps révolu.

Nous avons constaté que l'Egypte exploite inconsciemment au maximum la période de fécondité de ses femmes ; nous voyons les difficultés de ces dernières pour supporter une vie alourdie par la charge de nombreux enfants et par les travaux domestiques. L'exploitation des femmes par les hommes, sans égard à leur état de santé ni à leurs grossesses, est la cause du grand nombre d'enfants morts-nés et de la mortalité infantile en général.

Il faut admettre brutalement que la réglementation des rapports sexuels est à la base de toute amélioration possible.

Suggestions relatives à l'accroissement de la population

Quels sont les remèdes contre l'égoïsme individuel, sans toucher aux principes moraux, et comment ramener les individus à une conception saine de leurs devoirs envers la collectivité ?

(1) En fixant l'âge légal minimum des mariages à 18 ans pour les femmes et 20 ans pour les hommes, sauf dispense exceptionnellement accordée par les autorités religieuses. La conception de l'honneur dans les familles nous est un sûr garant contre une augmentation excessive des enfants illégitimes.

(2) Nous avons constaté dans la structure sociale, les effets de l'existence d'un nombre aussi élevé de veuves et d'orphelins. Une des raisons, est la différence d'âge entre les conjoints. Les mariages

des hommes ayant dépassé 50 ans avec des jeunes filles de moins de 20 ans devraient être soumis à une autorisation spéciale des autorités. D'autre part, le remariage des veuves devrait être facilité par des institutions qui prendraient soin des enfants, ce qui n'empêcherait plus les hommes de se marier avec des veuves.

(3) Il convient de fixer une limite d'âge pour le mariage des fonctionnaires de l'Etat, des officiers, des sous-officiers, etc.

(4) L'introduction du service militaire obligatoire par la formation de groupements paramilitaires — Labour-Corps — retiendrait, pendant 1 ou 2 ans, les jeunes gens de 18-20 ans loin de la vie sociale et diminuerait le nombre des mariages prématurés, outre que ces formations contribueraient à l'exécution de travaux publics et au développement physique dûment contrôlé pendant un certain temps.

Suggestions relatives à l'hygiène publique.

De plus, il est nécessaire de tenir compte de certaines institutions dans l'intérêt de l'hygiène générale.

(5) Une surveillance des avortements, surtout de ceux provoqués par des personnes non autorisées.

(6) Des soins spéciaux aux femmes durant le temps qui précède et qui suit l'accouchement :

(7) La prostitution, malgré son immoralité, doit être maintenue. Toutefois, il est nécessaire de la réglementer d'une manière efficace. Les négligences et les abus des fonctionnaires chargés de sa surveillance doivent être poursuivis devant les tribunaux nationaux (chambre correctionnelle). Il convient de limiter à 20 ans l'âge minimum des personnes inscrites comme prostituées.

(8) La diminution des maladies vénériennes et de la syphilis doit être obtenue en instruisant et en éclairant les jeunes personnes sur ces maladies et en évitant de leur attribuer un caractère honteux, fait qui en augmente le mal.

(9) L'usage des narcotiques devrait être poursuivi, mais en modifiant le système établi, du moment que la falsification, qui provient de la difficulté de faire la contrebande, est plus nuisible que les produits eux-mêmes, admis dans certaines limites.

Une propagande mal faite contre les vices provoque la curiosité des éléments ignorants et propage le mal que l'on veut éviter.

Outre les prescriptions concernant la partie qui a trait à l'hygiène, il convient de souligner un des principaux facteurs qui influent sur les rapports sexuels et leurs conséquences dans les pays européens comme en Egypte.

Nous avons les preuves de la crainte éprouvée devant les charges matérielles qui pèsent sur les individus, en regardant de près les ménages des fonctionnaires, obligés de tenir compte d'un budget très restreint et d'un standard de vie en rapport avec leur situation sociale.

Ni les cultivateurs, ni les individus qui n'ont rien à perdre, ne tiennent compte de l'avenir de leur progéniture et laissent au Bon Dieu et à leurs concitoyens le soin de s'occuper de leurs nombreux enfants. Mieux que cela, le cultivateur qui élève avec un soin attentif son bétail, se préoccupe parfois moins de l'existence physique de sa femme et de celle de ses enfants que de ses intérêts matériels.

La réglementation du travail ne devrait pas se limiter aux ouvriers des industries et à ceux des autres branches, mais devrait comprendre une réglementation du travail des membres de la famille, surtout dans la branche agricole, en traitant ces personnes sur le même pied que celles qui travaillent pour des tiers.

Les assurances contre les accidents du travail, l'inscription obligatoire pour l'admission dans les institutions sanitaires gouvernementales sont des mesures qui assureront le respect de cette réglementation. C'est l'ouvrier touché dans ses intérêts qui veillera à ce que ce règlement qui protège son existence soit respecté par son patron, même si celui-ci est son parent.

Ces dernières mesures permettraient à l'Etat de former un cadre de toute la population, sans lequel l'application intégrale des mesures préconisées s'avèrera impossible ou du moins défectueuse.

Nous pouvons encore ajouter un point assez important : celui d'une occupation rémunératrice pour les femmes et les filles en leur réservant certains métiers en rapport avec leurs aptitudes. Les traditions et la conception de la situation de la femme en Orient, empêchent celle-ci de circuler librement, mais nous constatons que, dans les ateliers industriels, la concentration d'un certain nombre de femmes comme ouvrières, permet l'exploitation méthodique de leur travail et leur assure l'existence matérielle : services d'infirmières, blanchisseries, confections, tissages, etc., sans oublier les travaux de bureau.

Il faut seulement se préoccuper des habitations afin de permettre aux ouvriers-femmes de vivre en respectant les restrictions imposées par la religion et les traditions.

En résumant les différents points mentionnés, nous pouvons espérer obtenir, par une application graduelle :

(a) L'abaissement des naissances, au moins momentanément, afin de donner à l'Egypte un répit permettant d'ajuster sa situation économique aux besoins d'une population croissante.

(b) La coordination des efforts des œuvres sociales, avec un relèvement du niveau matériel de la grande majorité de la population.

(c) La restriction de la liberté individuelle en faveur des intérêts de la collectivité, point essentiel pour faire progresser le pays.

L'introduction de toutes les mesures qui doivent nécessairement toucher la vie intime des individus doit tenir compte de la résistance inévitable qui augmentera au fur et à mesure que l'individu se sentira lésé ou gêné dans sa vie particulière, ou privé d'un avantage, si réduit soit-il.

Ce qui est facile à faire dans un Etat où la législation est uniquement basée sur le droit civil, devient compliqué lorsque cette législation doit tenir compte de prescriptions religieuses, celles qui, dans notre cas, dominent toute la vie des individus ; et de traditions respectables certes, mais peu conciliables avec notre vie moderne.

Il s'agit à présent de faire reculer l'âge légal des époux conformément aux exigences d'une vie bien plus compliquée. Il faut admettre que la maturité dépend non seulement d'une maturité physique de la grande majorité de la jeunesse, mais aussi de la maturité d'esprit, rare à l'âge de 18 ans en raison des exigences de notre époque. En se basant sur cette conception, qui tient compte des intérêts de la collectivité, il serait facile de trouver une solution dans l'intérêt du développement du pays. Une attitude compréhensive des autorités religieuses peut faire beaucoup pour soutenir les efforts des œuvres sociales et aider à obtenir une population saine de corps et d'esprit, sur les larges bases humanitaires et religieuses.

DEUXIÈME PARTIE.—Aspect Economique

Il faut exposer la situation dans ses lignes générales, afin de maintenir la clarté des idées directrices.

L'expression d'une surpopulation pourrait se justifier s'il y avait disproportion entre le nombre d'habitants et leur espace vital. Or, contrairement à ce que l'on constate en Italie, en Grèce, en Syrie, où l'émigration perpétuelle était une conséquence directe des difficultés économiques, l'Égypte n'a pas atteint sa limite démographique ; on ne peut insister sur la pauvreté de ses ressources naturelles, surtout si l'on considère le niveau modeste de l'existence de sa population. La seule conclusion à tirer, pour justifier les difficultés économiques c'est une exploitation irrationnelle et insuffisante de ses ressources.

Ce n'est qu'après avoir atteint l'exploitation maximum de toutes ses activités et épuisé ses réserves, qu'il sera difficile d'équilibrer sa situation économique avec une population qui continue de s'accroître dans des proportions considérables.

Précisons la situation de l'Égypte par une évaluation de sa fortune nationale et de ses revenus nationaux.

Quoique le cadre étroit de notre économie ne permette pas de grands écarts dans cette évaluation, les statistiques se trouvant à notre disposition ne facilitent pas la tâche que nous nous proposons.

Nous avons essayé, par des méthodes indirectes, de nous rapprocher de la réalité en nous servant des chiffres publiés par le cadastre, les autorités fiscales, les publications sur les dividendes distribués, etc., etc.

L'estimation nous montre ce qui suit :

(a) Valeur des terres: l'impôt foncier basé sur l'estimation de 1/6 des revenus présumés, en prenant comme base de valorisation des revenus au taux de 5 pour cent, l'outillage agricole et le cheptel compris	...	...	...	...	...	L.E.	660.000.000
(b) La valeur de la propriété bâtie s'exprime par l'impôt de L.E. 930.000, toutefois en tenant compte que ce chiffre comprend les impôts sur les bâtisses servant à des fins industrielles et commerciales incluses dans les inventaires des Sociétés respectives, on peut réduire le chiffre indiqué à L.E. 850.000, soit sur la base de 5 pour cent de L.E. 8.500.000 de loyers							170.000.000
						à reporter	830.000.000

	<i>Report ...</i> L.E.	L.E. 830.000.000
(c) Industrie et commerce: l'importance de leurs activités doit être en proportion des dividendes distribués, qui s'élèvent à environ	2.000.000	
Les bénéfices des particuliers	1.500.000	
<i>Ensemble</i>	3.500.000	70.000.000
A ceci s'ajoute le stock en marchandises estimé à		60.000.000
(d) Les biens de l'Etat à titre d'entrepreneur soit les chemins de fer, routes, canaux, bâtiments publics, Domaines de l'Etat, Réserves, en jugeant d'après les débours pour des travaux neufs durant de longues années		140.000.000
(e) Le Fond de roulement, soit capitaux flottants et titres étrangers, etc.		50.000.000
(f) Les installations privées, mobiliers, etc. ...		40.000.000
(e) Mines et carrières en exploitation		10.000.000
<i>Ensemble</i>		1.200.000.000
De ceci, il faut retenir pour engagements envers l'étranger sous forme de titres égyptiens placés à l'étranger, participations étrangères en Egypte, terrains appartenant à des "étrangers", etc.		100.000.000
Laissant un chiffre rond de		1.100.000.000

Nous n'avons pas l'intention d'attribuer à notre chiffre une valeur scientifique et de multiples rectifications peuvent être faites, mais ceci ne change rien au fait que la fortune nationale, telle que nous la voyons, s'avère insuffisante pour un pays dont la population atteint plus de 17.000.000 d'habitants.

Pour en juger, il convient de procéder à une comparaison avec la situation d'autres pays; plus le contraste est frappant, plus le discernement est facile et, dans ce but, nous choisirons les Etats-Unis d'Amérique dont les statistiques très soignées permettent de servir de base.

Les E.U.A. comptent, pour l'année 1929, l'année de record économique, le chiffre de 122.500.000 d'habitants. L'Egypte avait alors 14.500.000 habitants; mais en tenant compte du surplus d'enfants au-dessous de

14 ans, nous pouvons réduire ce chiffre à 13.500.000, pour obtenir une base de comparaison établie sur le coefficient simplifié de 1:11.

Fortune nationale.—L'estimation Ingalls de la fortune nationale des E.U.A. effectuée en 1929, se monte à 460 milliards de Dollars, soit environ Lst. 92 milliards. D'après les personnes autorisées, cette estimation est fondée; mais, comme dans tous les pays fortement industrialisés, la valeur des activités varie parallèlement au degré d'exploitation industrielle; le chiffre d'estimation se trouve ainsi réduit en 1932, à 360 milliards, égal à Lst. 72 milliards. La fortune nationale de l'Egypte, composée principalement par des terres, n'est pas soumise à d'aussi fortes fluctuations; elle se monte à L.E. 1.100.000.000.

En tenant compte du coefficient 1 : 11 nous constatons que la fortune nationale des E.U.A. est $6\frac{1}{2}$ fois plus élevée que celle de l'Egypte.

Revenus Nationaux.—Ils atteignent aux E.U.A. en 1929 le chiffre impressionnant de 80 milliards de Dollars, mais varie durant les exercices précédents, entre 65 à 70 milliards. Nous prendrons donc comme base 65 milliards, égal à 13 milliards de Lst.

Les revenus de l'Egypte, comme nous l'indiquerons ultérieurement, se montent approximativement à environ 200 millions de L.E. En tenant compte du coefficient 1 : 11 nous constatons que les revenus des E.U.A. sont environ 6 fois plus élevés.

Moyenne des revenus.—Elle s'établit, pour les E.U.A., d'après les statistiques pour 1929, à Dollars 573, mais varie fortement entre la population rurale et la population urbaine; à tel point, qu'elle s'inscrit pour la population rurale à 237 Dollars=Lst 45 environ. Celle de l'Egypte s'établit pour la généralité à L.E. 12 par tête. Un tableau annexé donne les chiffres présumés des E.U.A., ceux de l'Egypte, en établissant les différences qui en résultent.

Le fait saillant, est la note prédominante que présente l'agriculture dans la vie économique en Egypte. La faiblesse de nos placements en bâtiments caractérise le niveau modeste de notre population. L'industrie et le commerce sont fortement en retard, en proportion du chiffre de notre population. Les capitaux mobiles s'avèrent insuffisants pour envisager l'exécution de grands projets d'avenir, avec les fonds dont nous disposons, sans faire appel à l'aide de capitaux étrangers. Notre fonds de roulement suffit à peine pour parer aux fluctuations normales de notre balance commerciale.

Il est certain que pour satisfaire les besoins de notre population, nous n'avons pas besoin d'élever leur niveau d'existence à celui de la population urbaine des E.U.A., mais pour atteindre même un niveau relativement satisfaisant dans l'ensemble, les sommes qu'il nous faudrait sont tellement élevées en proportion de nos possibilités, qu'il faut regarder s'il n'y a pas un défaut dans la répartition de notre fortune nationale et de nos revenus nationaux et examiner les mesures qui seraient indiquées pour augmenter nos revenus, surtout en prévision du nombre toujours croissant de nos habitants.

Notre évaluation indique que 76 pour cent de la fortune nationale sont investis dans des terres et bâtiments et seulement 16 pour cent démontrent une certaine mobilité, en faisant abstraction des biens de l'Etat.

Pour augmenter la fortune nationale, il y a deux méthodes. L'une appliquée au début, qui consiste à mettre en valeur les terres arables, l'autre est celle suivie dans les 25 dernières années et qui consiste à augmenter le rendement de ces terres par l'introduction d'un système d'irrigation plus rationnel, des engrais chimiques, etc. La première est certainement plus rapide et plus efficace pour augmenter la fortune nationale. La seconde s'avère plus lente et le surplus des revenus obtenus par une exploitation plus intensive de ces mêmes terres, ne peut pas être aussi important et ne donne pas les mêmes résultats pour la collectivité.

L'effort accompli pour développer rapidement les revenus individuels des agriculteurs est en partie la cause du déséquilibre qui se fait sentir de plus en plus. La grande partie de leurs revenus, soit des produits de nos récoltes, a servi à des investissements massifs pour l'amélioration du rendement de leurs terres cultivées, au remboursement des capitaux empruntés, et la part des revenus nationaux réservée à satisfaire les besoins de la masse de la population, est devenue de plus en plus insuffisante en face d'une population croissante, provoquant un abaissement graduel de leur existence.

Revenus nationaux de l'Egypte.—Avant d'entrer en matière et afin d'éviter tout malentendu, il faut préciser le sens dans lequel nous concevons ses revenus d'une diversité si grande.

Ils englobent la totalité des recettes revenant aux habitants du pays, directement ou indirectement, en nature et en espèces, sous une forme

quelconque, afin de couvrir leurs besoins matériels; et s'il y a un surplus, il sera conservé sous forme d'épargne ou d'investissement.

Nous n'avons pas de statistiques soigneusement établies, comme les E.U.A. pour obtenir les précisions souhaitées, mais depuis 1939, les contributions directes étant entièrement établies, nous disposons de certaines données pour nous guider dans notre évaluation. A défaut de publications de l'Administration des Contributions dont le matériel, assez complet, permettrait de tabler sur des chiffres exacts, nous avons recours aux prévisions des recettes de chaque catégorie des contributions directes, contenues dans les budgets annuels et nous venons de choisir celles du budget de 1942/1943, en présumant que les chiffres démontrés, après une expérience de 3 exercices fiscaux, se rapprochent de la réalité.

Nous relevons donc dans ce budget :

L.E.

(1) Impôts sur les revenus de la propriété foncière	5.016.000
(2) Impôts sur les revenus de la propriété bâtie	941.000
(3) Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers	1.800.000
(4) Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux	1.200.000
(5) Impôts sur les revenus du travail	700.000
(6) Impôts sur les revenus des professions libérales	50.000

* Le calcul des revenus nationaux sur cette base, s'établirait ainsi :

(1) Revenus présumés de l'Agriculture sur la base de l'impôt de 1/6 des revenus estimés, soit L.E. 5.000.000 auxquels s'ajoute environ L.E. 500.000 des terres des petits cultivateurs affranchies du dit impôt, donc pour un chiffre total de L.E. 5.500.000, les revenus devraient être de	33.500.000
(2) Revenus de la propriété bâtie, exception faite des immeubles faisant partie des activités des Sociétés industrielles et commerciales, ramenant le chiffre de L.E. 941.000 à L.E. 850.000 pour les propriétés bâties en question	8.500.000
à reporter	42.000.000

	L.E.
<i>Report</i>	42.000.000
(3) Revenus présumés des capitaux mobiles, soit dividendes distribués, intérêts, etc., sur la base de 1.800.000, plus les coupons des Rentes d'Etat, libres d'impôt, circulant dans le pays	18.500.000
(4) Revenus des bénéfices commerciaux et industriels sur la base de 1.200.000	10.500.000
(5) Revenus des salariés sur la base des impôts sur les revenus du travail. Le taux étant graduel, il faut choisir un taux moyen qui probablement est de env. 3,3 pour cent, donc en multipliant 700.000 par 30, nous obtenons	21.000.000
(6) Revenus des professions libérales sur la base de l'impôt de L.E. 50.000	450.000
Revenus imposés	92.000.000

Mais à ceci s'ajoute les revenus qui, par leur caractère et leur nature échappent au Fisc, ainsi que ceux qui n'atteignent pas la limite prévue par la loi :

(1) <i>Agriculture</i> .—Nous trouvons un nombre de 4.000.000 d'individus occupés aux travaux agricoles, y compris les cultivateurs-propriétaires et fermiers qui pratiquement sont leurs propres ouvriers, donc sur la base de L.E. 4, par tête	16.000.000
Les bénéfices réalisés par le cheptel qui ne font généralement pas partie des estimations foncières	10.000.000
(2) Supplément des revenus du travail. Le chiffre imposé est de L.E. 21 000.000 d'après notre calcul, mais ils englobent pour 12.000.000 de L.E. env. des traitements des fonctionnaires de l'Etat. Il reste donc env. 9.000 000 pour tous les autres salariés, chiffre absolument insuffisant. En comptant que 1.200.000 personnes env. sont occupées par différentes branches autres que l'agriculture, parmi lesquelles se trouvent les chauffeurs, les domestiques, généralement nourris par leurs patrons, les jeunes apprentis sans salaire effectif etc., etc., un minimum de P.T. 10 par jour donne en moyenne un complément probable de	40.000.000
<i>à reporter</i>	158.000.000

	L.E.
<i>Report</i>	158.000.000
(4) Les revenus de l'Etat, à titre d'entrepreneur, soit l'exploitation des Chemins de fer, des Postes, Télégraphes et Téléphones, des Domaines de l'Etat, etc., du Fonds de réserve investi, et de la participation aux Sociétés industrielles	4.000.000
(5) Ajoutons les investissements substantiels des agriculteurs, amortissements supplémentaires et réserves cachées	18.000.000
	<u>180 000.000</u>
Nous obtenons un ensemble de	<u>180 000.000</u>

Nous croyons toutefois être au-dessous de la réalité en estimant que les bénéfices déclarés au Fisc sont comme partout ailleurs le minimum justifiable ; de même, il manque une évaluation des bénéfices des intermédiaires (non négligeables en Egypte) qui échappent au Fisc, en grande partie.

Nous avons donc toutes raisons d'arrondir le chiffre présumé de L.E. 180.000.000 à L.E. 200.000.000.

Aucune mention n'est faite des bénéfices exceptionnels d'un caractère purement passager, ni des bénéfices provenant de spéculations qui sont sans influence sur les revenus nationaux si les gains obtenus ne proviennent pas d'opérations avec l'étranger. Nous ne pouvons pas non plus tenir compte des bénéfices réalisés à la suite de la révalorisation des terres. Le pays, dans son ensemble, ne profite pas si un terrain d'une valeur de L.E. 100 est vendu à un concitoyen au prix de L.E. 150 le feddan. Le seul qui se trouve frustré, est l'Etat qui en Egypte ne prélève pas sa part, contrairement au procédé employé dans d'autres pays, tels que la Suisse où, lors de l'inscription de l'acte de vente, le vendeur doit verser une taxe allant jusqu'à 25 pour cent de la plus-value obtenue, tout en tenant compte des investissements opérés par lui.

En examinant les revenus d'après leur provenance, nous devons relever la source, dans le sens économique, et ainsi nous constatons qu'en Egypte les revenus des entrepreneurs, y compris l'Etat pris en cette qualité, s'élèvent à 57 pour cent de la totalité alors que les revenus des salariés ne s'élèvent qu'à 43 pour cent.

Nous aurons de nouveau recours à une comparaison en mentionnant que les E.U.A. accusent pour 1929 le pourcentage de 36,9 pour cent pour les entrepreneurs, et de 63,1 pour cent pour les salariés.

L'explication du grand écart entre les deux pays se trouve dans le fait d'une participation plus élevée du travailleur, lorsque le roulement du capital de l'entrepreneur est plus accéléré. C'est ainsi que l'agriculture réserve en Egypte aux travailleurs seulement 30 pour cent environ, et aux entrepreneurs 70 pour cent. On pourrait dire que c'est la nature qui accomplit la majeure partie du travail. Par contre, le commerce et l'industrie, etc., avec un capital limité mais d'un roulement rapide, réservent aux travailleurs, en Egypte, 58 pour cent, laissant 42 pour cent au capital investi.

Nous pouvons conclure de ce phénomène que nous avons tout intérêt, en vue de l'augmentation de nos revenus, à diriger autant que possible nos capitaux mobiles vers des branches susceptibles d'un roulement accéléré et une exploitation rationnelle de la force du travail, soit par l'extension de notre industrie, soit en stimulant notre commerce, dans les limites de nos possibilités.

Nous n'avons pas l'intention d'alourdir notre exposé économique par des détails sur la possibilité d'une exploitation rationnelle de nos richesses, et à relever les avantages et inconvénients des changements de notre balance commerciale, par une diminution de nos exportations et les contractions de nos importations. Pour atteindre notre but nous concentrerons nos observations sur les points économiques qui touchent directement le problème de la population.

Dans les pays à tendance démocratique, l'Etat respecte la propriété mais oblige l'entrepreneur à tenir compte des intérêts de la collectivité en réservant au travailleur une participation adéquate qui lui permet de couvrir, par son travail, ses besoins et ceux de sa famille. Il prélève des impôts dûment proportionnés pour couvrir les frais de l'Administration assurant la sécurité intérieure et extérieure et cherche, par l'entremise des institutions publiques, à améliorer et à faciliter l'existence de la grande masse de la population, procédant ainsi à un nivellement des revenus, dans une certaine limite.

Il convient donc de savoir, en ce qui concerne l'Egypte :

(a) Si les revenus des classes supérieures sont suffisants pour pouvoir élever le niveau de la grande masse sans affaiblir l'existence des classes supérieures au point d'ébranler les bases de l'activité économique et celles des finances de l'Etat.

(b) Connaître l'emploi des impôts prélevés par l'Etat pour le but visé

(c) Connaître la répartition des charges qui devront nécessairement toucher les classes aisées.

(d) Les mesures entreprises pour augmenter les revenus nationaux et l'exploitation judicieuse de la puissance de travail de la population.

Pour que les réflexions qui suivent aient une valeur pratique, il faut examiner les questions sans détour, telles qu'elles se présentent en temps normal et surtout après la guerre actuelle :

(ad 1) L'amélioration de l'existence de 12.000.000 d'individus vivant sur L.E. 4 par tête, en face d'une population de 4.000.000 dont l'existence est basée sur un revenu de L.E. 25 à 27 (impôts déduits), exigerait un prélèvement d'au moins 100.000.000 de L.E., sur les revenus des classes supérieures, ce qui donnerait un nivellement partiel mais mettrait en danger les sources du travail. Le salut ne se trouve donc nullement dans un nivellement des revenus, mais dans une augmentation des revenus nationaux qui ne peut être obtenue que par l'emploi des ressources inexploitées et une production constructive de notre main-d'œuvre.

(ad 2) En examinant les chiffres de notre budget d'Etat, il s'avère certain que les besoins de l'Etat sont très élevés, proportionnellement aux revenus totaux, surtout dans un pays dont la dette publique est très réduite et où les dépenses pour l'armement ont été jusqu'à présent limitées.

Les recettes de l'Etat peuvent se grouper d'une manière empirique en 4 parties : soit L.E. 4.000.000, bénéfices des exploitations d'Etat à titre d'entrepreneur, qui couvrent les intérêts de la dette publique ; L.E. 10.000.000 environ qui proviennent des contributions directes et servent à couvrir les débours en faveur des classes pauvres, comme suit :

	L.E.	L.E.
Dépenses pour l'instruction publique	4.300.000	
Moins écoles encaissées	800.000	3.500.000
Dépenses du Ministère de l'Hygiène Publique ...		2.900.000
Partie des débours servant à l'irrigation des 1.900.000 feddans appartenant à de petits cultivateurs, donc environ 35 pour cent sur L.E. 2.600.000 dépensés pour l'entretien du système d'irrigation		1.000.000
Pensions aux retraités de l'Etat		2.600.000
Total		<u>10.000.000</u>

Les recettes, environ L.E. 20.000.000, provenant des contributions indirectes, trouvent leur emploi dans les débours pour la sécurité intérieure et extérieure, pour l'administration centrale et, partiellement, pour la "prospérité nationale".

Il resterait encore, parmi les recettes budgétaires, différentes taxes telles que celles des tribunaux, automobiles, avec des applications spéciales. On peut leur accorder un caractère de restitution par les bénéficiaires des frais encourus par le Gouvernement, donc recettes à défalquer théoriquement des budgets des Ministères respectifs.

Il ressort de ces considérations que la partie des recettes destinées au nivellement des revenus des classes de la population est plutôt restreinte.

(ad 3) Nous revenons alors au système actuel de fiscalité en vigueur.
Fiscalité.

Dans la plupart des pays, une augmentation des contributions indirectes trouve des adversaires parmi les représentants du peuple. Elles touchent l'ouvrier au même degré que l'homme aisé qui ne peut consommer plus qu'il ne lui faut pour sa personne. L'intérêt se porte vers les contributions directes en appliquant un taux graduellement montant par échelon sur les revenus entre les mains du contribuable ; fait qui ressort des pourcentages des contributions en Angleterre, soit 55 pour cent pour les contributions directes, contre 45 pour cent pour les contributions indirectes. Nous voyons cette conception respectée en Egypte par l'impôt sur le revenu du travail, avec la justification qu'un fonctionnaire ayant un traitement de L.E. 1.000 est moins chargé par un impôt de L.E. 70, qu'un employé touchant L.E. 200, qui devrait payer L.E. 14, au taux uniforme.

Le Parlement a hésité d'appliquer ce même principe aux autres catégories de l'impôt direct, malgré la différence qui peut en résulter pour le Trésor.

Pour autant qu'il s'agit de l'imposition des bénéfices commerciaux et industriels, la différence s'avère moins importante. La déclaration annuelle exigée par le Fisc et dont l'exactitude devrait être en principe soumise à un contrôle serré, la limite fixée pour les amortissements admis en défalcation des bénéfices imposables, assurent un impôt adéquat du contribuable.

De même, les capitaux mobiliers se trouvent sous un contrôle efficace, du moment que les revenus provenant des coupons et dividendes sont touchés à la source, et il ne peut y avoir que peu de revenus individuels

de réelle importance accumulés dans une seule main. En admettant que les capitaux mobiles détenus par quelques gros capitalistes atteignent 30 millions, donnant un revenu de 1.500.000 L.E., l'Etat prélève actuellement environ 180.000 L.E. et, en appliquant un taux graduel, l'impôt supplémentaire ne dépasserait pas 90.000 L.E. en tout.

Par contre, le Parlement a tenu à affranchir l'agriculture d'impôts directs, se contentant de l'impôt foncier tel qu'il existe depuis 40 ans, et sans égard au fait que d'une part nos revenus nationaux proviennent principalement des revenus des terres, outre que d'autre part la concentration de grosses fortunes en une seule main se trouve indiscutablement parmi les agriculteurs.

L'impôt foncier qui était jadis la seule contribution directe, admise par les capitulations, était relativement élevé : ce n'est plus le cas depuis l'introduction des contributions directes appliquées à tous les revenus nationaux, et surtout à la suite des augmentations successives du taux d'origine prévu par les lois fiscales. De plus, la base de l'impôt foncier ne peut pratiquement pas suivre de près les bénéfices réalisés. L'estimation s'effectue périodiquement d'une manière forfaitaire, et doit tenir compte d'une moyenne prudente. Il en résulte que le taux d'impôt, dans les années défavorables, peut s'avérer un peu plus élevé et que, dans les années prospères comme celles que nous traversons, une source importante échappe complètement au Fisc. La raison qui avait justifié l'introduction d'un taux graduel pour les impôts sur les revenus du travail, est encore plus applicable pour les revenus des petits cultivateurs qui n'arrivent pas à couvrir les besoins de leur nombreuse famille, fait dont le Gouvernement est conscient, puisqu'il exempte les petits cultivateurs de l'impôt foncier. Le sacrifice consenti est, en fait, toutefois moins important, lorsque l'on met en compte l'économie des frais de recouvrement de ces sommes éparpillées sur tout le territoire et dont l'encassement exige, non seulement une foule de fonctionnaires, mais aussi des expropriations amenant souvent des troubles sociaux. L'imposition des revenus des agriculteurs, d'une manière identique à celle des sociétés foncières* même sans tenir compte d'un taux graduel par échelon, aurait donné un surplus appréciable en faveur du Trésor.

* *Observations.*—Les sociétés foncières sont suivant l'Art. 31 soumises à l'imposition comme toute société anonyme, mais l'Art. 39 permet de déduire l'impôt foncier versé ; alors que l'Art. 41 précise que toute entreprise agricole qui ne revet pas la forme d'une Société anonyme est exemptée de l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels.

Nous trouvons ensuite, parmi les dépenses du Gouvernement, la somme importante de 2.600.000 L.E. pour frais d'entretien du système des irrigations, dont au moins les deux tiers en faveur de ces mêmes agriculteurs. Pour justifier ce débours, réservé en grande partie en faveur d'un nombre limité de propriétaires, il faudrait en envisager le remboursement proportionnel par les usufruitiers.

Il est difficile d'établir la participation de chaque branche de l'activité économique aux recettes communes. Mais en tenant compte de la participation proportionnelle de chacune d'elles à la fortune nationale, les contributions directes, à titre d'impôt foncier (soit 5.000.000, en face de terrains évalués à L.E. 660.000.000) ne donnent que 0,75 pour cent, sans déduction des débours spéciaux concernant les irrigations.

Le commerce et l'industrie, dont le capital est estimé à environ 200.000.000 de L.E. y compris les capitaux mobiliers, procurent à l'Etat environ 4.000.000 de L.E. soit 2 pour cent.

On est porté de croire à un rendement insuffisant de nos terres. La vérité est que souvent une partie importante des revenus est consacrée annuellement à l'amélioration des terres, à la construction d'esbabs, à l'acquisition d'outillage agricole, bref, à des investissements amortissables à long terme.

L'administration fiscale, qui veille consciencieusement à ce que l'amortissement des investissements se fasse de façon à éviter une diminution des bénéfices imposables, n'a aucune voix au chapitre lorsqu'il s'agit d'investissements agricoles. On peut admettre que les sommes ainsi investies ne soient pas une perte pour l'économie nationale, mais l'Etat n'obtient sa part de l'enrichissement des propriétaires qu'après de longues années, lors d'une nouvelle estimation des terres et pourvu que cette estimation suive de près les améliorations effectuées.

Les impôts fonciers n'ayant augmenté que de très peu au cours des 25 dernières années, l'Etat se trouve dans la nécessité de se diriger vers une imposition de plus en plus forte des contribuables des autres catégories, dont la matière imposable est limitée par la faiblesse des capitaux investis. La lenteur de l'amélioration des recettes du chapitre des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux n'est pas seulement attribuée aux difficultés rencontrées par la nouvelle administration fiscale.

Faute de mieux, le Trésor se tourne alors vers les contributions indirectes, dont les objets imposables sont plus faciles à atteindre.

Les augmentations continuelles du tarif douanier, des accises, renchérissent le prix des articles importés et ceux de provenance locale de première nécessité, sans égard au pouvoir d'achat d'un nombre limité de consommateurs. L'augmentation des recettes fiscales est alors loin de suivre proportionnellement celle du taux, il en résulte un faible avantage pour le Fisc et, pour le public, la privation des articles imposés.

Parmi les autres impositions, il faut mentionner les droits sur les successions qui figurent encore symboliquement dans le budget, avec la somme de 200.000 L.E. L'application intégrale de cette loi devrait non seulement assurer une forte recette au Fisc, mais amener à un nivellement de fortunes. L'estimation de notre fortune nationale démontre que les 3/4 des successions visées doivent nécessairement se composer de terres et bâtiments, dont une partie importante est constituée en Wakfs. Il est donc difficile de prévoir un résultat avantageux pour l'Etat et l'application intégrale se heurtera à des considérations pratiques.

Du reste, le morcellement des terres des paysans est un des soucis des Gouvernements, surtout dans les pays agricoles. Il les oblige à intervenir légalement dans les droits d'héritages, pour réduire cet inconvénient. L'application intégrale de la loi sur les successions posera quantité de questions parmi lesquelles figure au premier plan la réforme de la structure sociale de la classe paysanne.

Nous avons essayé de déceler les détails de cette structure, mais nous nous sommes heurtés à de surprenantes contradictions. Le cadastre présente l'inscription de plus de 2.450.000 propriétaires, dont 2.400 000 possèdent des lots inférieurs à 5 feddans et, pour la plus grande majorité même, seulement une parcelle insignifiante. D'autre part, le recensement de 1937 indique comme chiffre des individus occupés par l'agriculture :

Agriculteurs-ouvriers	...	...	...	...	1.457.000
„ aidant leurs parents	...	...	...	...	1.225.000
„ propriétaires	...	...	...	...	951.000
„ fermiers	...	...	...	...	210.000

auxquels on peut ajouter 478.000 individus sans métier connu.

Comment expliquer le surplus de 1.500.000 propriétaires qui n'exercent pas la profession de cultivateurs ? S'agit-il de petites parcelles inscrites sous le même nom ou appartenant à des personnes exerçant un métier différent ? Dans ces deux cas toutes les prétentions et conclusions basées sur la statistique du cadastre s'avèrent erronées,

et même la situation des petits cultivateurs mise en avant lors de l'exemption partielle de l'impôt foncier, exigerait une révision.

Les fonctionnaires, les employés, les commerçants qui possèdent des terres par voie d'héritages ou autres causes, sont nombreux, et il est nécessaire d'en tenir compte dans l'analyse de la répartition des terres. Du reste, le grand nombre d'agriculteurs-fermiers indique l'exploitation par des tiers, outre les fermiers des grands propriétaires.

En examinant le tableau du cadastre d'après les différentes provinces, on trouve que le nombre des propriétés atteint, dans quelques provinces jusqu'à 26% des habitants, y compris les enfants.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement dans la branche agriculture que nous rencontrons peu de clarté dans la structure sociale. Le même phénomène se retrouve dans les statistiques des établissements industriels et commerciaux. 92.000 établissements industriels occupent, dans l'ensemble, 273.000 ouvriers, mais 48.200 n'ont aucun ouvrier et 26.000 seulement 1 ou 2 ouvriers (en grande partie des enfants) soit 74.000 contre 92.000

Le nombre des établissements commerciaux inscrits sont de 138.000 desquels 72.000 pour le commerce des produits alimentaires. Ils occupent ensemble 135.000 employés; mais il y en a 102.000 sans employés et 24.500 avec 1 ou 2 employés.

L'absence d'un cadre des métiers est tangible et explique les difficultés rencontrées par le Gouvernement lors de l'application des lois fiscales et de la législation ouvrière qui ne jouent pratiquement que pour un nombre très limité de véritables établissements.

Revenant sur la répartition des charges, il serait nécessaire d'observer un système logique à suivre, celui de les mettre en rapport avec les capitaux investis, afin de stabiliser les recettes de l'Etat, mais par notre manière d'agir, nous nous rapprochons rapidement d'un épuisement des contribuables des branches englobant les principaux consommateurs et cela ne peut qu'amener à un ébranlement de toute la structure économique du pays. Une révision sérieuse du système fiscal s'impose, de même qu'une conception commerciale de la politique douanière, un plan constructif pour assurer la viabilité des sources des impôts et du travail, une adaptation de notre administration publique aux besoins du public et non l'éducation du public pour les besoins des administrations gouvernementales.

Un des principaux devoirs de l'Etat est d'assurer aux membres de la collectivité la possibilité d'exploiter au mieux les ressources du

pays par les efforts individuels, d'intervenir pour que le travailleur obtienne, en contrepartie du travail fourni le droit aux produits alimentaires qui lui sont nécessaires pour mener une existence régulière.

Ceci nous amène au chapitre des salaires qui forment une partie appréciable des revenus nationaux. En rapport avec cette question se trouve l'organisation du marché du travail et, finalement, la coordination entre l'activité des différentes branches de l'activité économique du pays.

Les Salaires.

Nous avons souvent parlé du capital important que représentait la force du travail de la population. Les E.U.A. nous donnent une preuve éclatante des résultats extraordinaires obtenus par son exploitation méthodique et rationnelle, en vue de buts constructifs. Pour atteindre ce but, il nous faudrait un cadre approprié des travailleurs et employeurs. Celui des travailleurs se forme essentiellement en tenant compte des limites d'âge prévu par l'enseignement obligatoire et, dans les pays avancés, par les Assurances Sociales, donc entre 14 et 60 ans.

En Egypte, toutes les statistiques sont faussées du fait de l'inscription d'enfants de tous âges parmi les travailleurs, suivant la conception du recenseur. Nous trouvons, parmi les ouvriers agricoles 1.200.000 individus " aidant leurs parents ". Le nombre des enfants employés dans l'industrie et le commerce est visiblement inférieur à la réalité, car beaucoup d'établissements employant des enfants (usines, ateliers mécaniques, épiceries, etc.) travaillent officiellement " sans ouvriers ".

En plus des enfants, on ne tient pas suffisamment compte des 4 millions de femmes sans métiers parmi lesquelles on trouve l'élément le plus actif de notre main-d'œuvre.

La misère qui règne dans la grande masse de la population, oblige les parents à exploiter le travail de leurs enfants dès leur premier âge. Ceci provoque une concurrence illimitée sur le marché du travail et une dépression des salaires des ouvriers, de ceux qui devraient être le soutien de leur famille. La valeur du travail se trouve tellement dépréciée que le rendement fourni ne joue plus aucun rôle dans le prix de revient et que la qualité fournie s'en ressent. Nous nous trouvons devant un dilemme : Faut-il empêcher le travail des enfants et alourdir davantage encore l'existence des familles pauvres, afin d'obtenir une organisation adéquate du marché du travail ?

Ce qui est possible d'être respecté dans l'industrie et le commerce peut-il l'être dans l'agriculture ?

D'autre part, pour accorder aux ouvriers des salaires supérieurs, il nous faut un rendement suffisant, afin que le prix de revient puisse tenir tête à la concurrence étrangère.

Nous assistons actuellement à un mouvement humanitaire : celui de la fixation des salaires minima. Il n'y a aucun inconvénient à les accorder à l'heure actuelle ; mais comment s'y prendra-t-on lorsque les temps normaux exigeront le maximum des efforts de production à un prix limité par le pouvoir d'achat de nos consommateurs ? Augmenter le tarif de la Douane pour protéger les prix de la production locale n'aura comme résultat que celui de freiner la consommation, donc la production.

Nous élargirions trop le cadre de cette étude en nous étendant sur la question de la tarification et du contrôle des prix. Le principe suivi par les divers gouvernements, pendant la guerre, consiste à maintenir la stabilité des prix par un rationnement strict, ce qui permet l'équilibre de l'offre et de la demande et évite des fluctuations sensibles.

Ce principe touche, en premier lieu, les produits alimentaires dont la hausse entraîne automatiquement l'augmentation des salaires des ouvriers et des fonctionnaires et provoque sans arrêt le renchérissement du coût de la vie.

Nous sommes loin d'avoir suivi ces idées et nous en subissons les conséquences qui seront encore plus sensibles dans l'après-guerre. Le retour à des temps normaux sera rendu encore plus difficile parce que le Gouvernement n'a pas tenu compte du fait que les recettes et les dépenses exceptionnelles qui atteignent des chiffres en disproportion avec les revenus du temps normal, devraient faire partie d'un budget spécial destiné à disparaître.

Ce qui nous intéresse dans le cadre de nos investigations devant la situation des salaires telle qu'elle se présente actuellement, c'est l'augmentation de la consommation des vivres dès que les revenus du travail deviennent plus importants. Cette augmentation est attribuée à deux causes, l'une temporaire, l'autre durable.

(1) En présumant que les autorités militaires emploient environ 20.000 individus, soit dans des chantiers mobiles et bien plus à des travaux de fortifications, et devant le fait qu'il se forme un nombre d'ouvriers spécialisés à des salaires élevés, on peut atteindre un chiffre de salaires, de 100 à 175.000 L.E. par mois, nouvelle source de travail qui n'est que temporaire.

(2) Pour évaluer le surplus des revenus du travail du fait du développement de notre industrie et de notre commerce locaux, nous pouvons regarder nos importations d'avant-guerre. En les résumant, nous trouvons :

	%
Articles importés à l'état brut	18,9
Articles importés à l'état mi-ouvré	30,6
Articles importés à l'état fini	50,5

La première catégorie comprend, en grande majorité (15 pour cent) des produits comme les comestibles, le bois, etc., consommés à l'état brut. En défalquant cette catégorie, on peut admettre que la presque totalité des autres importations s'effectue à des prix englobant les salaires des ouvriers de l'étranger, outre les frais très élevés d'emballage, transports maritimes, assurances, etc.

La valeur de nos importations durant la guerre n'a pas beaucoup diminué par suite du renchérissement des marchandises qui dépasse 250 % ; mais nous devons compter sur une diminution des deux tiers de la quantité, qui sont en partie en faveur de notre production locale. Or, en estimant à 30 % la moyenne des salaires compris dans le prix d'avant-guerre des marchandises, nous arrivons à plus de 6.000.000 de L.E., soit environ 15.000.000 à l'heure actuelle, ceci sans faire état des économies des frais de transport en faveur de notre industrie et de notre commerce.

Le fait ainsi présenté est le meilleur argument en faveur de l'intérêt qu'il y a à assurer le maintien et la viabilité de notre industrie nationale. Il serait difficile de tabler, dès à présent, sur une exportation de nos produits industriels et de chercher à concurrencer les pays dûment préparés à cette tâche, mais dans notre cadre limité, les résultats pouvant être obtenus sont amplement suffisants pour envisager une politique industrielle à côté de la politique agraire suivie jusqu'à présent.

Nous touchons ici un point très délicat ; est-il possible de poursuivre une politique industrielle sans toucher directement aux intérêts de l'agriculture ?

Tant que notre agriculture était la seule branche de notre activité économique, tous les intérêts et tous les efforts étaient dirigés dans un sens unique. Le souci de produire le maximum de coton et d'assurer son écoulement a primé toutes les autres considérations. Les changements survenus durant les 20 dernières années, l'augmentation

des chômeurs en vue du cadre limité de notre agriculture, ont causé une affluence vers les autres branches qui n'étaient pas en mesure de les absorber mais qui, sous l'influence de la guerre, sont devenus des facteurs importants de notre économie nationale et dans les prévisions budgétaires de l'Etat.

Dans chaque pays, nous trouvons, à côté de la puissante partie agraire, les représentants de l'industrie, du commerce, des ouvriers et des cercles intellectuels. Dans notre cas, la presque totalité de ces représentants doit se recruter parmi les cultivateurs ; d'où la tendance à dévier toute charge et toute réglementation vers les autres branches dont la force est visiblement limitée par la modicité des capitaux investis. Dans les nouvelles conditions sous lesquelles la structure sociale se présentera, l'étouffement de ces branches doit affecter la consommation des produits alimentaires, ébranlant ainsi la base même de l'agriculture et sa stabilité.

L'industrie, pour maintenir son activité, doit compter sur un prix de revient serré qui ne dépend pas seulement des salaires proportionnels au rendement des ouvriers, mais d'une exploitation rationnelle des usines. Par exemple, l'abaissement de la production de 80 à 50 % influe fortement sur ce prix de revient et cause le chômage de milliers d'ouvriers qu'on ne peut plus qualifier d'individus sans métier connu. Dans la nouvelle situation où se trouvera le pays, la question des salaires se placera au premier plan, comme ailleurs, et la question se posera : hausse des salaires ou baisse des prix ?

Les E.U.A., pays fortement industrialisé, eurent recours lors de la crise de 1929, à l'augmentation des salaires, se basant sur le fait qu'augmenter le pouvoir d'achat de millions d'ouvriers, c'était créer des millions de consommateurs pour les produits industriels, donc activer la production industrielle assurant du travail aux dits ouvriers. Notre cas se présente d'une manière très différente. Une hausse des salaires suffirait à peine pour obvier à l'insuffisance de nourriture ; d'autre part, une augmentation artificielle des salaires aurait comme conséquence une majoration du prix des produits industriels locaux et comme résultat, la diminution de la consommation locale.

La solution pour ce qui concerne l'Egypte ne peut se trouver que dans des salaires moyens tout en tenant compte du rendement des ouvriers afin que ces salaires puissent suffire et relever le niveau d'existence de notre main-d'œuvre, il faut augmenter non pas les salaires, mais la valeur d'achat de ces salaires ce qui signifie le maintien

du prix des vivres à un niveau qui concorde avec les intérêts généraux du pays.

Dans aucun pays l'agriculture ne peut, tout en disposant de la plus grande sécurité pour les capitaux investis, prétendre à un rendement supérieur à 4 ou 5 %. Il est impossible d'englober dans le prix de revient des produits agricoles, les investissements destinés à une amélioration rapide des terres, au remboursement d'annuités en proportions avec la valeur des terres acquises à l'aide de prêts hypothécaires.

La revalorisation des terres ne peut se faire que progressivement, autrement elle se traduit par l'épuisement des autres branches de l'activité générale et l'affaiblissement du pouvoir d'achat des consommateurs sur lesquels l'agriculture doit compter pour assurer sa stabilité.

Bref, pour revenir sur la question des salaires, il faut envisager, en premier lieu, une organisation du marché du travail qui tient compte de la situation actuelle et de celle des temps normaux. Il faut donc prévoir :

(1) Dans toutes les branches de l'activité économique, n'admettre comme travailleurs réguliers, que les individus ayant au moins 15 ans et former une classe d'ouvriers auxiliaires avec les enfants de 10 à 15 ans. Cette échelle est susceptible d'être modifiée pour les exploitations individuelles agricoles, en conformité des besoins des travaux des champs. L'emploi d'ouvriers auxiliaires est limité à une proportion entre le nombre d'ouvriers et celui des auxiliaires. Ainsi, pour une exploitation occupant 1 ou 2 personnes, 1 enfant comme ouvrier auxiliaire. Pour une autre, employant de 2 à 5 ouvriers, 2 ouvriers auxiliaires et ainsi de suite : 1 ouvrier auxiliaire pour 5 ouvriers. Aucune différence n'est admise pour les personnes apparentées qui seront soumises au même règlement.

Dans le cas où le patron ne respecterait pas le règlement, il perdrait le droit d'occuper des ouvriers auxiliaires.

(2) La durée du travail des ouvriers auxiliaires doit être strictement limitée et le patron est tenu de faire suivre à ces ouvriers des cours pour compléter leurs connaissances ou pour apprendre au moins à lire et à écrire.

Toutefois ce règlement ne peut pratiquement être appliqué sans l'établissement d'un cadre des métiers sur lequel se greffe la réforme de la législation ouvrière, les lois fiscales et, dans la suite, les Caisses de maladies, d'assurances de travail, accident du travail etc.,

Les différentes observations au sujet du recensement des établissements industriels et commerciaux, prouvent la nécessité de la création d'un cadre effectif et pour cela, il faut revenir sur l'idée abandonnée de la patente. Ceci, non pour assurer une nouvelle recette fiscale, mais pour provoquer une réglementation de l'industrie et du commerce, en base des principes ci-après.

Industrie :

(a) Exploitation industrielle. N'est considérée comme telle que celle occupant plus de 5 ouvriers et employés. L'inscription dans le Registre du Commerce, qui doit faire partie du Tribunal du Commerce, est obligatoire. Les traites de ces exploitants sont considérées " bancaires " donc négociables par la Banque Centrale.

(b) Artisan. Ne peut être artisan que celui qui participe personnellement à titre de travailleur de métier. L'enregistrement doit se faire auprès d'une Chambre Artisanale attachée aux Chambres de Commerce.

(c) Exiger des travailleurs à domicile et des marchands ambulants une Roksa, telle que celle qui est en usage.

Commerce :

(a) Les Commerçants doivent être inscrits au Registre du Commerce. Leurs traites sont bancairement négociables et le protêt faute de paiement entraîne l'ouverture de la procédure juridique accélérée prévue dans le code en cas de défaillance.

(b) L'exploitation commerciale simple : Les négociants non inscrits au Registre du Commerce doivent obligatoirement donner l'avis à la Chambre de Commerce Nationale, avis qui inclut celui aux autorités fiscales et au Bureau du travail. Leurs traites ne sont pas négociables par la Banque Centrale. Le nombre de leurs salariés peut être limité d'après leurs branches.

(c) Courtiers et intermédiaires. N'ont droit légalement à des commissions, que ceux inscrits au titre de commerçants réguliers.

Agriculture :

Une distinction nette doit être établie entre les cultivateurs, négociants et industriels de produits agricoles ; pour assurer cette distinction, il faudrait que les effets souscrits par les cultivateurs ne soient

que de simples reconnaissances de dettes. Pour faire du commerce à côté de l'exploitation agricole, la Patente de commerçant est nécessaire; de même, pour l'exploitation d'une industrie en rapport avec l'exploitation agricole, la même Patente sera exigée.

Il ne s'agit pas de limiter la liberté du travail, mais de créer un cadre régulier permettant d'appliquer pratiquement les lois fiscales et la législation ouvrière d'une manière sérieuse.

L'organisation du marché du travail est en corrélation intime avec ce cadre des métiers. C'est ce marché qui doit être assaini par l'éloignement des enfants ou la limitation de leur part de travail. Il sera alors possible de former une classe d'ouvriers qui, tout en obtenant des salaires suffisants pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, donnera le rendement et la valeur économique réelle du travail fourni.

Cette organisation entre en première ligne et forme la base de toutes les considérations relatives au problème de la population.

Nos investigations sur les occupations de la population seraient incomplètes si nous n'abordions pas la question des œuvres sociales et les effets de l'instruction publique sur l'avenir.

Un point à relever est le chômage des "Diplômés". Avec quelle impatience ils attendent les changements qui se produiront lors de l'unification des Tribunaux Nationaux, la fin des concessions, l'introduction obligatoire de la langue arabe dans le commerce. Ce jour de "libération" ne verra que le départ de quelques magistrats de haute valeur, d'ingénieurs spécialisés difficiles à remplacer du jour au lendemain. On a oublié de regarder le nombre réduit des non-égyptiens au service des institutions en question.

La seule et véritable raison du manque d'occupations des "Diplômés" est, de nouveau, l'existence modeste de la population. On n'a qu'à établir une comparaison avec un pays vivant sur un niveau élevé, comme par exemple la Suisse avec ses 3.500.000 habitants pour se faire une idée du nombre de diplômés qui devraient trouver du travail dans un pays de 17.000.000 d'habitants.

Les statistiques en Egypte relèvent comme exerçant leur métier :

3798 médecins (4200 habitants pour 1 médecin), en Angleterre, 800 pour 1)

616 dentistes.

967 pharmaciens

8399 ingénieurs, dont un grand nombre d'une formation incomplète.

Nous relevons en tout 648 sages-femmes pour un pays accusant plus de 700.000 naissances par an.

Nous tenons ensuite à mentionner l'activité des œuvres sociales et de l'Enseignement avant que la situation matérielle de la grande masse n'ait atteint un niveau relativement satisfaisant. Les progrès de l'enseignement s'expriment par le chiffre imposant de 1.500.000 écoliers, parmi lesquels plus de 500.000 filles, contre 186.000 en 1928. Les filles, même insuffisamment instruites, devenant des mères de famille, influenceront fortement leur milieu. Les jeunes fonctionnaires après leur passage dans les grandes villes rentrant dans leurs villages sous le toit familial se révolteront contre la misère régnante. Une nouvelle génération se dressera en face de l'ancienne qui a humblement suivi les traditions et supporté son existence précaire sans révolte. La création précipitée de nombreuses institutions hygiéniques fait grand honneur à leurs promoteurs mais elle exige des sommes importantes non seulement pour leur création mais surtout pour leur entretien. L'insuffisance des moyens peut amener l'anéantissement des efforts fournis et causer des désillusions à la foule qui s'était habituée à avoir recours à ces institutions.

L'introduction obligatoire de la langue arabe fait partie des efforts pour le relèvement du niveau moral. L'usage de la langue nationale devient un bien général par le fait même du développement du commerce et de l'industrie ; de même l'unification des tribunaux nationaux amènera la nécessité de se servir de la langue dans toutes les branches. Mais l'impatience démontrée ne peut conduire qu'à de coûteuses erreurs et à des complications sans valeur pratique, pendant la période transitoire.

Ce qui est principalement à relever, c'est la question du nombre d'illettrés qui figurent au recensement de 1927 par 80 pour cent et un tableau* établissant les pourcentages des lettrés d'après l'âge démontre pour 1937 les progrès obtenus, ce qui se fait sentir dans toute la structure sociale du pays ; il faut toutefois savoir si l'enseignement, tel qu'il est donné, aboutira au résultat souhaité ; celui d'amener la population à savoir lire et écrire, au moins suffisamment pour les besoins de sa vie courante.

La diminution rapide des illettrés facilitera beaucoup le travail des fonctionnaires et diminuera les inévitables mesures de contrôle devant un public qui n'est pas à même de connaître le contenu d'une demande

* Voir annexe.

à présenter, ou celui d'un reçu, et doit uniquement se fier à n'importe qui, souvent lui-même peu apte à le renseigner pour prendre connaissance d'un règlement ou d'un avis public.

Ne convient-il pas de rapprocher la langue écrite à celle parlée par la majorité de la population et de faciliter son usage.

Les considérations qui précèdent, bien que restant dans le domaine des généralités, donnent une idée de la complexité du problème de la population.

Si on s'attache séparément à chacune de ces questions et si on ne suit pas un plan méthodique, on n'aboutira qu'à augmenter le déséquilibre économique et social. Introduire les idées et les législations modernes sans avoir au préalable préparé le terrain, est pire que de laisser au bon sens de la population le soin de trouver son chemin.

La guerre actuelle a donné à l'Égypte l'occasion de faire gratuitement de précieuses expériences. L'Égypte a été favorisée et elle est forcée d'organiser son approvisionnement sur des bases nouvelles. Les restrictions sur les importations l'ont obligée à développer ses ressources naturelles inexploitées. Des fonds disponibles se sont accumulés, d'appréciables bénéfices ont été obtenus, et si l'Égypte mettait à l'épreuve des hommes dotés de capacités créatrices, nombre de projets dont l'exécution a été ajournée pendant de longues années, seraient en voie de réalisation.

Nous avons constaté l'importance prise par l'industrie dans notre structure économique, le rôle qui lui a été réservé dans le développement social du pays et la possibilité de créer de nouvelles sources de travail ouvrant une voie à des milliers de bras inactifs. Nous croyons avoir démontré la nécessité, pour l'agriculture, dans son propre intérêt et dans celui de sa stabilité, de tenir compte des changements qui se sont produits et de ceux qui se produiront encore.

Le Gouvernement a conscience des devoirs qui lui incombent dans la coordination des forces créatrices et il peut courageusement, ayant l'appui de la Nation, se dresser contre l'égoïsme individuel qui peut lui barrer le chemin.

L'œuvre à accomplir sera toutefois difficile si l'Égypte n'adapte pas à temps ses ressources au nombre de sa population.

Février 1943

RICHARD ADLER.

TABLEAU DE LA RÉPARTITION DE LA FORTUNE NATIONALE EN COMPARAISON AVEC LES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Branches de l'activité économique	Pourcentages des activités dans les E.U.A.	Les E.U.A. possèdent en proportion du nombre d'habitants d'Egypte / 1 : 11/	L'Egypte possède d'après l'estimation	D'après des pour- centages des E.U.A. elle devrait posséder	Donc en plus ou en moins en milliers de L.E.
	%	L.E.	L.E.	L.E.	
Agriculture y compris cheptel, etc. ...	14,9	1.218.000.000	660.000.000	178.000.000	En plus 482.000
Bâtiments privés ...	30,3	2.490.000.000	170.000.000	363.000.000	En moins 193.000
Industrie :					
Usines et machines ...	9,1	916.000.000	70.000.000	109.000.000	„ 39.000
Commerce :					
Stock en marchandises ...	7,7	926.000.000	60.000.000	93.000.000	„ 33.000
Services Publics :					
Biens d'Etat compris Ch. d. f., bâtiments publics', etc., etc. ...	19,7	1.656.000.000	140.000.000	237.000.000	„ 97.000
Marine marchande ...	0,2	56.000.000	(Chiffre négligeable)	3.000.000	„ 3.000
Or et argent etc., placements et fonds de roulement ...	5,5	287.000.000	50.000.000	66.000.000	„ 16.000
Mobilier et installations des particuliers ...	10,4	873.000.000	40.000.000	125.000.000	„ 85.000
Mines, puits de pétrole et carrières ...	2,2	206.000.000	10.000.000	26.000.000	„ 16.000
	100	6,322.000.000	1.200.000.000	1.200.000.000	
			100.000.000	Dettes	
			1.100.000.000		

ESTIMATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE CULTIVÉE SUR LA BASE DES IMPÔTS
FONCIERS : ANNÉE 1937/1938

Provinces	Feddans	Impôts par feddan	Valeur présumée sur la base de la capitalisation de 5% des revenus	
			Par feddan	En total arrondi
			P.T. L.E.	L.E.
Gouvernorats	1-805	64,4	79-200	142-000
Administration des Frontières	32-559	4,1	4-920	161-000
Béhéra... ..	754-509	70,2	84-240	63-560-000
Charkieh	625-248	76,3	91-560	58-103-000
Dakahlieh	525-279	93,2	111-840	58-747-000
Gharbieh	971-275	91,9	110-280	107-112-000
Kalioubieh	200-470	146	175-200	33-122-000
Menoufieh	344-269	157,5	189	65-069-000
Guizeh... ..	185-448	117,8	140-360	26-029-000
Béni-Souef	225-100	120	144	33-854-000
Fayoum	343-313	58,9	70-680	24-266-000
Minieh	380-752	100,9	121-080	46-099-000
Assiout	419-345	97,5	117-500	49-063-000
Guirgneh	316-049	86,6	103-820	32-843-000
Kéneh	343-982	75,3	90-360	31-082-000
Assouan	144-882	42,6	50-520	7-310-000
	5-814-285	L.E. 0,912 en moyenne	L.E. 109-440 en moyenne	L.E. 636-562-000
Non imposé terrains du Gouver- nement... ..	191-400			19-900-000
	6-005-685			656-468-000
Non cultivé 1-291,000 fed. ...	—	—	—	—

POURCENTAGE DES LETTRÉS D'APRÈS LE RECENSEMENT DE 1937 DES
INDIVIDUS DÉPASSANT 5 ANS.

L'individu à l'âge de	Lettrés en 1937 de chaque catégorie	Masculin	Féminin
	%	%	%
5—9 ans	38	47	30,4
10—14	22	28	14,4
15—19	17	22,6	10
20—29	14,2	24,4	5,8
30—39	13,4	23,1	3,7
40—49	13	22,5	3
50—59	11,8	21,2	2,1
60 et plus	8,4	18	1,6
Moyenne 1937	18,6	26,8	env. 10
„ 1927	13,8	22,9	4

Les pourcentages élevés des 3 premières catégories font prévoir une amélioration accélérée dans les années qui suivent.

L'augmentation des lettrés parmi l'élément féminin est rapide et fait prévoir une forte influence sur la structure sociale dans les dizaines d'années qui suivront, et dans l'éducation des nouvelles générations.

DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS L'ÉTABLISSEMENT DU BILAN DES SOCIÉTÉS ANONYMES

PAR

PAUL DEMANGET

*Expert Syndic près les Tribunaux Mixtes, Avocat près les
Tribunaux Consulaires.*

Le rythme croissant des affaires et le progrès qu'il implique dans les instruments qui servent tout à la fois à canaliser et réglementer l'activité commerciale, mettent à l'ordre du jour une révision des Codes et une législation nouvelle.

Il peut paraître utile d'envisager un des aspects les plus importants de la question : la nécessité de fixer la physionomie que doit revêtir un document capital en matière de commerce :

LE BILAN

Le Bilan ne sert pas seulement à cristalliser les résultats d'une entreprise ; il est au commerçant ce que l'étiquette est à la marchandise. Par là même il peut devenir un moyen de dissimulation ou de fraude.

Il ne pouvait donc pas échapper à l'attention des législateurs.

Mais ainsi qu'il fallait s'y attendre, il les a souvent dérouté par cela même qu'il est fonction, avant tout, de la liberté humaine. Et rien n'est plus difficile de prévoir comment et dans quelles conditions elle s'exercera.

D'une façon générale ce qu'il faut entendre par intervention de l'Etat dans le domaine du Bilan des Sociétés Anonymes, ce sont des dispositions légales destinées à réglementer la présentation annuelle des comptes, en vue d'assurer la surveillance et le contrôle des entreprises.

“ La solution rationnelle de la question serait d'introduire dans les textes légaux, une formule type d'après laquelle devraient être dressés les bilans publiés.”

M. Daubresse, auquel nous empruntons ces lignes, a pu dire très exactement par ailleurs :

“ Arriver à un bilan exact est un problème comptable, publier un bilan satisfaisant à tous les intérêts en cause est un problème juridique.”

Le Législateur Egyptien a franchi une étape en promulguant la Loi No. 92 de 1939 sur les Sociétés d'Assurances.

On sait que l'Arrêté ministériel No. 60 de 1940 qui constitue un règlement d'exécution de cette loi, fixe entre autres dispositions, le mode de présentation des comptes d'exercice pour chaque année financière, en ce qui concerne les Assurances “ Vie, Accidents, Incendie, Automobiles, Responsabilité des employeurs et Assurances Diverses.”

Le Législateur Egyptien, d'autre part, entrepris un travail considérable de révision des Codes. Ce travail est en cours.

Il a marqué le vif intérêt qu'il y attache par la réunion d'une riche documentation couvrant l'ensemble des textes législatifs élaborés jusqu'à ce jour.

Enfin il a manifesté le souci que lui cause une mise au point aussi délicate par le choix très poussé des Membres formant les Commissions de Révision.

Au nombre des projets qui devront leur naissance à ces études juridiques, il convient de citer, en matière civile, les articles nouveaux régissant la déconfiture du non-commerçant et, en matière commerciale les amendements à apporter aux articles réglementant le concordat préventif.

A vrai dire, l'étendue et la portée des délibérations qui ont lieu dans les salles des Commissions législatives dépassent de loin le cadre d'une amélioration partielle et fortuite des textes : c'est bien de la refonte quasi-complète du Code de Commerce qu'il peut s'agir en définitive.

On peut donc affirmer que dans la compilation des textes s'offrant à son examen, le Législateur Egyptien, sera amené à envisager l'utilité, comme aussi la possibilité de l'intervention de l'Etat dans l'établissement du Bilan des Sociétés Anonymes.

*
*
*

Nous ne nous dissimulons pas que nous touchons là à un problème dont la complexité a divisé les auteurs et obligé les législateurs étrangers à une circonspection bien compréhensible.

Une intervention arbitraire et artificielle ne ferait que nuire à la liberté du commerce, ce principe si cher à toutes les législations.

• Une codification dont les mailles seraient trop larges ne ferait qu'enfoncer une porte déjà ouverte.

Aussi, n'avons-nous pas la prétention d'épuiser un sujet dont l'ampleur se mesure à la place qui lui a été faite dans les discussions parlementaires, et encore moins de trancher une question sur laquelle ont déjà médité les juristes et les auteurs les plus éminents.

Nous voudrions simplement esquisser à grands traits les lignes principales du problème et montrer de quelle manière il se présente.

EVOLUTION DES LÉGISLATIONS

A l'époque où c'était un lieu commun de dire que le commerce n'exigeait aucune connaissance spéciale et qu'il représentait une carrière où l'empirisme était censé faire la Loi, le Bilan était un document privé dont l'utilité ne dépassait souvent pas la personne du commerçant.

Mais l'extension incroyable des affaires, le développement inouï de l'Industrie, la migration ou mieux ce qu'on appelle à présent l'Exportation des capitaux et, surtout, la création d'innombrables sociétés anonymes, ont fait du bilan un document public intéressant la collectivité nationale d'abord et, par dessus elle, la collectivité internationale.

C'est, le plus souvent, sur la foi d'un bilan qu'un titre localisé dans un pays est coté à la fois sur un grand nombre de bourses mondiales.

On apprécie aisément l'importance acquise par ce document lorsqu'on considère qu'il est passé, coup sur coup, du domaine privé, au domaine public et de là au domaine international.

Dès lors, il n'y a rien d'étonnant à ce que les règles devant présider à sa confection aient donné lieu à un grand nombre de commentaires et de critiques.

Car il s'avère de jour en jour plus nécessaire que, suivant la formule désormais consacrée, le bilan reflète clairement la *situation réelle et exacte de la Société*.

Et, cependant les législateurs n'y ont pas songé de prime abord.

Ce n'est qu'après avoir constaté le caractère trop libéral des premières dispositions législatives, qu'ils ont songé à combler cette lacune sans y réussir d'une façon absolue.

“ Cette lacune consiste en ce que la Loi oblige les Sociétés commerciales à dresser des bilans sans déterminer ce qu'ils doivent contenir.”

(M. Demeur)

“ La Loi a donné à la Société Anonyme l'immense avantage de restreindre sa responsabilité au capital souscrit. En retour, elle exige que l'être juridique qui en profite ait en quelque sorte une vie publique-disse loyalement une fois par an quelle est sa situation exacte sans subterfuge ni restriction afin que chacun puisse juger de la force du crédit et de la manière dont on dirige les affaires de la Société.”

(Rapport de la Commission extra-parlementaire Belge de 1893).

La pratique a montré que les bilans des Sociétés Anonymes peuvent contenir des obscurités qu'elles soient intentionnelles ou non.

Mr. Folliet en attribue la cause aux circonstances ci-après :

- (1) Variation dans la terminologie des comptes.
- (2) Excès de laconisme.
- (3) Défaut de classification ou changement dans la classification des valeurs d'un exercice à l'autre.
- (4) Arbitraire dans les estimations.

“ Le Rôle du Bilan des Sociétés Anonymes devrait être de fonctionner comme un signal avertisseur.”

(M. Prevost)

En conséquence on peut dire que c'est sous la pression des nécessités que les législateurs étrangers ont abordé la question de l'unification des bilans.

Ils l'ont fait avec une extrême prudence, imbus qu'ils étaient de la doctrine classique libérale et des théories économiques éprouvées par l'expérience selon lesquelles l'intervention de l'État dans les affaires doit s'accompagner de la plus grande modération.

Les principes libéraux régissant les Sociétés Anonymes remontent aux lois anglaises de 1862 et françaises de 1867.

Les premiers excès donnent bientôt le signal des réactions.

La Suisse (1881) la Serbie (1896) l'Allemagne (1897) et l'Autriche (1899) ébauchent, tour à tour, un contrôle de la part de l'État.

Nous disons ébauchent car, somme toute, il ne s'agissait là que de timides tentatives portant sur la clarté et la sincérité des bilans soit sur les évaluations.

La forme même du bilan et l'agencement des comptes ne sont touchés qu'après l'échec des premières améliorations apportées.

Les législateurs se trouvent ainsi sur la voie de *l'unification des bilans* : le capital social, les fonds de réserve donnent lieu à des dispositions spéciales.

Les résultats escomptés n'ayant pas tardé à se faire sentir, cette question continue de retenir l'attention des Gouvernements qui en confient l'étude à leurs Commissions législatives.

Il n'en reste pas moins que l'unification des bilans reste toujours un projet en voie d'exécution, certes, mais qui ne semble pas voir dépassé jusqu'ici le stade des recherches et des essais préliminaires.

Le 7 novembre 1913, les Compagnies de Chemin de Fer Suisses sont astreintes à la confection du bilan sur un formulaire préétabli.

Les Banques sont touchées beaucoup plus tard le 26 Février 1935.

Dans d'autres pays des bilans-types sont aussi établis pour des entreprises déterminées touchant l'intérêt public et dont le fonctionnement peut, dans une large mesure, être prévu d'avance.

Il s'agit essentiellement des Compagnies de Chemin de Fer, des Banques, des Banques Populaires (France 1 septembre 1920), des Caisses d'Épargne et des Compagnies d'Assurance.

De toute évidence, cette législation subit un temps d'arrêt : elle se cantonne toujours dans le particulier.

Il lui est difficile de s'élever jusqu'au général parce que si elle gouverne avec succès certains cas spéciaux se prêtant à la standardisation des comptes, elle ne paraît plus répondre à son objet dès qu'on entend l'appliquer à la multiplicité et à la diversité des entreprises.

La subdivision des entreprises en affaires commerciales, industrielles financières, d'assurance un instant tentée en Suisse, n'eut pas de succès.

Aux Etats-Unis la Banque Fédérale a arrêté le libellé d'un bilan-type à la production duquel sont en fait subordonnées les opérations d'avance.

En Hollande (2 juillet 1928) et en Allemagne (1937) des lois viennent stipuler les postes devant figurer dans les bilans des Sociétés Anonymes.

Les principes, qui sont à la base de ces dispositions, se ramènent essentiellement aux suivants :

- le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice doit faire l'objet d'une mention spéciale,
- la compensation n'est pas admise entre les dettes et les créances,
- les réserves et les amortissements ne sont pas susceptibles d'être englobés dans les engagements de la Société à l'égard des tiers.

*
* *

En France où la Loi de juillet 1867 (art. 34) prescrit aux Sociétés Anonymes d'établir annuellement un Inventaire comportant l'indication des valeurs mobilières et immobilières ainsi que des dettes actives et passives, divers projets ont visé à l'unification des bilans.

Il est intéressant de les rappeler :

L'amendement Colin présenté en 1907 se propose de réglementer :

à l'actif : la détermination de la nature des valeurs, les immobilisations au prix de revient, les amortissements leur servant de contrepartie les disponibilités au prix de revient, avec indication des plus ou moins values éventuelles sous des postes distincts.

les comptes de personnes (clients) répartis entre 3 catégories : créances bonnes, douteuses, mortes.

les pertes,

au passif : le capital, les créances, les amortissements, les profits.

Les pertes ou profits surtout sont mis en vedette. Il est suggéré que leur décomposition se fasse de manière à ce qu'aucun de leurs éléments constitutifs ne reste dans l'ombre, soit par voie de déduction, soit par voie de compensation, soit enfin de toute autre façon.

Auparavant, en 1901, la proposition Fleury Ravarin se donnait pour but de fixer les conditions dans lesquelles doivent figurer à l'actif : les frais de constitution ou de premier établissement, les valeurs réalisables, les disponibilités, les pertes, s'il y a lieu ; au passif : le capital, les amortissements, les réserves, les créances exigibles à termes, les profits, le cas échéant.

Enfin la proposition Chastenet soumise en 1926 tend à l'imposition d'un bilan établi sur un modèle uniforme à déposer au Greffe du Tribunal en même temps que les pièces constitutives de la Société.

“ Le Bilan des Banques et des Sociétés de crédit acceptant des dépôts de fonds sera établi sur un modèle type fixé par le Ministère des Finances.”

Bien qu'aucune suite immédiate n'ait été donnée à ces propositions, il semble bien que toutes ces recommandations ont abouti, en France, notamment :

au Décret du 8 mars 1922 concernant les Sociétés d'Assurances à primes.

au Décret du 30 octobre 1935 qui a instauré, le principe de la *continuité* dans le mode de confection du Bilan.

Les obligations prescrites par le Décret du 8 mars 1922 sont venues renforcer les règles à la vérité trop générales concernant les Sociétés Anonymes.

Les Sociétés d'Assurances sont, depuis lors, soumises à des règles spéciales en vue de l'établissement de l'Inventaire et de son résumé, le Bilan.

Entre autres, une liste détaillée des valeurs en portefeuille doit être annexée au Bilan et les Immeubles doivent y figurer au prix d'achat ou de revient en base des travaux de construction et d'amélioration, mais à l'exclusion de toute dépense d'entretien.

Le même décret renferme d'autres prescriptions relatives au compte Profits et Pertes et aux *rubriques obligatoires* qui doivent y être indiquées.

Des formalités de publicités spéciales viennent renforcer ces dispositions, dans l'intérêt même des assurés.

(D. du 8 mars 1922 art. 54 et 14)

Quant au Décret du 30 octobre 1935, il impose aux Sociétés Anonymes l'obligation d'établir chaque année leur Bilan dans la même forme que l'année précédente.

“ Le Bilan et le compte profits et pertes présentés à l'Assemblée des Actionnaires doivent être établis chaque année dans la même forme que les années précédentes et les méthodes d'évaluation des divers postes doivent être immuables.”

*
* *

Divers auteurs ont également fait des suggestions dans le même sens que les juristes réunis en Commissions législatives.

M. Batardon ne se prononce pas en faveur de la réglementation et de l'unification du bilan.

Ces recommandations ne dépassent pas la portée d'un mode de classification très générale des divers postes du bilan.

Selon M. Rousseau, on pourrait arrêter des principes très généraux assez souples, cependant, pour s'adapter à tous les cas pouvant se présenter sans que, pour autant, ils soient insuffisants pour renseigner le public.

Nous avons déjà cité M. Daubresse qui est enclin à considérer la formule légale du bilan comme la mesure la plus rationnelle contre les abus.

Il rappelle les travaux de 1893, présentés au Sénat de Belgique par une Commission extra-parlementaire.

Celle-ci avait préconisé la forme suivante qu'il est intéressant de reproduire à plus d'un titre :

Forme du Bilan

(Il peut être ajouté à cette formule des articles divers selon les spécialités et les nécessités de chaque société. Quand aucune somme n'est à inscrire en regard des articles ils ne seront pas supprimés, mais on inscrira à la colonne des chiffres le mot "néant". Si un article ne se rapporte pas au genre d'affaires de la Société, il peut être omis.)

ACTIF		Détails	Totaux
IMMOBILISÉ :			
Frais de premier établissement			
Concessions			
Brevets			
Clientèle d'apport			
Terrains et bâtiments servant à l'exploitation			
Machines et outillages			
Matériel mobile			
Mobilier			
Autres valeurs diverses			
RÉALISABLE À LONG TERME :			
Créances à plus de 12 mois	Avec hypothèque ou nantissement... Avec garantie personnelle (cautionnement) Sans garantie		
Valeurs engagées			
Propriétés diverses ne rentrant pas dans le but statutaire			
Créances douteuses (partie réalisable).			
RÉALISABLE À COURT TERME OU DISPONIBLE :			
Marchandises en magasin ou en dépôt libre			
Marchandises en fabrication			
Matières premières (destinées à la fabrication)			
Dettes des directeurs, administrateurs et commissaires			
Créances à 12 mois ou moins	(avec hypothèque ou nantissement avec cautionnement sans garantie Effets à recevoir, échéance inférieure à 100 jours Effets à recevoir échéance supérieure à 100 jours sans dépasser 12 mois Fonds publics cotés en Bourse... Fonds publics non cotés en Bourse		
Portefeuille			
Actionnaires :	(Sommes appelées et non versées Sommes restant à appeler		
Réserve légale ou statutaire placée			
Espèces en caisse ou en dépôt chez des tiers			
Solde en perte du compte de profits et pertes			
TOTAL GÉNÉRAL			

PASSIF		Détails	Totaux
ENVERS LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME :			
Capital social : montant de.... actions			
de.... francs			
Réserve légale (placée)			
Réserves complémentaires et fonds de			
prévision			
	Frais de premier		
	établissement		
Amortissements	Concessions		
antérieurs à la	Brevets		
date du présent	Clientèle d'apport		
bilan sur l'actif	Terrains et bâtiments		
immobilisé porté	Machines et outillages		
ci-contre	Matériel mobile		
	Mobilier		
	Autres valeurs diverse		
A LONG TERME :			
Obligations en circulation non échues ...			
Dettes hypothécaires			
Dettes par cautionnement ou avec nantis-			
sement... ..			
Autres dettes sociales à plus de douze mois			
Fonds de secours			
Exigible immédiatement ou à court-terme			
(douze mois au moins):			
Effets à payer			
Créditeurs par	{pour fournitures		
comptes :	{pour emprunts		
	{pour autres causes		
Dividendes restant à payer sur actions ...			
Coupons restant à payer sur obligations			
Obligations sorties au tirage et non			
encore remboursées			
Déposants :	{Libres		
	{Contre Avances		
Solde en bénéfice du compte de profits			
et Pertes			
TOTAL GÉNÉRAL			

COMPTE PROFITS ET PERTES :		Détails	Totaux
DÉBIT			
Solde en perte à la fin de l'exercice précédent ...			
FRAIS GÉNÉRAUX			
Appointements et accessoires			
Loyer, contributions... ..			
Patentes			
Commissions extraordinaires			
Divers			
Direction	{ Appointements		
	{ Frais de représentation et de voyage		
ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES			
Appointements des Administrateurs			
Appointements des Commissaires			
Autres allocations (frais de voyage etc.)			
SERVICE FINANCIER			
Intérêts, escomptes, commissions usuelles de			
Banque etc.			
Intérêts	{ sur obligations émises		
	{ sur créances hypothécaires		
	{ en comptes ou autres		
Frais judiciaires : (dépens et honoraires)			
Amortisse- ments	sur frais de premier établissement ...		
	sur concessions		
	sur brevets		
	sur clientèle d'apport		
	sur terrains et bâtiments... ..		
	sur machines et outillage		
	sur matériel mobile		
	sur mobilier... ..		
	sur créances douteuses ou litigieuses		
sur autres valeurs diverses			
<i>Sinistres Imprévus</i>			
<i>Bénéfice net à répartir</i>			
TOTAL GÉNÉRAL			

Cependant malgré le caractère séduisant de cette formule uniforme et générale, dont la Commission extra parlementaire recommandait l'adoption, le Sénat Belge n'y a point acquiescé.

Ce qu'il y a de caractéristique dans cette divergence de vues, c'est que les comptables se déclarent volontiers pour la formule légale du bilan tandis que les économistes la déconseillent la plupart du temps.

Le piquant de l'affaire c'est que les économistes empruntent le langage des comptables pour soutenir leur thèse.

Le même auteur M. Daubresse ne s'exagère pas les difficultés qui se dressent sur le chemin menant à l'unification des bilans. Il n'est pas loind'estimer que les différentes sortes de comptabilité, si elles se distinguent les unes des autres au point de l'enseignement pur, tendent, de plus en plus, à se fonder en une seule théorie.

C'est donc avec décision qu'il s'oriente vers l'imposition des bilans types qui auraient le mérite de fixer les comptables sur l'étendue des indications qu'ils sont appelés à donner et d'obliger les Sociétés à adopter le même agencement des comptes dans leurs bilans successifs, dans l'intérêt de la clarté et pour les besoins de la comparaison.

Tout au contraire, pour Mr. Charpentier :

"l'unification des Bilans est un nom qui atteste à la fois les ambitions et la principale impossibilité de cette réforme".

Cet auteur considère la formule universelle comme une utopie inutile et même dangereuse et il parle volontiers de la "chimère" du Bilan unique.

"On conçoit difficilement (a dit de son côté Mr. E. Demur) une sorte de "passe partout" qui s'adapterait à la fois aux opérations d'une Banque, d'une Société industrielle, d'une maison de commerce, d'une entreprise de transports etc."

Et Mr. Gain, de faire remarquer à ce propos que : "c'est en Angleterre pays de la liberté absolue en cette matière que les Inventaires et les Bilans sont faits de la façon la plus claire et la plus logique."

Mais il faut relever à ce sujet, que dès 1862, une formule-type avait été proposée, formule facultative, il est vrai, mais obligatoire toutefois pour les Banques et pour les Sociétés d'Assurances Anglaises.

Cependant l'Angleterre a procédé en 1928 et 1929 à une importante réforme de la législation des Sociétés.

Il a été constitué, en un nombre important d'articles (385 et 12 annexes), une codification d'un ensemble de dispositions légales destinées à régir les Sociétés de toute nature, dont le capital est divisé en actions.

La nouvelle Loi est entrée en vigueur le 7 février 1929.

Aux termes de la Section 123, trois documents sont désormais obligatoires :

Un compte Profits et Pertes (Profit & Loss Account).

Un Bilan (Balance Sheet)

Un Rapport des Administrateurs.

Mais c'est dans les articles 123 à 130 que l'on trouve des détails précis, quant à la rédaction et à la présentation du Bilan.

"Tout en insérant dans le nouveau texte à la fois des principes de présentation et même quelques modalités d'application, le Législateur Anglais ne paraît pas avoir voulu imposer aux Sociétés une volonté bien déterminée.

Un véritable libéralisme émane du nouveau texte."

M. BAUDOUIN-BUGNET

* * *

En tout état de cause, une voix domine le tumulte des discussions en la matière : celle d'un économiste remarquable M. A. Neymark.

Rapporteur d'une commission extra-parlementaire formée à Paris, en 1902, il se prononce nettement en défaveur de la formule légale du bilan.

Son avis fait d'autant plus autorité qu'il a été commenté ou suivi par un grand nombre d'auteurs.

Il est à citer dans ses grandes lignes :

"Il est impossible dit Mr. A. Neymark, étant donné la diversité trop grande des entreprises commerciales, de leur imposer des règles uniformes. Les solutions seraient aussi nombreuses, aussi variées que les Sociétés elles-mêmes. Le mode d'établissement d'un inventaire et d'un bilan d'une société de crédit ne pourrait être celui d'une Société de

Charbonnage, de construction, de métallurgie, de gaz, d'électricité. Le mode d'évaluation et d'amortissement du matériel et des marchandises qui serait prescrit et réalisable dans une société serait inapplicable dans telle autre.

“Telle Société peut, sans inconvénient, détailler la liste des valeurs mobilières qu'elle détient en portefeuille ou bien donner le détail des marchandises qu'elle possède en magasin et en indiquer le prix de revient, tandis que d'autres Sociétés ne pourraient donner les mêmes renseignements sans risquer de porter atteinte à leur crédit, de divulguer le secret de leurs opérations et de nuire ainsi aux intérêts qu'elles ont pour mission de défendre.”

Au lieu et à la place de la formule du bilan-type, M.A. Neymark émet le vœu qu'à l'instant où la Société se crée, elle indique dans ses statuts quel mode elle adoptera pour les évaluations comprises dans ses bilans.

“Le public serait ainsi averti, précise-t-il, et si le mode d'évaluations indiqué ne lui convient pas, s'il en reconnaît les défauts, il pourra toujours demander les modifications qui lui sembleront nécessaires.”

M. Bellom abonde d'ailleurs dans ce sens et il fait remarquer, à très juste titre, que l'ingéniosité des fraudeurs a toujours surpassé celle des législateurs.

Au surplus, les textes législatifs élaborés reconnaissent implicitement cette difficulté puisqu'ils laissent une certaine latitude aux déclarants, celle de recourir à une illustration différente de leurs bilans s'ils y étaient obligés par leur nature particulière de leur entreprise.

Du même coup, les dispositions législatives si péniblement mises sur pied sont rendues inopérantes, car en comptabilité, il importe, au plus haut chef, que le contrôle, s'il veut être digne de ce nom, soit strictement étanche et n'offre aucune fuite possible.

Il semble bien, en effet, que c'est une véritable gageure de vouloir fixer d'avance tous les cas possibles et d'établir une formule-type susceptible d'épouser toutes les nécessités qui en découlent.

Du reste, est-il besoin de rappeler que le législateur civil ou pénal n'a jamais eu une telle ambition puisque les articles du Code ne prétendent pas couvrir l'ensemble des cas soulevés par la pratique et qu'une marge est, dès lors, laissée à l'interprétation et à la jurisprudence.

Mr. Folliet déjà cité, après avoir admis l'utilité du bilan-type pour quelques catégories de Sociétés ne conçoit pas qu'il soit mis un terme aux fraudes autrement que par l'introduction d'une bonne et sérieuse vérification.

Au *contrôle préventif*, si l'on nous permet cette formule, il préfère le *contrôle "a posteriori"* exercés par des experts-comptables et fiscaux.

Les législateurs Suisses et Allemands l'ont vite compris et ils en ont tenu compte dans leurs derniers textes de loi.

Puisqu'il n'y a pas deux façons d'établir un bilan clair et sincère, ils ont donné la parole aux contrôleurs dont les pouvoirs et les moyens sont largement étendus.

En revanche leur responsabilité est engagée à fond puisqu'ils répondent personnellement envers la Société et chacun des actionnaires de tout préjudice qui viendrait à leur être causé par le manque d'efficiencia de leur vérification.

*
* *

A proprement parler, le Législateur Egyptien ne s'est pas engagé dans la voie de l'unification des bilans par l'imposition d'une formule légale.

Mais il s'est intéressé aux Sociétés d'Assurance auxquelles il a imposé, tout ensemble, une formule-type et un contrôle "*a posteriori*" à exercer par des censeurs choisis dans une liste par lui agréée.

Il a donc tenu-compte des législations étrangères, particulièrement de la législation suisse, à cette différence près que les attributions des contrôleurs ne dépassent pas celles des censeurs habituels des Sociétés.

*
* *

En conclusion l'intervention de l'Etat dans l'Etablissement du bilan des Sociétés Anonymes peut se manifester :

Par ce qu'il a été convenu d'appeler la formule légale du bilan applicable à toutes les Sociétés Anonymes quelles qu'elles soient.

On a vu que cette formule ne peut avoir un caractère général et qu'il est difficile de l'établir de manière à ce qu'elle réponde d'avance à tous les cas susceptibles de se présenter à la faveur de la multiplicité et de la diversité des entreprises.

A cet égard les conclusions de A. Neymark font autorité. Il faut reconnaître qu'elles ont rallié la majorité des suffrages.

En Egypte, pour ce qui est des comptes des Sociétés Anonymes, il faut constater avec MM. Wahl et Kamel Amin Malache Bey :

“ que toutes ces questions sont soumises aux principes généraux du Droit, faute de textes spéciaux.

“ D’après l’article 5 de l’Arrêté du Conseil des Ministres Egyptien du 31 mai 1927 ; les documents établissant la situation annuelle de la Société (Bilans, Comptes profits et pertes, rapports du Conseil d’Administration et des Censeurs) doivent être publiés intégralement dans deux journaux quotidiens (l’un en langue arabe et l’autre en langue étrangère) du lieu où se réunit l’Assemblée Générale et quinze jours au moins avant la date de cette Réunion.”

L’Etat Egyptien s’est cependant toujours montré soucieux de progrès en matière de législation.

On note que son intervention se fait déjà sentir dans les affaires d’Assurances et cette intervention est on ne peut mieux venue quand on songe à l’importance que présente ce domaine pour le public en général et l’épargne en particulier.

Qu’il soit souhaitable que cette intervention s’étende aux institutions d’épargne et aux Banques, cela ne fait pas de doute.

S’il devait en être ainsi, quelle forme prendrait cette intervention de l’Etat ?

Admettons que celle adoptée pour les Sociétés d’Assurance représente le dernier mot du progrès en matière de législation, à ceci près que les législations Suisse et Allemande prévoient la responsabilité personnelle et illimitée des contrôleurs, alors que l’Etat Egyptien se contented’une déclaration émanant de censeurs par lui reconnus.

Il est compréhensible que les législateurs de ce pays n’aient pas jugé utile d’aller plus loin dans cette voie avant que les lois Suisse et étrangères n’aient fait leurs preuves pendant une période assez longue.

Mais ce qui est bon et désirable pour quelques Compagnies nettement spécialisées dont l’activité est facilement prévisible dans ses moindres détails, l’est-il aussi pour toutes les Sociétés Anonymes en général quel que soit leur objet ?

On a pu le constater, la question reste entière en dépit des efforts tentés pour la résoudre. D’un point de vue général, on peut penser que la généralisation de l’intervention de l’Etat, au point où en sont les expériences faites jusqu’ici serait en avance considérable sur les textes législatifs et risquerait donc de se révéler plus nuisible qu’utile.

D'un point de vue particulier et égyptien, tout le monde est unanime à reconnaître que rien ne doit être négligé pour donner à l'industrie du pays, le plus grand essor possible.

Des lois strictes sur l'unification des bilans et applicables à toutes les Sociétés, sans distinction, risqueraient de décourager les capitalistes, alors surtout qu'elles n'ont pas leurs pareilles dans les législations étrangères et que le démarrage des industries est une opération pleine de risques dans un pays aux grandes possibilités sous ce rapport.

S'ensuit-il que l'intervention de l'Etat étendue à toutes les Sociétés soit une chose indésirable en soi.

Tel n'est pas le cas puisqu'il est prouvé que les réglementations déjà édictées en la matière à l'Etranger ont eu pour premier résultat de réduire le nombre de Sociétés douteuses.

Mais cette intervention doit, à notre sens, être progressive et, pourquoi ne pas le dire, expérimentale.

En l'état actuel des choses, il apparaît que le mieux serait dans un moyen-terme consistant dans l'élaboration de certains principes appelés à régir l'Etablissement du bilan des Sociétés Anonymes.

P. DEMANGET.

LES SALARIÉS DANS L'ENTREPRISE AGRICOLE EGYPTIENNE

PAR

ANDRÉ LAMBERT

Ingénieur, Agronome (I.N.A. PARIS)

Chef des Services administratifs de l'Inspection au Crédit Foncier Egyptien

La situation sociale du fellah, son niveau de vie ont inspiré depuis longtemps quantité d'articles de presse et de projets d'amélioration. Depuis la guerre, les transformations apportées à l'économie agricole du pays, la hausse du coût de la vie, ont touché d'une façon certaine les masses rurales. Tout ce qui a trait au côté humain de l'entreprise agricole présente un intérêt plus vif encore qu'auparavant. Notre but ici est assez limité.

Nous voulons seulement en nous reportant à la période d'avant guerre, que l'on peut appeler normale, préciser la part représentée par le travail du personnel salarié dans l'entreprise agricole égyptienne. Ce que nous dirons est sans doute très connu des milieux agricoles, il nous a semblé bon néanmoins de faire le point à un moment où ce qui a trait à la période d'avant guerre est encore présent à tous les esprits, car les événements se succèdent, les transformations vont vite et les expériences récentes nous ont appris que la mémoire humaine est courte.

ORGANISATION DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE ÉGYPTIENNE

Nous reprendrons la division classique, travail de direction, travail d'exécution. Quels sont en Egypte les rapports réciproques de ces deux éléments de la production agricole ?

Dans la grande exploitation il serait souhaitable que le propriétaire fut lui même chef d'exploitation, mais très souvent, peu désireux de vivre à la campagne, il se fait remplacer par un directeur local.

Ce directeur local est assisté d'un personnel administratif et surtout d'un personnel de surveillance relativement très nombreux. Ce personnel est nécessaire car les ressources des paysans sont très limitées et les champs couverts de récoltes doivent être surveillés de près pour éviter les détournements, qu'il s'agisse des cultures effectuées directement ou des cultures des locataires.

Le travail d'exécution dans la grande exploitation, lorsqu'il s'agit de culture directe, est l'œuvre de salariés plus ou moins spécialisés. Le personnel qui travaille dans les bâtiments a des tâches assez bien définies, mais le personnel qui travaille aux champs est indifféremment employé à toutes sortes de travaux. Les chefs d'exploitation les plus méthodiques préfèrent cependant toujours confier les mêmes attelages aux mêmes conducteurs.

Dans la petite exploitation théoriquement le petit exploitant est en même temps le dirigeant et le principal exécutant, sous son autorité il a les membres de sa famille.

Mais peut-on dire qu'en Egypte le petit fellah est vraiment " Chef d'exploitation " ?

Certes le petit cultivateur qui possède en propre et qui travaille la petite superficie de 4 à 5 feddans, capable d'assurer sa subsistance et celle de sa famille, est vraiment maître chez lui. Mais cette catégorie de paysans constitue une exception. Dès que le fellah est obligé pour vivre de compléter la superficie qui lui fait défaut, par des parcelles prises en location, il perd son indépendance. Le propriétaire garde tout d'abord la haute main sur ce que l'on peut appeler les services communs du domaine: irrigation, drainage, bâtiments; il définit aussi l'assolement. Si le locataire possédait un capital d'exploitation suffisant et un peu d'argent, il pourrait du moins garder la libre disposition de ses produits. Mais presque toujours le petit locataire a besoin d'avances, avances sous forme de semences, d'engrais, avances en argent aussi. C'est le propriétaire qui lui consent ces avances, il a de ce fait un droit sur les récoltes, droit qui ne devrait être que celui de les retenir en garantie, mais qui s'étend en réalité jusqu'au droit de vente pour le compte de son locataire.

Dans une pareille situation la qualité de chef d'exploitation du petit fellah est réduite à très peu de choses, direction de ses travaux manuels et de ceux de sa famille, exploitation de son bétail et de sa basse-cour.

Actuellement les prix élevés atteints par les produits animaux (veaux, poulets, œufs) permettent aux fellahs de réaliser quelques profits. Alors que le gain réalisé sur les produits végétaux revient pour la plus grande partie au propriétaire, car l'augmentation des loyers suit presque immédiatement la hausse de la valeur de ces produits, les bénéfices réalisés sur les produits du bétail reviennent au contraire au petit paysan-locataire. De toutes façons le petit exploitant qui peut se rendre

autonome améliore nettement ses conditions de vie et la multiplication de semblables exploitations est au point de vue social éminemment souhaitable.

RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL.

Dès qu'elle devient assez importante l'entreprise agricole nécessite la collaboration d'un certain nombre de personnes. Le Chef d'exploitation sera assisté dans son travail de direction, d'administration et de surveillance par des collaborateurs dont les tâches pourront aller depuis les plus simples (gardien des récoltes), jusqu'aux plus complexes, (gérant de domaine), viendra ensuite le personnel d'exécution.

Dans l'Agriculture Egyptienne comment est rétribué ce personnel ? Et tout d'abord sous quelle forme touche-t-il sa rétribution ? en nature ou en argent ?

Paiement en nature.—Le paiement en nature était autrefois le mode traditionnel de rétribution en agriculture. L'étude de l'évolution de l'agriculture montre que ce mode de rétribution se retrouve dans tous les pays.

L'exploitation agricole ancienne travaillait pour elle-même et non pour le débouché. Dans chaque exploitation on faisait un peu de tout. Dans une exploitation prospère les produits étaient abondants et cependant l'argent liquide pouvait être rare, le chef d'exploitation s'en dessaisissait malaisément. L'agriculteur préférait donner des produits qu'il avait en abondance plutôt que de la monnaie. Il était donc normal qu'il payât ses salariés en produits, en nature. Actuellement encore ce procédé est largement appliqué en Egypte, et tout d'abord sous une forme très propre au pays. Ainsi nous trouvons dans l'agriculture égyptienne toute une catégorie de salariés appelés "tamallia", ce sont des ouvriers attachés à l'année à une exploitation et qui reçoivent en paiement la jouissance pour un an d'une parcelle de terrain.

L'ouvrier tamallia loue donc son travail pour toute l'année, si dans le courant de son engagement il est empêché de travailler, par exemple pour cause de maladie, sa famille doit le faire remplacer, ce remplacement sera le plus souvent assuré par un de ses parents, et la famille le fera de bonne grâce, car c'est un avantage pour elle que l'un de ses membres ait du travail pendant toute l'année.

La superficie de la parcelle dont peut jouir le tamallia varie selon les régions de 18 kirats à un feddan pour un ouvrier tacheron, en plus il est assez souvent logé, mais ce logement constitue un bien maigre avantage supplémentaire.

Cette superficie, le tamallia la cultivera comme il l'entend et entièrement à ses frais; parfois il sera aidé pour les grosses façons culturales par le bétail du propriétaire. Cependant il lui sera interdit de cultiver du coton; la superficie qui lui est allouée par le propriétaire doit assurer sa subsistance, celle de sa famille et celle de son bétail. Il cultivera donc exclusivement du blé ou de l'orge, du riz, du maïs, du bersim (trèfle blanc d'Alexandrie).

Ce mode de rétribution est surtout pratiqué dans les domaines d'importance moyenne 40, 50, 80 feddans situés dans les régions où la population est dense.

Dans ces domaines sont rétribués ainsi: les conducteurs d'attelages, les bouviers, les gardes-magasin qui reçoivent de 18 kirats à un feddan les kholis (contre-maîtres) qui reçoivent $1\frac{1}{2}$ feddan à $1\frac{1}{2}$ feddan et même les écrivains qui reçoivent 2 feddans environ.

En somme c'est un mode de rétribution pratiqué dans les domaines d'importance moyenne où le propriétaire, qui n'aime pas payer en argent liquide, connaît son personnel, et peut surveiller de près la manière dont il cultive les parcelles mises à sa disposition. Ces parcelles ainsi prêtées au personnel sont chaque année différentes, ce qui est indispensable pour une rotation normale des cultures puisque les tamallia ne cultivent pas de coton.

La situation des tamallia est certainement supérieure à celle des ouvriers payés à la journée. En travaillant mieux leur petite parcelle, ils améliorent leurs conditions d'existence. Ils peuvent entretenir un petit cheptel vivant (moutons, poules). Quand les propriétaires sont assez large d'esprit, ils peuvent même mettre un peu d'argent de côté. C'est le cas des tamallia de certains domaines de l'Etat qui, pour les plus consciencieux, font des économies.

Ce mode de rétribution devrait être, semble-t-il, indépendant des fluctuations des cours des produits. Les superficies allouées sont destinées en effet à assurer la nourriture des tamallia.

En réalité à la suite de la hausse des produits agricoles les chefs d'exploitation ont réduit les superficies allouées à ces ouvriers. De 18 kirats à un feddan environ la superficie allouée à l'ouvrier est tombée à 12 ou 18 kirats, suivant les régions.

Le tamallia arrive-t-il à compenser cette réduction ? Il vend certainement beaucoup plus cher qu'auparavant les produits qu'il ne consomme pas. Il fait aussi quelques bénéfices supplémentaires sur les produits de sa petite basse-cour, mais dans l'ensemble sa situation ne s'est pas améliorée.

Dans un autre ordre d'idée certains travailleurs agricoles sont encore payés en nature. Par exemple, les ouvriers employés à la moisson (moisson du blé, récolte du riz) prélèvent toutes les 18 ou 20 gerbes, une gerbe pour leur salaire. Ce mode de paiement très fréquent autrefois a été à peu près abandonné en Basse-Egypte. Il est surtout actuellement pratiqué en Haute-Egypte dans les terres des bassins.

Les travaux de vannage sont encore très souvent rétribués en nature, l'ouvrier qui vanne a droit à une $\frac{1}{2}$ kéla par ardeb vanné.

Ce mode de rétribution a tendance à disparaître, le règlement des comptes donne lieu à des contestations que les employeurs importants préfèrent éviter. Les petits employeurs craignent moins les discussions, aussi ce sont eux principalement qui règlent leurs ouvriers de cette façon. La surveillance leur est aussi plus aisée, car le salarié payé en nature a toujours tendance à grossir la gerbe de céréales ou la mesure de grain qui doit être la sienne. L'ouvrier agricole, malgré des habitudes séculaires abandonne assez aisément cette façon de toucher son salaire. Être payé en nature c'est dépendre, en effet, assez étroitement de la qualité de la récolte. Un champ de blé pauvre en grain est aussi long à moissonner qu'un bon. Il y a moins de gerbes et plus légères.

Peut-on rattacher au paiement en nature un mode de rétribution assez répandu et qui consiste à transformer un salaire défini préalablement en argent, en une quantité de maïs ou de tout autre produit ? Ce procédé nous paraît susceptible d'entraîner de sérieux abus au détriment des ouvriers. A la place du salaire en argent l'employeur donnera du maïs compté à un cours qu'il fixera de sa propre autorité et d'une qualité définie par lui. Tout ceci peut être source d'irrégularités. Le salarié peut aussi avoir besoin d'argent liquide pour ses modestes achats, il sera alors obligé de revendre son maïs souvent à perte. Le procédé nous paraît donc à condamner.

Certaines sociétés foncières font ressortir que ce moyen leur permet au contraire d'améliorer la situation de leurs salariés dans une période de hausse des produits agricoles, comme celle que nous traversons. Ces sociétés en remplacement de la rétribution en argent cèdent à leurs salariés du maïs récolté sur leurs domaines et compté à un prix

inférieur à celui auquel ils pourraient se le procurer dans le commerce. Il serait aussi simple d'augmenter les salaires journaliers; peut-être les directeurs de ces Sociétés adoptent-ils ce procédé pour retarder le plus possible le moment où ils seront obligés de parler à leurs commettants d'augmentations de salaires. Ce mode de rétribution en maïs pourrait être tout à fait équitable mais il faudrait que la quantité allouée en paiement soit uniquement basée sur la consommation de l'ouvrier et de sa famille et qu'on ne tienne pas compte des cours du produit.

PAIEMENT EN ARGENT

La tendance générale, avant guerre, surtout dans les grandes exploitations, était de payer en argent.

Une partie du personnel jouit aussi de l'avantage d'être logé gratuitement; quand l'exploitation est éloignée d'un centre rural le propriétaire est bien obligé de construire des habitations; quand elle est près d'une agglomération on se borne à assurer le logement d'une partie du personnel fixe; c'est toujours un logement sommaire: quelques murs de briques crues formant une petite cour sur laquelle donnent deux ou trois pièces recouvertes de chaume dont le sol est en terre battue, les murs ne sont pas enduits—les pièces sont sans affectation précise: habitation, dépôt, étable—aucune dépendance, pas de jardin et le fellah doit aller chercher son eau à la pompe publique voisine ou au canal.

Ces habitations sont serrées les unes contre les autres un peu comme les maisons des cités ouvrières et respectent un alignement très relatif.

C'est le seul avantage en nature de certains travailleurs agricoles; —jamais l'employeur n'a, comme parfois en Europe, à assurer la nourriture de ses ouvriers.

L'ouvrier agricole égyptien est-il payé au temps ou à la tâche?

Sans doute l'employeur préférerait le paiement à la tâche, mais, cependant, c'est le paiement au temps qui se rencontre le plus souvent.

C'est que le paiement à la tâche est impossible pour une grande partie des travailleurs des champs:

(1) Pour tous ceux qui sont chargés d'un travail de surveillance ou de contrôle (gardiens ou contremaîtres).

(2) pour les salariés employés à l'intérieur des bâtiments (magasiniers, bouviers); pour ce personnel dans une même journée les tâches sont

variées d'où nombreuses pertes de temps et difficulté de chiffrer les travaux effectués :

(3) Pour le personnel qui travaille avec les animaux; s'il était payé à la tâche ce personnel serait tenté d'exiger un effort exagéré de bêtes ne lui appartenant pas.

Dans tous ces cas le paiement au temps s'impose; le paiement à la tâche peut seulement être appliqué quand l'ouvrier effectue durant toute la journée le même travail sans l'aide des animaux.

Nous avons vu plus haut le paiement en nature qui rétribue les ouvriers chargés de la récolte et vannage : c'est aussi un paiement à la tâche.

Comme travail payé à la tâche nous pouvons encore citer le curage des drains, la récolte de la canne à sucre.

Le personnel payé au temps est rétribué soit au mois soit à la journée.

Sont payés au mois : le personnel de surveillance et de contrôle : écrivains, contre-maîtres, gardiens, le personnel qui travaille à l'intérieur des bâtiments de ferme (magasiniers, bouviers).

Les autres salariés sont payés à la journée.

TAUX DES SALAIRES

Quelles ont été les variations des salaires agricoles dans les 30 dernières années ?

Considérons tout d'abord le cas de l'ouvrier payé à la journée.

Avant la guerre actuelle on pouvait dire que les salaires suivaient assez exactement les cours des céréales et plus spécialement du maïs, qui est la base de la nourriture du paysan égyptien; le prix de la journée d'un ouvrier représentait 30 à 40 pour cent de la valeur d'une kéléh de maïs.

Remarquons aussi que les salaires en Basse-Egypte sont toujours supérieurs aux salaires pratiqués en Moyenne et Haute-Egypte. Dans ces régions, en effet, la population est plus dense et plus sobre encore.

Pour les 30 dernières années le tableau de la variation du taux des salaires peut s'établir comme suit :

Ouvriers à la journée	Delta	Moyenne et Haute-Egypte
1914	P.T. 2,5 à 3 par jour.	P.T. 2,5 par jour
1920	„ 7 à 8 „	„ 6 „
1928	„ 4,5 „	„ 4 „
1933	„ 2,5 „	„ 2 „
1939	„ 2,5 à 3 „	„ 2 à 2,5 „

Pour les autres catégories de salariés de l'entreprise agricole, nous comparons les chiffres de 1939 à ceux de 1928 dans une propriété située au centre du Delta (région au Nord de Tanta) :

Salariés payés au mois	1928	1939
Ecrivains	P.T. 400 par mois	P.T. 300 par mois
Contre-mâtres	„ 250 „	„ 150 „
Gardiens	„ 150 „	„ 100 „
Magasiniers	„ 200 „	„ 130 „
Mécaniciens	„ 350 „	„ 250 „

Salariés payés à la journée	1928	1939
Ouvriers qualifiés	P.T. 5 par jour	P.T. 4 par jour
Bergers	„ 4,5 „	3 à 3,5 „
Conducteurs	„ 4,5 „	„ 3 „

MOUVEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

Malgré la densité de la population rurale il n'existe en Egypte aucun mouvement d'émigration de la main-d'œuvre agricole vers les pays étrangers voisins. Cela s'explique car la zone habitée de l'Egypte, la vallée du Nil, est séparée par de vastes étendues désertiques des zones habitées les plus proches. Il n'y a pas de contact entre populations rurales.

Dans les districts du Sud du Delta (Ménouf-Chebin el Kom) on atteint aisément le chiffre de 800 habitants par kilomètre carré.

En Haute-Egypte, nous trouvons dans la province de Guirgueh 750 habitants par km.² dans la province de Minieh 475 habitants. Par contre, dans la partie Nord du Delta, nous avons les chiffres suivants :

Kafr el Dawar (Béhéra)	194 hab. par km. ²
Dessouk (Gharbieh)	213 „
Kafr el Cheikh (Gharbieh)	142 „
Dékernés (Dakahlieh)	272 „
Cherbine (Gharbieh)	118 „
Facous (Charkieh)	76 „

On trouve dans le Nord du Delta de vastes étendues dont le développement agricole est à son début — la population fixée y est encore peu nombreuse.

Cette situation provoque une immigration intérieure de région à région ; des régions où la main d'œuvre est abondante vers les régions où elle est rare.

Encouragées par de gros propriétaires ou des Sociétés Agricoles soucieux d'augmenter la population résidant sur leurs domaines, des familles paysannes quittent leur village d'origine pour venir s'installer dans les zones nouvellement mises en valeur ; ils sont attirés par l'espoir d'une meilleure situation ; les propriétaires leur donnent des logements neufs et surtout des conditions de salaires et de locations plus avantageuses, leur font des avances en argent et en nature, les aident à acquérir du bétail. Cette immigration est définitive ; les familles viennent généralement de la partie Sud du Delta, spécialement de la Ménoufieh ; leur zone d'émigration est la zone septentrionale du Delta, les districts du Nord de la Gharbieh, de la Dakahlieh et de la Béhéra.

D'autre part en Haute Egypte on a aussi peuplé le domaine de Kom Ombo avec des éléments venus des régions avoisinantes.

A côté de cette émigration définitive il existe une émigration temporaire saisonnière en rapport avec les nécessités de la culture dans les districts les moins peuplés.

Les principaux travaux qui nécessitent un renfort de main-d'œuvre sont la moisson des céréales, le binage du coton, l'effeuillage des plants de cotonnier attaqués par le vers, la cueillette du coton ; enfin, en hiver, le curage des drains et des canaux.

Ces travaux sont exécutés par des ouvriers saisonniers appelés "Tarhila". Ces Tarhila sont recrutés par des courtiers en main-d'œuvre qui touchent pour leur commission 6 à 8 pour cent du total des salaires. Ils voyagent par groupes au frais de l'employeur, en chemin de fer à des tarifs réduits ou bien sont transportés par camions ; ils se déplacent pour des travaux déterminés ; pour des périodes de 8, 15 et même 30 jours. Souvent, les groupes de Tarhila s'arrangent pour travailler successivement dans plusieurs exploitations.

Les propriétaires qui les emploient les logent très sommairement ; fréquemment on ne met à leur disposition, même en hiver, que des tentes en toiles ; jamais il ne sont nourris. Pour ne pas avoir à acheter leur nourriture sur les lieux de leur travail où ils risqueraient de la payer

relativement cher, ils emportent avec eux leur subsistance pour toute la durée de leur déplacement. On les voit ainsi voyager avec de grands sacs contenant du pain, des oignons, du riz. Leur alimentation est, on le voit, très frugale.

Ces groupes de Tarchilas sont constitués :

- (1) par des hommes pour les travaux de binage, la moisson du blé et celle du riz.
- (2) par des enfants de 10 à 15 ans (garçons et fillettes) pour l'arrachage des feuilles du coton attaquées par le vers et pour la cueillette du coton.

SALAIRES DES TARCHILA

En 1939 les Tarchilas touchaient des salaires de 25 à 30 pour cent plus élevés que les salaires pratiqués pour les ouvriers résidant dans la région.

Ils touchaient ainsi P.T. $3\frac{1}{2}$ à 4 par jour, quand les ouvriers sédentaires touchaient P.T. $2\frac{1}{2}$ à 3.

Parmi toutes les catégories de Tarchilas une nous paraît mériter une mention : ce sont les groupes de travailleurs de la Haute-Egypte, "les Saïdiens" qui viennent pendant l'hiver dans le Delta pour effectuer uniquement des travaux de terrassement, creusement et curage des canaux et des drains. Ils arrivent vers le mois de décembre et restent dans le Delta pendant 2 ou 3 mois. Ils sont sous la direction d'entrepreneurs qui prennent des travaux à la tâche pour de grands domaines.

Ces Saïdiens sont de bons terrassiers et dans certains cas on est parvenu à leur faire utiliser la pelle.

Au point de vue social les autorités devraient surveiller d'un peu plus près les conditions de travail des Tarchilas et leurs relations avec les entrepreneurs de main-d'œuvre surtout lorsqu'il s'agit de groupes d'enfants de moins de 12 ans ; on éviterait ainsi des abus certains.

RÉPARTITION DES TÂCHES DANS LA FAMILLE PAYSANNE

Les travaux sont répartis dans la famille paysanne égyptienne, selon le sexe, la force et l'âge de ses membres. On peut distinguer ainsi le travail des hommes, des femmes et des enfants.

TRAVAIL DES HOMMES

C'est aux hommes que sont réservés les travaux pénibles nécessitant de la force et de la résistance : labourage, nivelage à sec et dans l'eau, binage, récolte des céréales, arrachage des bois du cotonnier, la conduite des attelages ; à la ferme ils s'occupent des soins à donner au gros bétail.

TRAVAIL DES FEMMES

Sauf les fillettes dont le travail peut être considéré comme un travail d'enfant la femme égyptienne travaille assez peu aux champs ; elle aide parfois son mari dans certains travaux à l'extérieur, mais en général ses occupations la retiennent dans le village ou à la ferme : travaux de ménage, soins à donner au bétail et à la volaille, fabrication du beurre et du pain ; une de ses grandes occupations est d'aller chercher l'eau au canal ou à la pompe voisine.

TRAVAIL DES ENFANTS

La famille égyptienne compte presque toujours beaucoup d'enfants — c'est une grande force pour l'Agriculture. Les enfants de bonne heure aident leurs parents ; ils accompagnent leur père aux champs et tout petits leur rendent de menus services ; ils secondent leur mère à la maison : gardent les animaux avec autorité et négligence, défendent parfois mollement les champs nouvellement semencés contre le pillage des oiseaux.

Mais tout ceci n'est encore qu'un travail d'appoint, sans doute précieux, mais après tout secondaire.

Certains travaux de champs par contre sont leur domaine propre ; grâce à leur petite taille et à leur minceur ils peuvent exécuter sans se courber et sans abîmer les récoltes des travaux minutieux qui seraient infiniment plus pénibles pour des adultes.

On a pu dire ainsi d'une façon un peu pompeuse que " le coton était le don à l'Egypte de sa population enfantine " et certes la main-d'œuvre des enfants a une grande part dans cette culture.

Un agriculteur éminent, Mr. J. Mühlberg, a étudié pour l'année 1939-1940 les conditions de la culture du coton dans un domaine qu'il exploite dans la zone Nord du Delta.

Le coût de chaque opération a été détaillé soigneusement pour arriver à obtenir le prix de revient exact. Mr. J. Mühlberg considère une superficie de 10 feddans cultivée en coton.

En ce qui concerne la main-d'œuvre employée on constate que pour la culture des ces dix feddans de coton il a fallu 545 journées d'ouvriers adultes et 1.314 journées d'enfants.

Certaines façons sont exclusivement exécutées par des enfants : ce sont l'ensemencement, le réensemencement, l'arrachage des feuilles attaquées par le vers, le triage, etc.

Il est bien certain par exemple que la recherche et l'arrachage des feuilles ne peut être mené à bien que par des enfants auxquels leur taille réduite permet un examen plus aisé des plantes et facilite ainsi leur déplacement dans les champs déjà couverts par la végétation sans y provoquer des dégâts sérieux.

La main-d'œuvre enfantine est aussi très utile dans la culture du riz où le repiquage et l'arrachage des mauvaises herbes est l'œuvre presque exclusive des enfants.

Par contre, la main-d'œuvre enfantine n'intervient plus qu'à titre d'appoint pour les cultures des céréales d'hiver et du maïs.

QUELLE A ÉTÉ L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES SALARIÉS
AGRICOLÉS ÉGYPTIENS DEPUIS LE DÉBUT DE LA GUERRE ?
(SEPTEMBRE 1939)

Durant l'année agricole 1939-1940 on n'a constaté aucune hausse des salaires ; les produits nécessaires à la subsistance des travailleurs des champs n'avaient pas encore augmenté sensiblement.

L'année suivante ces denrées commencent à hausser sérieusement ; les prix du maïs atteignent presque le double des prix d'avant-guerre mais les salaires ne suivent pas la même progression ; sans doute il y avait une tendance à la hausse mais celle-ci, très faible en Haute-Egypte, ne dépassait pas dans le Delta 20 pour cent du taux pratiqué en 1929. Cependant, aux alentours des grandes villes, les travailleurs agricoles se faisaient plus largement payer ; il en était de même des ouvriers Tarhilas qui pouvaient facilement s'employer à des travaux agricoles variés et même travailler dans des chantiers non agricoles et qui exigèrent des salaires de 60 pour cent supérieurs à ceux de 1939.

Mais c'est seulement dans le courant de l'année agricole 1941-1942 que les salaires commencent à hausser nettement.

A la fin de l'année 1942, l'on pouvait considérer dans l'ensemble que les ouvriers agricoles gagnaient des salaires doubles de ceux de 1939.

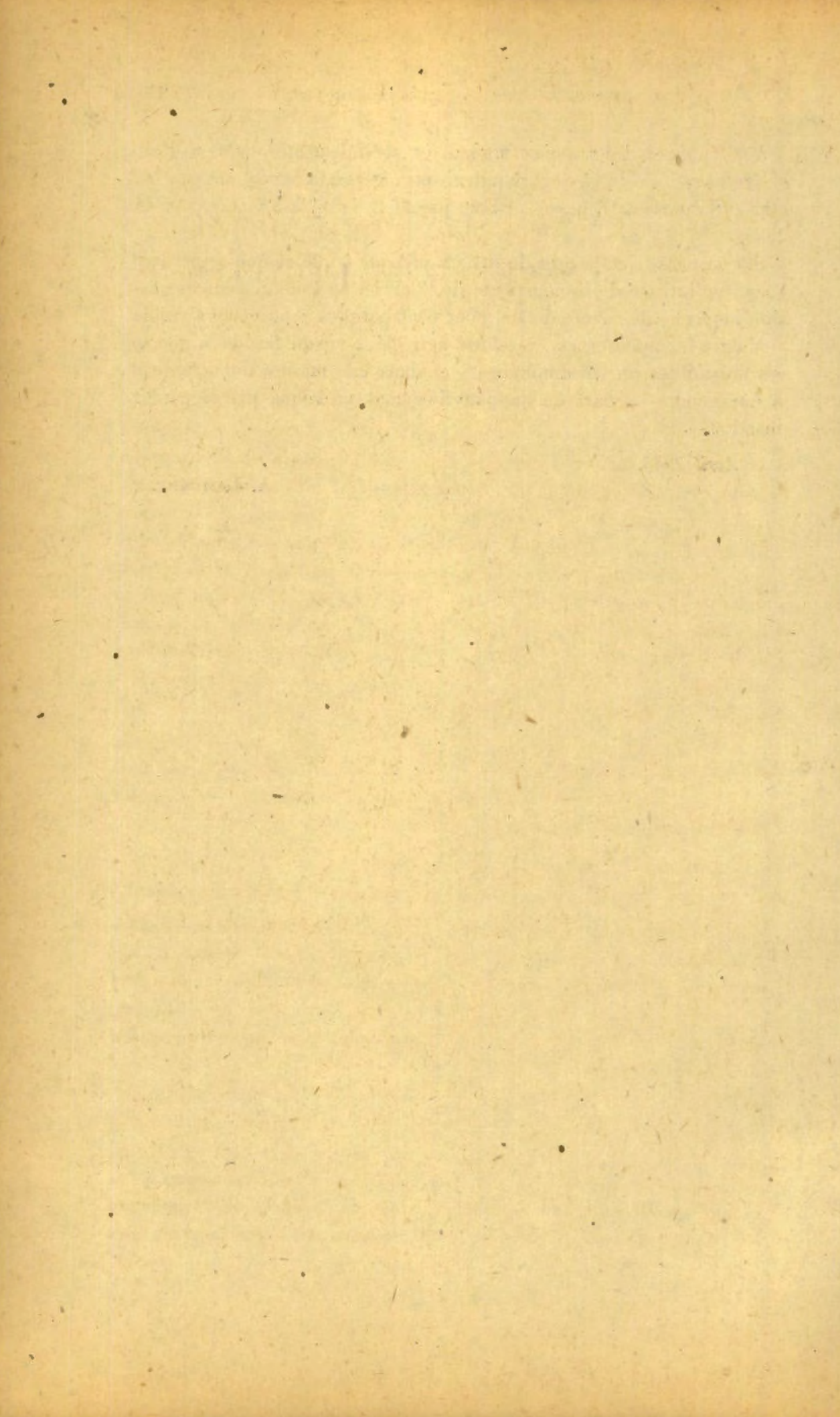
Aux époques des travaux urgents et spécialement lorsqu'on était obligé d'avoir recours à des travailleurs étrangers à la région, ces chiffres étaient largement dépassés et l'on payait 2 fois $\frac{1}{2}$ à 3 fois le prix de 1939.

Si l'on pense que le prix du maïs a presque triplé et que ce produit constitue la base de la nourriture de l'ouvrier agricole, une augmentation moyenne de salaire de 100 pour cent paraîtra relativement faible.

Malgré les apparences, le salarié agricole a vu du fait de la guerre ses possibilités de vie diminuer — et dans une mesure importante il a dû prendre sa part de l'appauvrissement provoqué par le conflit mondial.

Avril 1943.

A. LAMBERT.



MOYENS DE RELÈVEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE

PAR

LÉON BELILOS

Quand on aborde les problèmes propres à l'Égypte en vue de suggérer des solutions justifiées, l'un est frappé par l'antagonisme du partage des richesses naturelles qui existent dans le pays, et de la misère humaine qui y règne en général. Pourtant à quelques centaines de kilomètres d'ici, en Palestine, en Syrie, en Turquie nous voyons ce que peut l'homme sur la nature sans même prendre exemple de la Suisse qui malgré sa situation montagnaise et souvent stérile exportait en temps de paix le chiffre le plus élevé par tête d'habitant ; c'est donc par la qualité et le comportement de l'homme qu'il faut commencer en recherchant son mode de vie, ses activités, ses idées directrices comme cause déterminante des progrès comme de la régression du pays.

Il est certain que dans l'ordre psychologique, le "laissez-faire", la fatalité ont trop inspiré si ce n'est provoqué le relâchement social dont nous subissons les effets sur tous les plans et il serait bon de rappeler les vers du poète anglais qui disait :

Man is Man and Master of his Fate

"He can Make it a Triumphant March or a Funeral Procession"

Les tragédies dont l'Égypte est le théâtre devraient donc nous pousser à parler de ce qu'on voudrait taire, à cesser de penser "vieux" à l'âge moderne. Il faudrait avancer l'homme pour dominer la situation et régler les problèmes au départ, de façon consciencieuse et scientifique, *provoquant* les situations à l'aide d'une orientation saine et justifiée au lieu de les *subir*.

La famille

De toute évidence c'est par une épuration à fond du noyau de la cellule sociale qu'est la famille qu'il faut commencer, en consolidant ses assises, réchauffant son ambiance, limitant son rayon pour en faire

une serre chaude où l'individu puisse croître, s'épanouir. En le faisant non seulement nous renforçons l'union des conjoints, nous empêchons la corruption, la dislocation des familles, mais nous protégeons l'enfance, les citoyens de demain. Le but devrait donc être un filtrage pour relever la *qualité de l'homme* tout en diminuant la quantité vu que cette multiplication incontrôlée, le plus souvent par ignorance de cette pépinière mise au monde à jet continu d'enfants destinés à l'indigence a pour corollaire l'abaissement de la santé physique et morale du pays. Elle est la cause directe du paupérisme égyptien, de la baisse des salaires atteignant des taux de famine sur le nombre de bras qui s'offre sur le marché du travail, par la surcroissance. La situation est rendue encore plus tragique par l'invasion des tracteurs mécaniques qui réduisent les frais de labourage, crée des chômeurs agricoles dont le nombre n'est même pas recensé, le tout aggravé par le décalage notoire entre l'augmentation de la population et des terres en friche gagnées à la culture.

Dépeindre les tragédies qui se passent dans les campagnes est une tâche lourde et ingrate surtout pour des citadins qui vivent dans leur confort. Qu'il suffise de dire que ce ne sont pas les malentendus qui sont souvent les causes du divorce. Quand la femme est malade, que le paysan ne peut payer les remèdes pour la soigner, il divorce. Le mariage non plus n'est pas une preuve d'amour et de bien-être, comme cela se passe dans d'autres pays. C'est souvent le vertige de la misère qui fait chercher un collaborateur dans une femme, ou de futurs appuis dans la progéniture.

Si notre but est de faire du fellah, le meilleur artisan de la richesse du pays, un meilleur producteur, un meilleur consommateur, un meilleur père de famille et un être conscient si ce n'est un penseur, il nous faudrait un double plan d'action conjuguée : rehausser le niveau social et la plate-forme économique.

Dans l'ordre des remèdes sur le plan social nous mettrions l'examen prénuptial, l'enseignement des moyens du birth-control, la préparation aux responsabilités du père de famille par enseignement approprié, conditionnant les mariages à l'approbation du médecin et du juge, moins pour bousculer les conjoints que pour les éclairer, sélectionner, donner des remèdes, prévenir certaines maternités, exiger les justifications d'une réserve minime mais assurant la progéniture contre l'abandon, le vagabondage, l'indigence.

De la Femme.

Un autre levier de relèvement c'est celui de la femme. Elle est le pivot familial, le point central d'où le bien peut rayonner.

Elle est le gardien naturel de la santé, le tuteur des arbustes que sont les enfants, qui servira à les élever dans les principes de droiture. Plus elle est éduquée et instruite, plus elle est dressée à la propreté, à l'hygiène, plus elle éduquera, instruira et fera régner la propreté dans le ménage. Elle est destinée par la Providence à se donner, se dévouer, à aimer, à se vider de sa substance, en se multipliant. Quelle est l'équivalence, en Egypte, à ce superbe don d'elle-même, de son corps, de son âme. Pour elle, corroborant les idées de Molière, l'acte du mariage le plus important dans sa vie, est celui qui se contracte avec le plus de légèreté, de négligence. Parlant en général, des préjugés archaïques prévalent dans les villages et souvent les villes. Ils la font à peine connaître son futur époux. Elle n'a aucun moyen de se défendre, de gagner sa vie: ni éducation, ni instruction de nature à guider ses enfants ou retenir son époux. Pour un motif futile elle peut être rejetée, retournant avec sa " boga " chez ses parents, exclue du ménage comme une servante par celui-la même à qui elle s'est offerte en holocauste. On donne bien des droits à la femme sur le papier à demander le divorce, à une pension alimentaire, mais que valent ces droits devant les subtilités judiciaires, la facilité de prouver le manque de moyens matériels par l'époux ? On a qu'à jeter un coup d'œil sur les portes des Tribunaux ou les Etudes des Avocats pour s'en rendre compte.

Relevons donc la femme. Faisons que pour elle l'enfantement soit un bonheur et non un fardeau. Equipons-la pour ses charges, donnons-lui les moyens de préserver la santé familiale, de collaborer avec son époux, d'éduquer et d'instruire ses enfants, pour qu'elle apporte sa pierre à la reconstruction nationale.

Filiation :

Certes la misère est génératrice de maladies, de vols, de crimes d'immoralité de toute sorte qui retombent sur la santé physique et morale de l'enfance. Mais on aurait tort de s'arrêter là. L'enfant a besoin de se nourrir à suffisance, de se vêtir, de s'éduquer etc., mais est-ce tout ? On a remarqué avec raison, que les enfants délinquants ne se recrutent pas uniquement parmi les deshérités de la vie, dans l'indigence. L'enfant dégénère *même quand il a à manger*, parce qu'il a besoin d'une autre nourriture, spirituelle celle-là, qui s'appelle *affection*.

Quand les enfants ne sont pas l'objet d'une affection ou autre, en raison de malentendus, de disputes, de dislocation interne, ils dégénèrent. Ils ont soif d'amour paternel, maternel et restant insatisfaits ils versent dans le mal. Une preuve convaincante est fournie par l'un des fondateurs de la Cour des Délinquants, Sir William Clarke Hall qui avait l'habitude d'écrire personnellement à chaque jeune homme qu'il envoyait aux écoles de réforme, pour demander de ses nouvelles. On avait demandé à un orphelin quelque temps après son séjour ce qu'il chérissait le plus au monde; l'enfant sortit la lettre de Sir Hall et la montra prouvant par là que ce simple mais beau témoignage d'intérêt, d'affection était le symbole auquel il tenait le plus, surtout que la lettre était la seule qu'il ait jamais reçue.

Voilà donc la filiation paysanne et souvent citadine privée, en général, en Egypte et de la nourriture matérielle, et de la nature spirituelle. Rien d'étonnant, dans des cadres aussi relâchés, que la moyenne des qualifiés soit pauvre si ce n'est insignifiante et qu'on trouve au Caire seulement 75.000 enfants indigents courir les rues.

Maladies et Hygiène :

Des maladies de tout ordre déciment surtout la paysannerie, et agissent sur le corps social comme un chancre rongeur. Les unes proviennent de la pauvreté, la sous-alimentation, le manque d'eau potable. En affaiblissant le corps on le rend vulnérable aux moindres maux. Nous connaissons les mots de Pasteur : " Le microbe n'est rien c'est la condition qui fait tout ".

Dans un autre ordre nous avons la syphilis, la tuberculose, etc. (20.000 meurent annuellement de celle-ci) mais on ne peut blanchir les syphilitiques qu'à la condition d'avoir des cliniques suffisantes ce qui est loin d'être le cas. En troisième lieu il y a les maladies endémiques à l'Egypte : la bilharziose, l'ankylostomiasse, le trachôme. Avec 90 pour cent des paysans et 60 pour cent des étudiants atteints de bilharziose, 97 pour cent de trachôme, 300 à 400.000 aveugles dans le pays, c'est tout dire, relevant d'ores et déjà que leur guérison conditionne ces mêmes relèvements que nous cherchons sur le double plan social et économique.

De prime abord avec le niveau de vie, l'hygiène, la nourriture c'est la question d'eau potable qui rentre en cause et propage ces maladies par son insuffisance ou inexistence dans beaucoup de centres. Attendre.

que les caisses de l'Etat se gonflent pour avoir vingt millions de livres et créer des conduites d'eau et des réservoirs sur des milliers de feddans est une illusion de laquelle il faudrait bien vite se départir. Le sauvetage est dans un autre sens : action individuelle isolée, variant suivant les conditions du milieu, les sources d'eau, des facilités obtenables et possibles — moins on sera exigeant comme installation, tout en repondant au but — et plus la réalisation sera facile.

Quand l'eau provient des puits artésiens, il faudrait dissiper le préjugé qu'elle affaiblit les nerfs et il faudrait agir sur la mentalité du paysan par propagande, tout en offrant les possibilités d'avoir l'eau potable que les propriétaires se réservent à eux-mêmes laissant l'eau des Birkeh ou des canaux aux paysans. Pareille action est immorale d'autant plus qu'elle est aggravée et fortifiée par les préjugés. Souvent le fellah emploie l'eau filtrée pour laver les linges et boit l'eau trouble. Il faut donc réformer ses conceptions et lui faciliter l'obtention de l'eau claire.

Il est souhaitable que dans chaque Moudirieh avec l'encouragement des Autorités et l'action directe du Moudir, l'on crée une Coopérative Sanitaire et d'Engrais. Cette coopérative, indépendante de la routine administrative *mais encouragée par le Gouvernement, aurait pour but :*

(1) Epurer l'eau suivant les possibilités locales, et les sources d'eau. Comme minimum elle ferait décanter l'eau dans les citernes en ciment puis passer par des sacs de calicot remplis de gravier et de sable. Quand il sera possible en mettrait le chlore et autres ingrédients, mais la décantation et le filtrage par le sable, d'ailleurs pratiqué par plusieurs exploitations agricoles sans être l'idéal serait suffisante avec des Zirs pour l'eau à boire, afin d'éviter beaucoup d'infections et de supprimer la bilharzia. Des membres du service social, des motocyclistes dressés à ces fins, des barques sur le Nil, et les canaux pour renouveler les sables et graviers qui sont si abondants, pourraient être d'un secours certain.

(2) Installer des lavoirs en ciment et gravier, des douches, des lieux d'aisance sommaires mais propres. On emploiera des barils pour utiliser tant les déchets humains que les légumes de ménage, en vue de leur utilisation et reconditionnement, comme engrais, fermentés dans des citernes communes appartenant à la Coopérative et fouettés avec de la chaux. La concentration dans des barils métalliques des détritiques de ménage est déjà sanitaire pour éliminer les foyers des mouches et infections.

Chaque fermier pourrait verser à la Coopérative les frais de l'installation mise sur ses terres. Il deviendrait actionnaire de la Coopérative. La vente des engrais dont une partie devrait aller aux paysans en nourriture, en instruments agricoles à manches longues, en chaussures en caoutchouc adaptable au milieu, couvrirait amplement les frais d'entretien et l'épuration de l'eau.

La prévention des maladies est bien moins coûteuse que les remèdes qui comptent pour pas moins que 3 $\frac{1}{2}$ millions de livres annuellement dans le budget de l'Hygiène, sans compter de 3 à 5 millions de livres importées en engrais. Ajoutons à ces sommes énormes ce que paient les particuliers dans le même but. Passant du passif à l'actif le profit est double et devient d'autant plus inestimable quand il s'agit d'êtres humains à préserver ou à sauver des maladies qui les déciment.

Enseignement :

Les réformes sociales seraient tronquées si elles n'avaient comme ossature une éducation concordante, de façon à dresser la jeunesse, dès l'école dans les mêmes directives. On parle trop souvent de nos erreurs d'aiguillage dans l'instruction de la jeunesse et l'on sent trop le manque d'orientation.

Dans les idées de Spencer l'instruction devrait avoir trois buts : "protéger la vie", "faire gagner la vie" et "jouir de la vie par la culture". C'est l'ordre naturel des choses auquel le corps d'éducation pourrait se conformer avec avantage. "Protéger la Vie" implique l'hygiène, l'esprit de famille en vue de la protection de l'enfance, de la nourriture saine, des sports. "Gagner sa vie" implique la direction du travail à choisir, conforme avec la vocation, pour servir la communauté, gagner son pain, couvrir ses besoins, produire en somme. "Jouir de sa vie" implique la vie culturelle, les arts, la science, l'exaltation interne, la jouissance de la nature, des fleurs, de la poésie, bref la façon de se dédier aux multiples branches dans ses loisirs, qui rendent la vie productive, agréable génératrice d'enthousiasme en se conformant à sa nature et à ses vœux.

Depuis l'ancienne Egypte on chantait la beauté du livre. Khéti, fils de Daoud, disait à son fils : "Tu aimeras les livres *plus que ta mère*". Ce n'est pas que l'instruction entière doit se cantonner aux livres. Elle devrait s'appuyer sur l'observation des phénomènes de la nature sur une vie pensive, créatrice, jugeant le pourquoi et le comment des

choses. L'artisanat à l'école a été bien souvent recommandé et Bergson écrit dans la " Pensée et le Mouvant " :

" Je n'ai pas à parler ici du travail manuel et du rôle qu'il pourrait jouer à l'école. On est trop porté à n'y voir qu'un délassement. On oublie que l'intelligence est essentiellement la faculté de manipuler la matière qu'elle commença au moins ainsi, que telle était l'intention de la nature. Comment alors l'intelligence ne profiterait-elle pas de l'éducation de la main ? Allons plus loin. La Main de l'enfant s'essaie naturellement à construire. En l'y aidant, en lui fournissant les occasions on accroîtrait singulièrement ce qu'il y a d'inventivité dans le monde. Un savoir tout de suite comprime et supprime les activités qui ne demandent qu'à prendre leur essor. Exerçons donc l'enfant au travail manuel et n'abandonnons pas cet enseignement à un manœuvre. Adressons-nous à un vrai maître pour qu'il perfectionne le toucher au point d'en faire un tact. *L'intelligence remontera de la main à la tête.*"

De toute évidence l'on ne saurait imposer des programmes comme des clichés. Ce qui convient à un paysan ne convient pas à un citadin, à un ouvrier, à un futur ingénieur, docteur ou commerçant.

Dans l'ensemble nous ne voulons pas des philosophes, de ceux qui pensent par le cerveau des autres, surtout quand il s'agit d'auteurs qui n'existent plus ou qui ont puisé leurs inspirations ou leurs règles de condition de vie différentes. Il ne faut pas que la jeunesse perde contact avec la vie réelle, pour vivre dans les spéculations spirituelles et se trouver un jour désarmées sur le pavé.

D'où programmes différents en fonction de la vocation qui devrait être décelée par des tests (genre Binet Simon) et du but à atteindre. La paysannerie pauvre devrait avec des études alternées dans le temps permettant une culture sommaire, et n'empêchant pas le gagne-pain. On parle souvent d'enfants devant faire une dizaine de kilomètres si ce n'est plus, ventre creux, pour aller à l'école. Que peut apprendre un enfant dans ces tristes conditions ? La nourriture à l'école s'impose, comme aussi les études ayant un but d'utilité pratique comme l'artisanat, l'industrialisation de l'agriculture, conserves, mécanique, menuiserie, viticulture, cheptel, bref les moyens pour que cet enfant une fois grandi puisse vivre, diriger et planter son terreau, intensifier ses productions tout en continuant ses études.

Les fils de propriétaires-fermiers devraient avoir d'autres programmes qui devraient comprendre avec l'agronomie des notions de commerce de comptabilité pour mieux administrer les exploitations agricoles,

sans oublier la mécanique ne fut-ce que pour faire démarrer un moteur en panne, une fois perdu dans les champs.

On se préoccupe trop des études universitaires et l'on oublie souvent qu'à l'instar des pays étrangers comme la France, l'Amérique, l'Angleterre, on a eu une riche moisson spirituelle d'auteurs, d'inventeurs recueillis dans la paysannerie même, pourvu qu'on la mette dans la possibilité matérielle et culturelle de produire.

Les centres industriels ont besoin d'autres programmes. L'ouvrier égyptien s'est révélé d'une capacité d'adaptation, et souvent de création extraordinaires. Il rentre balayeur d'usine et finit dans deux quinzaines à diriger de façon impeccable un métier à tisser de soie naturelle ou artificielle. D'où nécessité de le fortifier dans cette voie, en lui permettant de suivre des cours de jour ou de soir pour s'améliorer.

La Langue

Il y a une lacune en Egypte qui a des conséquences incalculables ; le manque de contact entre lettrés et illettrés, par la difficulté de la langue littéraire. Tandis que le pauvre, ouvrier ou paysan, en Europe peut apprendre de tous les livres, revues, manuels d'instruction et autres pour améliorer sa condition, augmenter son outillage et mieux se défendre, l'ouvrier et le paysan égyptiens se heurtent aux difficultés de la langue littéraire. Entre les mains d'une nation la langue est un outil qui doit répondre à ses fins, qui sont de relever les ignorants, maintenir le contact, intensifier la culture.

Quand le Prince Krupotkin écrivait ses livres il avait soin d'appeler un menuisier et un laboureur de ses connaissances, leur lisait son travail et n'était jamais satisfait qu'autant qu'ils l'avaient compris. Est-il raisonnable de demander au fellah d'apprendre une langue littéraire dont même les savants égyptiens ne font pas usage dans la vie courante. La Grèce sous Vénizelos s'est trouvée devant le même dilemme, et s'est rapprochée de la langue du peuple.

L'enseignement pour être complet devrait comprendre les questions sexuelles, les moyens de protection, de préservation regardant tout sous l'angle biologique. La vie, le germe de vie a trop d'importance pour la jeunesse elle-même, la future famille, et la société pour être laissée à la merci d'aventures galantes ou de maladies qui sont à la racine de beaucoup de nos maux. On est injuste envers la jeunesse en la laissant dans l'ignorance sur des problèmes qui la touchent de si près.

Education

Gagner et protéger sa vie c'est déjà beaucoup mais ce n'est pas tout. La jeunesse égyptienne comme toute jeunesse renferme en elle-même une soif d'action ; elle est comme une vapeur comprimée qui ne demande qu'à se détendre. Dirigée vers des fins utiles, constructives, elle ferait des miracles, ces mêmes miracles dont le pays a besoin pour redresser son destin. Je n'en chercherai pour preuve que le succès de Lord Baden-Powell dans l'idée du scoutisme qui s'est répandu dans le monde entier. Voici un autre exemple tiré d'une expérience américaine : Un Gouverneur avait noté parmi les jeunes une grande criminalité, beaucoup de tentatives d'incendies, des vols dans un certain quartier de la ville qu'il gouvernait. Au lieu d'envoyer des brigades ramasser les enfants délinquants, les loger derrière des grilles ou dans des écoles de réforme il affecta une partie des terrains vagues des environs à un " playground " sollicita des volontaires parmi les jeunes pour créer des jardins, porta des briques et un plan sollicitant d'autres volontaires parmi ces mêmes délinquants pour construire un club pour la jeunesse, des menuisiers pour faire les meubles, des peintres, des décorateurs pour en orner l'intérieur, des lecteurs, des instructeurs pour enseigner des métiers aux jeunes. L'artisanat, la mécanique, la peinture, la sculpture, la menuiserie, toutes les branches trouvèrent des adeptes. D'un centre où foisonnait la jeunesse, malpropre, malfaisante il fit rayonner l'industrie, la culture, il dirigea cette force latente mais certaine vers des fins constructives et y réussit à souhait.

De l'idéal bien compris.

La jeunesse a besoin d'idéal. " On ne s'est jamais élevé plus haut que quand on n'a pas su où l'on va " dit un proverbe anglais. Ce souffle d'un idéal constructif doit animer le pays et la jeunesse en particulier. Nous n'avons pas besoin de cet idéal qui souffle de la jungle pour faire du nationalisme à courte vue, exclusiviste, différenciant races, religions, langues, classes ou pays. Nous avons vu où cela amène : à un carnage sans nom ni exemple. Mais nous voulons ce genre d'idéal qui collabore par essence, qui apporte sa pierre et la cimente avec de l'affection pour les autres, un esprit de fraternité, de solidarité humaine. Jamais plus que dans cette guerre nous n'avons senti interdépendance des peuples de tous les pays, qu'ils soient prêts ou loin du théâtre de la guerre, l'étroite liaison créée par le danger commun du riche et du pauvre, de l'employeur et de l'employé, de tous les individus. De sorte que la conception nationaliste, comme la conception

individualiste quand depuis notre naissance nous dépendons des autres, a fait son temps et est devenu anachronique.

Le mot " Service Social et " Equivalence " devraient être inscrits en lettres d'or dans l'esprit de la jeunesse depuis l'école. Depuis notre naissance d'autres mains ont construit nos maisons pour nous abriter ; d'autres mains ont planté pour nous nourrir ; elles ont cultivé, arrosé, recueilli, filé, tissé, teint etc., pour nous vêtir. Elles ont médité, écrit, imprimé, pour nous apprendre. Des laboratoires, avec des hommes de science de tous les pays ont cherché à protéger nos santés, prolonger notre vie. Tant que, en tant qu'individus ou classe sociale, nous cessons cet équilibre, cette équivalence de ce que *nous prenons* de la société et de ce que nous lui *donnons* pour vivre en parasites, nous rompons la balance et nos troubles commencent : exploitation de l'homme par l'homme, guerre de classes ou de communautés.

La bonté remplaçant la loi de la jungle.

Quant à la loi de la jungle qui ramène notre ère à celle des cavernes vivant entre " mangeurs " et " mangés " elle ne résiste pas au simple bon sens.

Ceux qui ont parcouru le livre du Prince Peter Krupotkin " Mutual Aid " y trouveront des exemples que les animaux s'entraident à un degré insoupçonné. L'homme repus, satisfait, aime la vie, aime protéger la vie de sa femme, de son enfant, de son chien, son oiseau, sa plante. Il n'aime pas voir le sang, assister à l'agonie. Si vraiment la guerre était notre loi, elle serait étendue à tout homme sur toute la surface de la terre, à toute nation. On ne verrait pas en temps normal des nations grandes comme les Etats-Unis ni moyennes comme la Suède, la Norvège, petites comme le Danemark, la Suisse vivre des décades pour ne pas dire des siècles sans guerre.

Certes la lutte pour la vie est notre loi, Nous nous disputons nos places aux emplois, aux affaires, mais la lutte à sang, pour ôter la vie est contraire à notre loi. Questionnés sur ce point les psychanalistes américains ont confirmé par 345 Non contre 11 Oui qu'il n'y a rien dans l'instinct de l'homme qui rende les guerres permanentes. Donc en supprimant leur mobile nous supprimons leurs effets.

En s'inspirant de la fraternité humaine, en dirigeant la jeunesse vers des buts constructifs, en lui fournissant tant les moyens que la

direction, l'élevant dans la droiture, la haine du mensonge, la propreté morale, enseignée dès l'école par des cours, la jeunesse portera une contribution énorme à la reconstruction nationale. Chaque père et mère qui élève son enfant dans ce sens, chaque professeur qui maintient ces directives, chaque citoyen qui par sa vie dans le " service social " en donne l'exemple, contribue d'autant à mettre fin à nos malheurs provenant de l'égoïsme et à relever le pays sur le plan social.

RÉFORME ÉCONOMIQUE

La propriété

La question de l'intérêt individuel, la propriété, est une pierre annulaire en Economie. Devons-nous les maintenir, les contrôler ou de nature nuisible, les neutraliser ou les détruire. Il serait trop long et demanderait des volumes pour justifier ici des conclusions. En nous référant au simple bon sens, nous verrons vite que l'instinct du " possessif " existe en nous depuis notre plus tendre enfance, que l'intérêt individuel est la force propulsive qui anime toute l'économie, comme les activités sociales, intellectuelles, morales du monde entier

Voici ce qu'écrit A. Einstein dans " Comment je vois le monde "

" Ce n'est pas par hasard que le capitalisme a fait progresser non seulement la production mais aussi la connaissance ".

Certes, ce régime s'il n'est pas bridé, nous apporte bien des méfaits. Ses dangers se sont révélés dans le dernier siècle. C'est par l'analyse, et la réorganisation économique que nous pourrions parer à ses défauts. En présence d'un torrent qui provient de la nature même des choses, qui renferme un potentiel d'énergie énorme, il est préférable de canaliser ses forces, régulariser son cours, créer des barrages et des écluses, tout en utilisant son courant pour animer des machines, que de chercher à le détruire risquant de voir la classe ouvrière assise sur des ruines. Le désordre résultant de la nationalisation des moyens de production qui en lui-même *n'augmente pas la production*, surpasserait de beaucoup le " surtravail " et aucun plan quelque génial qu'il soit, ne saurait organiser la vie de millions de travailleurs de capacité inégale, de besoins différents, pendant chaque jour de l'année. Si l'égoïsme a une part assez grande dans les causes de l'abaissement de la classe ouvrière, il y a des motifs bien plus tangibles : multiplication incontrôlée d'enfants indésirés, chômage, la machine, le manque d'organisation économique rationnelle, les douanes, les subsides, la monnaie et les armements.

D'ailleurs voici ce que conclut Mr. Ch. Wilson, Président de la "General Electric Coy".

" J'ai commencé ma vie de travail à 12 ans et pendant les 42 années qui s'écoulèrent depuis, j'ai vu presque chaque branche du système d'Entreprise Libre ; recherches, invention, fabrication, vente, distribution. Je reconnais qu'il y a des brèches dans notre système. " Mais au mieux il permet le plus haut niveau de vie dans le monde ; il est générateur d'énergie, d'initiative, d'ingéniosité, d'ambition, procure les occasions et fait ressortir la capacité individuelle beaucoup mieux que le pouvoir de l'Etat ou des organisations politiques ne permettent de développer ces dons.

" La machine gouvernementale dans son caractère particulier politico-bureaucratique décourage l'effort individuel.

" Le travail ne saurait réussir sous ces conditions. Le système de libre entreprise peut seul être le pourvoyeur du bonheur et de la prospérité pour notre pays ".

Voici donc à vol d'oiseau, les conclusions d'une étude du problème de l'intérêt individuel. Le noyautage autour des meilleurs cerveaux (et non des meilleures bourses) des qualifiés en économie est une nécessité. La société devrait protéger la propriété honnêtement acquise, par travail, épargne, initiative, et c'est ainsi que nous continuerons à avoir les ouvriers des chantiers, les pionniers dont l'Egypte a tant besoin offrant en même temps un champ propice à leurs activités. En les aidant on aide la classe laborieuse elle-même.

Justice.

Si la propriété honnêtement acquise par travail, épargne et non par corruption, par la politique de magnats et influence a besoin de notre protection, nos regards se tournent vers la Justice en Egypte qui est défectueuse à bien des égards. Lente, coûteuse, incertaine, elle a depuis longtemps renseigné les évincés sur ce qu'ils pouvaient en attendre si bien qu'à peine le 10 pour cent des cas se présentent à la barre. Le rideau bien épais de paperasse, d'instructions et contre-instructions, de rapports, de délais, de renvois, charges et frais de toutes sortes est tel, que l'on préfère se couper le doigt qu'un bras. Les rapports sur les faillites n'ont, le plus souvent, conclu qu'avec la mention " malheureux et de bonne foi " quand sous le nez du créancier le débiteur dilapide ses activités à perte pour profiter du liquide et gagner sur sa

propre faillite. Or attention : le capital se replie sur lui même, cesse de rentrer dans le circuit fécondant de la production qui anime les entreprises pour donner du travail aux chômeurs, ou active les exploitations agricoles. Ceci n'est possible que quand l'Administrateur véreux sent que la justice est là pour redresser ses abus et l'actionnaire sent ses investissements protégés par une loi efficace.

D'ailleurs, même le régime pénitencier est défectueux, anachronique en Egypte. Ces grillages sont démodés. Les délinquants sortent dans un état pire qu'ils n'y sont rentrés, et même les écoles de réforme voient bientôt les enfants mal redressés reprendre asile dans les prisons. Quelle plus grande preuve de la faillite des réformes.

Il est souhaitable que les juges sortent de leurs dossiers et voient large. Un usurier, un fraudeur, un vendeur de drogues si capables de s'esquiver aux prenvres, ne seront pas punis pour le seul cas où une imprudence aura fait tomber sous le coup de la justice, mais pour tous les torts qu'ils auraient commis, compensant tous les évincés, récompensant ceux qui auraient livré ces ennemis du public. Partageant les idées aussi du Dr. Carrel, la justice devrait frapper sur le plus sensible dans l'homme : le corps, les biens et la renommée.

Quant aux prisonniers, en dehors des professions qu'il faudrait leur donner pour gagner leur pain, on pourrait leur enseigner à lire à écrire et utiliser cette main-d'œuvre pour construire des installations types-sanitaires, les vendant à bas prix soit aux coopératives soit aux Ezbehs. De cette façon le service serait double.

Elite et maison du peuple.

Il y a lieu de protéger l'Elite en Egypte. Ford écrivait que " les travailleurs reprochent aux chefs d'industrie d'avoir occupé les premières places. La vérité est que s'il n'y avait pas des chefs d'industrie, des pionniers, les ouvriers n'auraient jamais du travail ". On reconnaîtra que Ford a raison.

Il y a un grand gaspillage intellectuel provenant de manque de centres professionnels où les étudiants, les gradés peuvent comme dans un foyer trouver un bouillon de culture pour se maintenir et se perfectionner. L'Etat rendrait un réel service s'il y pourvoyait à ses propres frais, fournissant locaux, revues, bibliothèques, presse, explorations gratuites, etc. Quand le niveau intellectuel hausse, il rend possible l'ouverture de beaucoup d'entreprises et en le faisant on fait coup

double : intellectuels mis au travail et ouvriers ou paysans employés dans ces entreprises sans compter l'augmentation des richesses utiles.

Pour augmenter le contact avec la paysannerie des Nadi pour le Fellah sont désirables où à l'aide de radio, de membres du service social on pourrait les conseiller en hygiène, les aider, les améliorer sous tous les rapports. C'est à la fois une contribution humaine et une intensification des activités économiques. Comme la Turquie a ses " Maison du Peuple " l'Egypte devrait avoir le " Nadi du Fellah " où les facilités sanitaires lui seraient procurées.

Agriculture

L'Agriculture est à la base de l'économie égyptienne. Quand les conditions et le niveau de vie sont satisfaisants rien n'est plus salubre que la vie en campagne et la réaction morale est inestimable car la vie dans les champs, à l'air libre, penché sur les beautés de la nature, baigné dans le soleil, entouré de verdure, permet la concentration comme l'observation des phénomènes qui sont à la base des créations. Tant de grands hommes sont sortis de la campagne : Giono, Basin, Emerson, Ford, Edison, etc.

D'ailleurs, en dehors de ces avantages, où l'homme dérive tant de bienfaits, s'agissant des sept huitièmes de notre population, nous pourrions avoir de ce côté une riche moisson. L'agriculture en elle-même est l'industrie providentielle par excellence. D'une poignée de semences on a des récoltes, d'un gland, un chêne, avec comme matière première, la terre, le soleil, l'eau et quelques éléments de remplacement en limon ou engrais. Nous plongeons nos racines depuis notre naissance directement ou indirectement dans l'agriculture, et tant l'agriculture que le cheptel qui en dépend, récompensent l'effort de l'homme au centuple par la santé, le labeur, et le bonheur. Dépendre et disposer d'une riche production agricole dans des moments si troubles où les industries souffrent tant, est une bénédiction et si l'on sent l'Egypte soutenir les dures épreuves, c'est grâce à l'activité résignée comme à la vertu de ses paysans. Aussi nous devons-nous de les aider vers une meilleure vie, guérir leurs maux, leur accorder la lumière, des cliniques, de l'eau potable, des routes, des écoles. Améliorons leur sort en toute justice d'abord et pour améliorer le nôtre.

La diversification des cultures à laquelle on s'applique est une tâche urgente. Cette course à " l'or blanc ", devant tant de fibres artificielles, tant de coton invendu et surtout mal vendu, devrait cesser

et céder le pas à d'autres cultures comme le lin, le jute possiblement le soya si riche en protéine, les fruits, l'extension de la canne à sucre. Il n'est pas permis qu'il y ait tant de terres incultes quand la population qui augmente en a tant besoin. L'irrigation, les projets de toute sorte devraient gagner graduellement et substantiellement de nouvelles terres à la culture, donnant à la fois du travail et du pain aux laboureurs.

Il n'est pas juste non plus que le facteur humain puisse subir comme dans un marché de marchandises, la loi de l'offre et de la demande car la multiplication incontrôlée pèse lourdement sur le marché du travail.

Une honnête rétribution minimum devrait être accordée aux paysans par journée de travail. Devant la sous-alimentation, il devrait y avoir une obligation pour les propriétaires de cultiver une partie pour nourrir les laboureurs incapables de manger à suffisance.

Non seulement les terres du Delta ou de la Haute Egypte devraient être gagnées à la culture en intensifiant l'irrigation et créant des réservoirs là où la configuration des terrains le permet, mais le désert lui-même devrait être l'objet d'une étude approfondie, avec des essais de toute sorte pour que, soit par canalisation, soit par puits artésiens, ou eau de pluie l'on puisse gagner des terres à la culture. Les moyens scientifiques pour découvrir les points d'eau par l'électro-dynamique ne manquent pas. La création des sociétés de recherches, mettant à profit des terres et les vendant au fur et à mesure, rendraient de réels services. Grâce à l'initiative d'un pionnier, Mr. Pontremoli, un jardin et un lac ont été créés en plein désert à Garbaniat.

Nos ancêtres, moins bien outillés que nous sur les moyens mécaniques avaient des canaux dont la Youssoufieh commençant au Fayoum et se terminant vers Aby Sir. Tant du côté de l'Est que de l'Ouest bien de superficies pourraient être gagnées, sans compter que, sur des terres bien plus ingrates et souvent à peu de profondeur rocailleuse les américains pratiquent le "dry farming".

On soutient que des entrepreneurs en agriculture, prennent des fermiers des entreprises en location et les donnent aux paysans à des taux bien plus chers. Ils gagnent ainsi plus que les deux et certainement bien plus que les cultivateurs. Partisan du principe que les profits doivent aller avant tout et surtout aux producteurs, il faudrait arranger dans les Moudiriches le contact entre paysans et propriétaires pour éviter ces intermédiaires qui rognent sur les productions et les producteurs déjà nécessiteux.

Par extension de ce que fait l'Administration des Domaines de l'Etat, il faudrait améliorer les terres et les vendre à tempérament sur une

plus grande échelle. On pourrait noyauter les paysans autour de coopératives avec des ingénieurs-agronomes, des gradés d'école de commerce, finances et surveillés par la Banque Agricole.

Bio-Chimie

Parallèlement à l'exploitation intensifiée de l'agriculture, des instituts techniquement équipés de Bio-Chimie, vu la sous-alimentation notoire des paysans, rendraient de réels services. Les patates, les lentilles, les sésames, les féculents, le sucre, les dattes, sont tous des produits nourrissants, et avec le lait et le cheptel il serait bon d'en forcer la production ou l'élevage. D'après "le Detroit News", l'Alfalfa, genre de bersim ou luzerne, renfermerait une fois usinée et mise en poudre 23 fois plus de Vitamine A que les fruits et végétaux, 8 fois plus de vitamine B¹, utile aux nerfs, 21 fois plus de vitamine B² utile à la croissance, 14 fois plus en vitamine C si bien que 12 lbs. d'herbe renferment plus que 340 lbs. de fruits et végétaux, quantité que mange un homme normal annuellement en Amérique. De plus il faudrait baisser le prix du sucre. On ne comprend vraiment pas pourquoi les pays étrangers nous vendaient tout en subissant le frêt, la tonne du sucre au tiers des prix de vente locaux. Le prix de la canne à sucre ne semble pas un motif convaincant. Si le monopole doit nuire à la santé du pays, pour un article de première nécessité, pourquoi ne pas laisser le marché libre ?

Travailleurs et paysans

Une première erreur psychologique de laquelle devraient se dégager les propriétaires fermiers, comme les industriels, c'est que la pression sur les salaires leur profite. C'est être à courte vue que de le croire. Plus le paysan est pauvre, moins il est payé, moins il rend, moins il produit en quantité, en qualité, moins il a de l'initiative, moins il défend les intérêts du fermier ou industriel. C'est au nom de l'égoïsme sans passer par le cœur, que l'employeur a intérêt à bien payer paysans ou ouvriers. Les expériences qui sont la meilleure forme de preuves sont là pour le confirmer. Nous voyons Ford payer un simple balayeur 6 dollars par jour. Au Danemark, en Suède, en Norvège, en Suisse, en Amérique du Nord, les salaires sont très élevés comme aussi le niveau de vie, sans que cela gêne un grand courant d'exportation qui

se fraie un chemin jusqu'aux pays asiatiques où le niveau de vie est si bas.

On est donc en droit de demander une rectification dans nos conceptions anachroniques des salaires. Quand le paysan est sous-alimenté, malade, et vu le travail saccadé, il est mis en disponibilité une partie du mois, il devient incapable de travail intensif, diminue et sa production et sa consommation. Dans l'ensemble, c'est un être qui ne produit pas et l'économie générale en est lésée. Bien plus. Avec les tracteurs agricoles, la mécanisation de l'agriculture qui réduit de P.T. 45 à P.T. 9 par feddan les frais du labourage, il se crée un chômage, un désarroi dans les campagnes qu'aucun journaliste ni statisticien ne prend la peine de faire ressortir. Les tableaux tristes peuvent augmenter une dose déjà forte que le journalisme sert au lecteur chaque matin mais il n'en reste pas moins vrai qu'une large brèche s'ouvre dans les fondations de notre vie productive et de notre économie.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule erreur. La seconde illusion d'optique est que les fermiers croient qu'en payant P.T. 3, 2 ou P.T. 1 ils épargnent. Mais ils oublient que les charges de l'Etat se retournent contre eux de façon indirecte *mais certaine* comme par une dure ironie et si le niveau de vie était meilleur une bonne partie de ce que prélève le Ministère de l'Hygiène, serait épargnée. C'est déjà 3½ millions de livres, chiffre bien respectable. Nous savons tous ce que coûtent les procès. L'on est en droit de supposer qu'une bonne partie du budget de la Justice va couvrir les frais des Prisons, des Ecoles de Réforme qui sont une autre forme de gaspillage parce que tant qu'il y aura la faim, la misère, le manque d'éducation, on ne pourra ni réformer les prisonniers ni redresser les enfants délinquants. Il s'agit d'un autre prélèvement de 1½ de millions de livres qui s'en vont.

Il faut donc s'appliquer à épargner ces gros gaspillages dont ne profitent ni les fermiers-propriétaires, ni les paysans qui se volatilisent sous une forme ou sous une autre grevant les charges de la communauté sans même contribuer à guérir nos maux puisque tant les malades que les prisonniers augmentent.

La misère est créatrice de crimes, de vols et en nous attaquant à la racine du mal, relevant la plateforme des salaires, nous faisons coup triple :

- (1) Renforcement, relèvement, augmentation de rendement de l'homme.

- (2) Prévention, diminution de maladies moins coûteuses à prévenir qu'à guérir.
- (3) Réduction du nombre de voleurs et criminels entretenus à grands frais derrière de grilles démodées, à charge de la communauté composée surtout de propriétaires.

Illusion d'optique sur les salaires.

En ce qui regarde l'économie en tant qu'elle est affectée par le bas salaire de pouvoir d'achat quasi nul puisque la majeure partie de la population vit sur le pain, le foul ou les oignons, si on cherchait à élever la condition des travailleurs comme on l'a fait en Grèce, en Turquie, en Palestine, en Syrie, au Liban dont les richesses naturelles sont bien moins partagées, qu'arriverait-il ?

Ce jeu de bascule salutaire devrait être recherché au nom du plus sacré égoïsme des propriétaires et voici pourquoi : quand on élève les salaires des paysans, on leur augmente leur pouvoir d'achat, on élargit par le fait les débouchés de beaucoup de produits du pays. On permet à ces mêmes propriétaires soit des fermes, soit des usines de vendre beaucoup plus de produits, d'activer leur production et par surcroît, de vendre à des prix plus lucratifs. Rappelons-nous le ridicule pourcentage que prélève l'ouvrier sur le total du prix du produit fini. Dans les moulins à farine, dans l'usinage du riz ça oscille entre 1 et 2 pour cent. Dans les tissus de coton 5 pour cent, dans la fabrication de l'huile environ 3 pour cent. L'agriculture a un pourcentage plus élevé entre 10 et 18 pour cent suivant les différentes cultures.

Puisque le prix d'un article est la résultante de l'offre et de la demande, nous sommes amenés à la conclusion suivante : plus il y a de bouches en mesure de manger, de payer leur nourriture, plus il y a d'usines en mesure d'acheter les matières premières pour les usiner, plus le prix de vente sera lucratif au propriétaire.

Concrétisons par un exemple : nous consommons annuellement 200.000 tonnes de riz, et supposant que la consommation annuelle par tête est de 100 kilos, il n'y aurait que 2 millions de personnes qui achètent le riz. Quand, par hypothèse, nous doublerons les salaires des paysans, une grande fraction des 15/16 millions qui n'étaient pas

en mesure de le consommer en achèteront du moins pour une partie de l'année. C'est autant de nouvelles demandes sur le marché, des débouchés que nous ouvrons, en donnant la vie aux paysans, remplaçant les séringues et médicaments coûteux par de la nourriture, de l'eau potable et du travail.

Douanes et subsides.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule méprise. Il y a une erreur d'aiguillage alors très lourde de conséquences parce qu'elle serait la cause directe du grand paupérisme égyptien. C'est la question des industries à contre-sens que nous créons en Egypte sur la sollicitation des magnats influents pour qui tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils gagnent. Les taxes douanières sont un peu comme le boomerang javanais qui retourne à celui qui le décoche. A la demande de néo-industriels nous en avons lancé plusieurs en temps de paix et sous le prétexte souvent fallacieux de donner du travail à quelques ouvriers nous avons causé un triple tort : (1) Par les droits qui sont une sorte de prime nous avons donné *dix* au patron pour qu'il ne donne *qu'un* à l'ouvrier en salaires et en opportunité de travail. (2) Nous avons fait chômer de quatre à dix fois plus de paysans pour engager un nombre limité d'ouvriers. (3) Nous avons privé la communauté de recettes douanières énormes qui eussent soulagé les charges publiques.

Une précision s'impose pour relever cette erreur d'aiguillage. Sur 100 livres de coton exporté L.E. 18 environ vont aux paysans, ce qui permet de payer 600 fellahs pour un jour de travail, sur la base de P.T. 3 par jour. D'un autre côté, comme les ouvriers ne touchent qu'un très faible pourcentage du produit fini, travaillé localement, les ouvriers reçoivent aux environs de L.E. 5, ce qui ne donne du travail qu'à 63 ouvriers pour un jour à raison de P.T. 8, les ouvriers étant mieux payés que les paysans. Comme les clients, les pays étrangers tiennent scrupuleusement la balance des comptes à l'entrée et à la sortie, en les privant de vendre chez nous pour 100 livres de soie artificielle ou de lits par exemple, ils ont diminué d'autant leur achat de coton chez nous, d'où chômage d'environ 10 fois plus de paysans que d'ouvriers engagés *et mévente dans les prix du coton*, car comme on le sait, plus il y a d'acheteurs plus le prix de vente est fort.

Au point de vue du Budget de l'Etat, rappelons qu'en dehors des droits de douane sur les filés artificiels, l'Etat a encaissé en 1936, L.E. 550.000 de droits pour la rayonne importée, et nous pouvions alors voir jouer les enfants des pauvres portant des robes de soie artificielle importées à bon compte, et ajoutons-le, nous réjouir avec eux les jours de fête. Tandis que maintenant quel bouleversement dans leur maigre budget ! On oublie que l'échelle des valeurs est bien différente quand il s'agit de citadin aisé où le pain ne représente que le 2 à 3 pour cent de ses frais tandis que pour le pauvre paysan nous montons à 50 ou 75 pour cent. Voilà donc la communauté privée de plus d'un demi-million de livres annuellement pour le profit de quelques bonzes néo-industriels.

Suivons notre vocation. Une économie orthodoxe doit respecter les vocations dans chaque pays et cette défaillance est à la racine de nos malheurs internationaux. L'Egypte filera son coton, elle le tissera, le teindra, l'imprimera, le mélangera avec d'autres filés de soie, de laine, de lin. Mais elle restera bien en selle sur son cheval de bataille dans le champ économique : le coton ou ses autres spécialités. Quand pour complaire aux désirs des néo-industriels nous nous érigeons en fabricants de soie artificielle, de soie naturelle, de cuivre, de lits qu'advient-il ? Les pays qui nous vendaient leurs produits, répondant à leur propre vocation, cessent d'acheter leur coton chez nous, d'où chômage et mévente pour se traduire en baisse de niveau de vie, renchérissement de produits et déséquilibre.

L'économie est trop bouleversée par la guerre pour nous permettre de redresser en ce moment tous nos torts. Encore est-il utile que nous sachions où nous avons erré et il est à prévoir qu'un nouvel ordre économique suivra. Les barrières de douane, les industries créées hors vocation, qui ont été génératrices de chômage de rengorgement, de marché brûlant du blé, et jetant du café à la mer, sont les plus grandes causes de nos malheurs sur le plan international.

Toutefois parlant pour l'Egypte, si dans un genre de New Deal égyptien, nous haussions le niveau de vie, dans la poursuite de notre vocation, nous articulions nos achats à la mesure de nos ventes, achetant chez nos fournisseurs autant que nos clients nous achètent, nous serions dans la direction saine et orthodoxe.

Biens de main-morte.

Si l'arrêt de circulation dans le circuit international a déterminé les désordres actuels, il est un autre facteur dont souffre l'Egypte particulièrement : ce sont les biens de main-morte qui, retranchés de la circulation, stérilisent en partie l'économie. On ne contestera pas le devoir de l'Etat de protéger la veuve et les orphelins, de surveiller la gestion de leurs biens, mais n'est-il pas contraire aux intérêts de la jeunesse sur le plan tant social qu'économique d'assurer la vie à une section adulte qui pourrait faire fructifier son avoir, absorber ses activités au lieu que par une gestion administrative étrangère, briser ses ressorts, les induisant à une vie indolente, assurée, donc ni combattive ni créatrice, ni productive ? Il y a un grand cortège de jeunes gens désaxés par cette même assurance qui est un encouragement au découragement, au vice, à la nonchalance. Nous connaissons l'adage : le meilleur héritage est le besoin. Quand à un âge avancé vers les 25 ou 30 ans la jeunesse prend possession des héritages qui représentent un potentiel productif, cherche à le défendre, à l'augmenter même au prix de quelque perte dans les essais, elle ouvrirait la voie à beaucoup d'exploitations dont elle profiterait avec les paysans ou ouvriers.

Droits sur les successions.

A l'instar de presque tous les pays, il est juste de faire un prélèvement sur les legs, héritages, sur une échelle raisonnable suivant leur valeur. Ce prélèvement sculagerait les charges publiques et rendrait possible l'exécution de beaucoup de travaux publics dont l'électrification des chutes d'Assouan, ou des minerais de toutes sortes dont le fer qui existent.

Finances.

L'excès de thésaurisation nuit au pays et est le résultat de préjugés sinon de défiance. La principale ambition de ceux qui possèdent est de construire des immeubles. Or un immeuble engage architectes et maçons pour un temps très limité tandis qu'un terrain de culture, une mine, une carrière, une industrie donnent continuellement du travail et augmentent l'avoir social de produits utiles, répondant à des besoins. De là l'utilité de faire investir, en prenant les moyens

sûrs, les millions de livres de la petite épargne, comme des riches, des propriétaires et les canaliser vers des entreprises aidant le travail et la production et en surveillant la gestion.

Les compagnies d'assurance également devraient prendre une part active dans les investissements dans le pays. C'est d'abord une justice puisque les assurés les retirent du pays et de plus c'est encore leur propre intérêt vu le bas salaire, les possibilités d'entreprises locales, la situation de l'Egypte au carrefour des voies de communication, les débouchés faciles en temps normal.

Barrage d'Assouan.

Quand nous voyons par la fenêtre des trains, dans nos voyages en Europe, tant de turbines destinées à employer les chutes d'eau, la houille blanche pour donner électricité, chaleur, lumière, animer des machines nous nous demandons s'il est permis, après tant d'études, dossiers et rapports, que nous ayons en Egypte une source d'eau qui pourrait animer, donner la vie et des industries à l'Egypte entière, intensifier les canaux et irrigations, des centaines de milliers de tonnes d'engrais, et rester inutilisée. Si le moment n'est pas propice pour l'exécuter, il l'est pour l'envisager en vue de créer des réserves liquides pour qu'au jour du "retour à la raison" on puisse passer de l'étude à l'action.

De toute évidence, l'argent est abondant dans le pays. On taxe les bénéfices de guerre. Si au lieu de viser à créer un réservoir dont le pays a tant besoin, pour être gaspillé en fonctionnarisme ou autre, l'on cherchait à canaliser cette puissance en œuvre constructive : créer dès maintenant les fonds du barrage d'Assouan.

La Loi No. 60 sur les bénéfices exceptionnels.

Cette même loi pourrait être modifiée dans un but constructif et donner des résultats de beaucoup supérieurs. Si les sommes revenant à l'Etat du chef des profits de guerre appliquées équitablement et efficacement à tous étaient investies dans un fonds de Réserve affecté à l'électrification d'Assouan faisant de chaque participant à cette contribution un *actionnaire* de la nouvelle entreprise qui serait "privée" tout en étant sous la surveillance directe du Gouvernement, nous trouverions de suite des sommes, de plusieurs fois supérieures aux résultats d'une taxe que tous chercheraient à éluder.

D'ailleurs, une bonne partie de l'argent destiné à l'électrification des chutes d'Assouan serait employée dans le pays même et pour la fraction qui serait destinée aux cuivres, aux turbines Kaplan ou autres l'Etat ou l'entreprise pourrait faire un emprunt pour le complément au titre des Travaux Publics obligations ou autres. Le crédit d'un pays ne saurait souffrir par une augmentation d'actif et les travaux publics de cette nature, productifs par essence, multiplicateurs de richesses, rentrent dans cette catégorie.

Notre devoir de chercher à activer l'économie du pays par une entreprise de cette nature, tout au moins préparée dès maintenant pour le beau jour, est d'autant plus impérieux, que nous avons en Egypte à peine 3 pour cent de terres cultivées, que les engrais et la houille rentrent pour une bonne part dans notre passif, dans le budget, et que la densité du pays, compte tenu des terres cultivées s'élève à la proportion inquiétante de 512 habitants. Ce chiffre qui a dû augmenter depuis la dernière Conférence d'Oslo est peut-être le double de la démographie belge ou allemande, centres de guerre pour étendre l'espace vital.

Il est superflu de faire briller des perspectives pour exécuter le projet d'Assouan qui coûterait une dizaine de millions de livres. L'ingénieur A. Dorra l'a bien fait ressortir dans une longue étude. L'on pourrait avoir une énergie hydro-électrique inouïe et 180.000 tonnes d'engrais. Mais le profit ne s'arrête pas là, car tant de terrains seront gagnés à la culture par l'irrigation, tant de voies de communications électriques seront possibles, tant de réservoirs d'eau rendus utilisables, tant d'industries créées et intensifiées par association ou réduction de prix de combustible, que l'on ferait de l'Egypte un jardin de féerie.

Ceux qui ont découragé le projet ont été bien mal inspirés. Notre situation sur tous les plans eut été bien meilleure dans la bourrasque actuelle. Souhaitons que la leçon profite à tous, et qu'une conception "sociale" de l'économie succède à une conception égocentrique.

Commerce.

Tandis que dans tous les pays, le commerçant est aidé, respecté considéré comme un élément de distribution qui est un enrichissement indirect puisque grâce à lui l'industriel trouve sa matière première le cultivateur peut disposer de ses produits dans les pays étrangers, en

Egypte le commerçant par une erreur fondamentale d'appréciation est traité comme un parasite, un exploiteur, surtout l'élément étranger. Pourtant la "distribution" est une fonction fondamentale d'économie politique. Il s'en faut que tous aient été dignes de leur fonction, mais en général l'importation et l'exportation représentent les poumons du corps social. Jamais le proverbe oriental "une main seule n'applaudit pas" n'a été plus vrai et aux temps heureux où l'Administration des Douanes convoquait mensuellement les spécialistes d'un produit pour échanger des idées avec eux, demandant leur coopération au lieu de les combattre, l'économie se portait bien mieux.

La conception moderne de l'Etat est de lui donner le rôle de vieux père qui guide et conseille, mais laisse les activités libres de s'exercer. Notre jeunesse ferait bien de cesser de se concentrer sur les Emplois d'Etat, qui par leur routine brisent leur meilleur essor. Quant un Gouvernement Sud-Américain était submergé par le fonctionnarisme indolent et routinier, il autorisa les services télégraphiques de recevoir gratuitement toutes les plaintes contre les services. On se demande ce qui adviendrait de nos services si pareille mesure était prise.

Comité d'études.

Quant aux comités d'études des projets, il est désirable qu'ils soient composés de personnes éclairées et surtout d'action. Quand Lord Beaverbrook avait besoin en plein week-end de tissus, il envoya chercher les filateurs et tisseurs de leur terrain de golf. Voilà un exemple à suivre quand il s'agit d'intérêts publics.

Statistiques et prix coûtants.

De même qu'un industriel aurait un grand intérêt à connaître les prix de fabrication des divers produits, il serait non moins important pour un pays d'avoir un département dans le Ministère des Finances pour élaborer à l'aide de son service de statistique et recherches spéciales, des études des "prix de production". Ils peuvent osciller dans certaines limites suivant les conditions, mais il n'en reste pas moins vrai qu'ils sont d'une grande utilité pour aider les pilotes en économie, voyant où sont les productions qui profitent au pays, quel pourcentage en retire le bas salaire, quelles journées de travail il absorbe, quels seraient les moyens de compression et autres. Si pareil département existait,

nous n'aurions jamais permis certains accords des filés, par exemple, qui, au lieu d'aider l'industrie l'étranglaient en faisant chômer des milliers d'ouvriers, comme à Menuf ou Mehalla, qui sur des métiers à mains, travaillaient dans leur maison, aidés de leurs femmes et enfants. L'intérêt public exige certaines "introspections" qui peuvent tantôt freiner, tantôt activer par une meilleure connaissance des rouages.

RÉFORMES POLITIQUES

Une étude de reconstruction, pour l'Égypte, serait tronquée à sa base si elle ne signalait le besoin de réajustement "administratif" autrement dit, politique. La structure politique a trop d'influence sur une communauté pour ne pas être l'objet d'un examen approfondi. Selon la presse S.E. Abdel Rahman Fahmi Bey préconisait un régime corporatif. On recommande une représentation industrielle au Parlement. Dans "Truth" de novembre dernier un groupe des plus grands industriels anglais recommandait l'établissement de Corporations en Angleterre s'appuyant sur la triple responsabilité qu'ont les industriels envers les travailleurs qu'ils emploient, la petite épargne qu'ils gèrent et le public qui dépend d'eux.

De toute évidence les problèmes économiques ont pris trop d'ampleur ce dernier siècle pour que le système politique ne s'assure le concours des producteurs qui par leur apport à la société augmentent les richesses. Il sont les plus compétents dans leur domaine en connaissant tous les rouages. Bien plus, l'homme profite à la communauté à la mesure de la contribution professionnelle et il est juste qu'il profite des droits suivant ce même apport et suivant sa capacité. La sélection des plus qualifiés dans un milieu homogène est la plus efficace et si nous confions le gouvernail, dans le domaine économique, aux chefs les plus qualifiés nous serions dans la bonne voie.

En Suède les deux chambres législatives délèguent des comités de spécialistes pour traiter les questions économiques. Il cherche à faire des Parlements et des comités des miroirs de la tendance politique. Voici ce qu'écrit M. Braatoy : Mais le système parlementaire suédois est plus qu'un système à deux Chambres. Il travaille dans l'ensemble à travers huit comités permanents. Ces comités se rencontrent deux fois par semaine. Ils sont élus par les deux Chambres, en nombre égal

et agissent en corps unis. De plus chaque Chambre élit la moitié du comité, délégué par elle, en proportion *directe des sièges des partis dans la Chambre.*"

Une organisation rationnelle du monde de demain doit créer une structure qui réponde aux fonctions qu'elle est appelée à remplir. Or cette fonction est de régler l'Homme Producteur et l'Homme Citoyen sans préférence ni priorité.

Le camp démocratique ferait bien de profiter des erreurs passées et de commencer à élever l'âge de vote. Si la jeunesse jouit de notre sympathie, qu'elle se montre souvent plus avisée que les vieux, il n'en reste pas moins vrai que l'âge, l'expérience, restent *avec l'instruction*, la pierre de touche de demain. Mal employée ou inemployée l'arme du vote est la plus tranchante qu'il soit possible de mettre en des mains humaines. Il importe donc dans *l'intérêt d'un choix sûr*, de l'équipe qui dirigera les destinées du pays d'élever l'âge du vote à 27 ans et de donner aux plus éclairés des pouvoirs correspondants à leur capacité.

ESPRIT ANIMATEUR

Quant à l'esprit qui anime l'Egypte, je voudrais qu'il tende, comme le message de S.E. le Premier Ministre le Jour de l'An, à créer la fraternité. A l'instar de cette littérature qui nous vient de ceux qui survolent la terre, St. Exupéry par exemple dans "Terre des Hommes", je voudrais relever qu'il suffit de quelques coups d'aile pour savoir que les hommes sont égaux, les frontières invisibles, et que la nature nous ramène bien vite aux lois de l'équilibre. Nous sommes tous enfants de la Providence, et n'avons aucun mérite à appartenir à telle ou telle autre communauté. Les désordres dont nous souffrons sur le plan international, qui nous ont coûté une trentaine de millions de victimes en un siècle, ont aussi fait souffrir des centaines de millions, sont le coût d'un nationalisme à courte vue. Le souffle que nous respirons est universel, comme d'ailleurs la fourniture de nos besoins de nourriture et de vêtements sont un apport international. Retenons donc le sens du proverbe bien oriental "qu'une main seule n'applaudit pas" et soyons inspirés par la fraternité humaine.

CONCLUSIONS

Les fausses conceptions, les erreurs d'aiguillage sur le plan social et économique peuvent être plus coûteuses que les guerres elles-mêmes qu'on représenté comme les plus grandes calamités, parce que les guerres sont périodiques et à durée limitée tandis que les hommes, femmes et enfants qui souffrent, les richesses qui se gaspillent dans les périodes dites de paix, sont plus coûteuses. Que serait-ce si nous subissons et les unes et les autres.

Mr. Priestley écrivait que " nous devrions nous comporter avec notre pays comme une épouse aimante se comporte avec son mari. Elle lui pardonnerait tout sauf ses défauts, et tourne toujours vers lui des regards critiques et scrutateurs. Le citoyen approbateur, bruyant est un mauvais citoyen ".

Dans le même esprit c'est un signe d'amour et d'attachement que de signaler les défauts de son pays. On a fait couler beaucoup d'encre sur les défauts de l'Egypte " en dedans " celle qui n'est pas les Pyramides et les grands boulevards, les grands hôtels de luxe pour représenter les souffrances, la sous-alimentation, le manque d'hygiène, les maladies de ceux qui sont les plus grands artisans de la richesse du pays : les fellahs. On a tort de les voir de mauvais œil quand ils diagnostiquent un mal. Ce sont au contraire les personnes qui sont contraires aux améliorations qui défendent le " désordre " qui règne, qui entretiennent les foyers d'infection, empêchant la guérison du corps social. Les exemples de l'Europe où la condition a créé le mal sont là pour le prouver.

Quand un navire se trouve dans une tornade, que le vent et la tempête soufflent, de tous les côtés, que les rochers sont submergés, que les lames de fond ballotent le navire, le bon capitaine sûr de sa science et plein de sang froid se tourne vers sa boussole, s'assure de la bonne direction vers le havre, calcule l'espace à franchir en fonction du temps et de l'étoile polaire, quand il fait nuit. Il sondera la mer, comptera avec les courants, la force du vent, réglera sa direction suivant les données de ses calculs. Mais sa tâche ne finit pas là.

L'équipe qui a pris la barre du pays en mains, et qui a tous nos vœux à une autre tâche à remplir dont les difficultés ne sont pas moindres. Il faut mettre le navire en état de soutenir toute tempête, corriger les défauts des machines, de l'arrimage, et sur le plan humain, veiller à la condition de vie des matelots, augmenter leur bien-être, soulager leurs souffrances.

L'époque du silence sur les erreurs, de la prédominance des préjugés, du " laissez-faire " " laissez-aller " de la fatalité et de l'ignorance a fait son temps. Il faut veiller sur la santé de l'équipage, la qualité du matériel et la justesse de direction. Ce sont les éléments décisifs qui conditionnent la vie et les progrès d'une nation.

Souhaitons donc tous et collaborons tous, qui que nous soyons, pour que l'Egypte qui renferme dans les Pyramides la preuve des forces constructives de ses enfants ; dans sa terre fertile la fécondité qui, comme une mère nourricière, alimente à suffisance sa filiation ; dans son Nil, le plus grand fleuve du monde, charriant dans ses limons, les éléments de remplacement de ses riches cultures ; pays favorisé par sa position au carrefour des grandes voies du monde, profitant des subtilités de toutes les langues, des hommes de science de tous les pays. Faisons qu'il soit digne d'avoir été le berceau de la plus ancienne civilisation du monde.

LÉON BELILOS.

Achévé d'imprimer
le 1er novembre 1943.
sur les presses de
L'IMPRIMERIE NATIONALE, LE CAIRE.

Le Directeur,
MOHAMED BAKRI

Back numbers will be charged to Members and Subscribers unless they apply for them within a month from their publication.

The Society is not responsible for the opinions expressed by the authors.

The reproduction and the translation of any of the articles published in this Review is forbidden, except with the previous authorization of the Society.

All manuscripts delivered to "L'Egypte Contemporaine" become the property of the Society.

TABLE OF CONTENTS:

ECONOMICS AND LAW

	PAGES
R. ADLER.—Principal features of the problem of population in Egypt and their coordination	161-204
P. DELANGET.—State intervention in the accounts of limited liability companies	205-222
A. LAMBERT.—Wages in Egyptian agriculture	223-236
L. BELILOS.—Means of social and economic progress of Egypt	237-264

SOCIÉTÉ FOUAD 1^{er} D'ÉCONOMIE POLITIQUE, DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION

Fondée en 1909

SIÈGE : 16, Avenue de la Reine Nazli, LE CAIRE.

Président : S.E. ABD EL-HAMID BADAWI PACHA, ancien Ministre des Finances.

Vice-Présidents : S.E. ISMAIL SIDKY PACHA, Ancien Président du Conseil des Ministres ; EMILE MINOST, Administrateur-Directeur Général du Crédit Foncier Egyptien.

Secrétaire Général : KAMEL MOURSRY BEY, Ancien Conseiller à la Cour de Cassation.

Trésorier : L. VAN DAMME, Directeur de la Banque Belge et Internationale en Egypte.

Membres du Comité : S.E. AHMED KAMEL PACHA, Directeur Général de la Municipalité d'Alexandrie ; S.E. ALY EL CHAMSI PACHA, Président du Conseil d'Administration de la National Bank of Egypt ; S.E. HAFEZ AFIFI PACHA, ancien Ministre Plénipotentiaire de S.M. le Roi d'Egypte à Londres ; S.E. SADEK HENEIN PACHA, Directeur Général de la Société Anonyme des Eaux du Caire ; S.E. MAHMOUD CHOUKRI PACHA, ancien Ministre ; S.E. MAHMOUD HASSAN PACHA, ancien Président p.i. du Comité du Contentieux de l'Etat ; S.E. MOHAMED HELMY ISSA PACHA, ancien Ministre de la Justice ; S.E. S. SIDAROUSS PACHA, ancien Ministre Plénipotentiaire de S.M. le Roi d'Egypte à Washington ; A. J. BOYE, Directeur de l'Ecole Française de droit ; BARON L. DE BENOIST, Agent Supérieur de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez ; ABDEL RAZZAK AHMED EL SANHOURY BEY, ancien Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Instruction Publique ; ASLAN CATTANI BEY, Sénateur ; HON. CECIL CAMPBELL, Administrateur-Délégué de la Marconi Radio and Telegraph Cy ; M. JACQUET, Conseiller Royal au Contentieux de la Présidence du Conseil des Ministres ; HASSAN MOUKHTAR RASMI BEY, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Finances ; SIR A. KEOWN BOYD K.B.E., C.M.G., Président et Administrateur Délégué de la Société Beyda Dyers ; C.N. NIXON, Gouverneur de la National Bank of Egypt ; G. PICOT, Agent Supérieur adjoint de la Compagnie Universelle du Canal de Suez ; M. VINCENOT, Président du Conseil d'Administration du Crédit Foncier Egyptien.

Secrétaires : Dr. I.G. LEVI, ancien Directeur général du Département de la Statistique ; Membre titulaire de l'Institut d'Egypte et de l'Institut International de Statistique.

Censeurs : M.M. ISCANDAR A. DOSS et Prof. SELIM AMIN HADDAD.

La Société a plus de six cents adhérents et publie sept fois par an, c'est-à-dire mensuellement pendant la session allant de novembre à mai, un bulletin de cent à cent cinquante pages. L'EGYPTE CONTEMPORAINE, dont le service est fait gratuitement à tous les membres.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

P.T. 100 pour l'Egypte et 29 shillings pour tous les pays faisant partie de l'Union postale.

Prix du fascicule : P.T. 20 pour l'Egypte ; 4 shill. et 7 pence pour l'étranger.

Les demandes d'adhésion, d'abonnement ou d'informations doivent être adressées au Secrétariat de la Société

LE CAIRE—Boîte Postale No. 732—Téléphone No. 25797.

La Revue se trouve en vente chez les libraires suivants : au Caire, LIBRAIRIE CENTRALE, Immeuble Davies Bryan ; A Paris, G. E. STECHERT ET C., 16, rue Condé.